

CITÉ DE MAISONNEUVE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAUX

6 juin 1917 - 9 février 1918

P25/A1,14

Assemblée 26/9/17 approuvée au 28	47
AAA Bain maïsonneur - rath contributions sept 17	48
Automobilistes délinquants - cheque au Receveur des Revenus	49
Administration - état des dépenses en rapport avec les affections	50
Assemblée spéciale 9/10/17	51
Achat ordres - listes 62 & 63 O.K.	53
Assemblée 19 oct/17 approuvée au 17 - le 12 approuvée au 15	54
AAA Bain Maïso suggestions re chauffage du bain	55
Aide dans le services plus reçus à compter du 31 oct/17	56
Arrière d'argent par les banques ne sont pas dépenses	57
AAA Bain Maïso usage du bain acc pour le 19 nov/17	60
Achat marchandises - listes 64-65-66 O.K.	67
Assemblée 26 oct/17 approuvée au 30	67
" 31 oct/17 " au 2 nov/17 à 10 hrs am. - 8 hrs pm.	68
" 2 nov/17 " au 5 " "	66
" 5 nov/17 " à peu lieu	66
Abel Fortin leu transport bal saïaire les marchessault	69
Achat marchandises - listes 67 et 68 O.K.	74
Accident d'auto - reclame au Milton & Hervey & Co	74
Assurance 2929 à 2933 Dandurand - St. Champagne O.K.	75
Assistance Maternelle remerciements provision de patates	76
Achat de marchandises liste 69 O.K.	77
Assemblée 28 nov 17 approuvée au 30/11/17	78
" 1/12/17 " " 1/12/17	80
" 7/12/17 " " 7/12/17	81
" 12/12/17 " " 12/12/17	81
AAA dept police feu remerciements pour allocation \$1000.00	82
Assurance 2271 @ 2275 rue Desjardins - app. A. P. Lebl.	84
Achat ordres listes 70-71-72 O.K.	85
Annuaire projet d' - remarques de M. L. Gelin & O. F. L. L.	86
Adminis des des terres depts - remarques des Présidents respectifs	86
Amoy & Co. Geo. E. & Co. - Lethe Teno & al - grain paper 33.07	86
Assemblée 19/12/17 proches non renvoyés au 28/12/17	86
" 28/12/17 approuvée au lendemain	91
" 29/12/17 " " 31	95
" 31/12/17 " " à peu lieu	95
" 2 janv/18 approuvée au 4	96
" 4 janv/18 " " 7	96
" 7 " " " à peu lieu	96
" 9 janv/18 approuvée au 11	99

Achat Ban. M. exception laou 450 Pie IX	117-99
Assemblée 2 jan 18 approuvée au 4 la même nuit	118
" 6 jan 18 " " 8	122
" 8 jan 18 suspendue quelques instants	123
" 8 " approuvée au lendemain	125

Baker & Robitaille - lettre M. Dupont à ses réf. re M. P. L. R. & P. L. R. 14	1
" - lettre M. D. R. & P. L. R. à ses réf. re M. P. L. R. & P. L. R.	14-2
" - aut. à suspendre cause M. L. L. M. C. & M. J. L.	2
Bureau des P. L. R. - lettre M. E. P. L. R. re M. J. L. & M. J. L.	3
Baker & Robitaille - lettre à ses réf. re M. J. L.	8-4
" - P. L. R. & P. L. R. à ses réf. re M. J. L.	8-6
Bail E. - lettre M. L. R. - demi-salaires payés durant 2 mois	6
Bureau de Roch. - transport de M. L. R. de M. L. R. à M. L. R.	8-6
Baker & Robitaille - avis de paiement de \$2409.88 à M. J. L.	6
" - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	8-6
" - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	7
" - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	8
" - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	8
Baker & Robitaille - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	6-8
Baker & Robitaille - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	8
Bureau de Roch. - transport de M. L. R. de M. L. R. à M. L. R.	8
Baker & Robitaille - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	10
" - lettre M. L. R. à ses réf. re M. J. L.	11
" - lettre M. L. R. à ses réf. re M. J. L.	11
" - lettre M. L. R. à ses réf. re M. J. L.	15
" - lettre M. L. R. à ses réf. re M. J. L.	16
" - lettre M. L. R. à ses réf. re M. J. L.	24-18
" - lettre M. L. R. à ses réf. re M. J. L.	24-18-19
Bureau de Roch. - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	21
Bureau de Roch. - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	23
Baker & Robitaille - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	25
Bureau de Roch. - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	26
Bureau de Roch. - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	28-26
Bureau de Roch. - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	27
Bureau de Roch. - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	30
Bureau de Roch. - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	30
Bureau de Roch. - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	31
Bureau de Roch. - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	32
Baker & Robitaille - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	33
Bureau de Roch. - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	34
Baker & Robitaille - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	37
Bureau de Roch. - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	39
Bureau de Roch. - avis de paiement de \$28,819.15 pour M. J. L.	45-39

Bureau de l'abbé J. C. C. ...	44
Baker Robitaille ...	44
" ...	45
Bl. De ...	45
Bell Tel Co ...	45
Bureau d' ...	45
Baker ...	46
Bureau d' ...	47
Beauchamp J. ...	51
Baker & Robitaille ...	52
" ...	52
" ...	52
Bureau d' ...	52
Bain Public ...	54
Beaudoin ...	55
Beaugrand ...	56
Bateau ...	56
Bain Public ...	56
Brouillette ...	58
Baker & Robitaille ...	55-58
Bouchard ...	59
Bouchard ...	59
Billet ...	60
Banque de Montreal ...	63
Bureau d' ...	64
Batisse ...	67
Baker & Robitaille ...	67
Batisse ...	68
Bellerive ...	68
Baudouin ...	70
Billet ...	70
Bureau de poste ...	72
Baker & Robitaille ...	85-72
Bathiers ...	72
Bureau d' ...	72
Bureau d' ...	73
Bureau d' ...	75
Billet ...	76
Billet ...	75
Baker & Robitaille ...	76

Bons du Trésor ...	76
Bureau d' ...	76
Baker & Robitaille ...	77
" ...	77
Banque ...	77
Bons du Trésor ...	78
" ...	79
" ...	79
Baker & Robitaille ...	80
Bureau d' ...	86
Baker & Robitaille ...	87
Banque d' ...	88
Baker & Robitaille ...	88
" ...	89
" ...	89
Bureau d' ...	90
Baker & Robitaille ...	90
Bureau d' ...	90
Bureau d' ...	116-77
Bureau d' ...	95
Baker & Robitaille ...	98-120
" ...	99
Bell Telephone Co ...	107
Bureau d' ...	108
Baker & Robitaille ...	110-109
" ...	109
Billet ...	109
Billet ...	111
Beaugrand ...	111
Beaudin ...	113
Bureau d' ...	113
Bureau d' ...	113
Baker & Robitaille ...	115
Bureau d' ...	122-117
Billet ...	122-118
Baker & Robitaille ...	122-118
Bureau d' ...	120

Banc d'Hotelage sur le paiement a Goualan Robertson Ltd.	121
Blo Po 78 règlement de causes avec Goualan Robertson Ltd.	121
Baker Hotelville fine de l'ordonnance de règlement hors de cour et de justice	121
Banc d'Hotelage somme de \$8 745 97 papier de ^{5571 19} papier pour et int. de	122
Baker Hotelville paiement de \$250 000 ^{Approuvé par le conseil} et de la date de l'ordonnance	123
Belair H. Let. mag. o.k. / 18-19	125

Cercle funéraire Enfants de Marie M.P. de L. imitation à son enche 1891	1
Canadian Victor Ltd. remerciements re suite ranch 28/10/1	1
Comptes approuvés liste 307	2
Commission de Poivre - Lettre recommandant les contrats à occuper par la traversée	5
Chouinard J. Lettre modifiant son premier demande au Conseil - privilèges	5
- 100 Let. règlement des octrois certains privilèges - aff. 9-5	5
Conscription - protestation au Conseil contre le bill du Grant.	6
Club F.O. David - Pétition pour le 2 ^e au Club - araires 28-8-6	6
Chabry L. Permis de se rendre affrété à faire la parake	7
Chouinard J. Pétition et projet construction loge publiques	7
Loke J.P. o.k. Lettre Geo. Sanguin demandant certaines demandes araires de	7
Cole J.P. L. pétition de décharge remboursement \$1000.00 déjeuné 20 May 8	8
London L. Lettre pour le 30 de l'heure	9
Charbonneau - Invention de nouvelles pour 800 tonnes	10
Commission de Poivre de M. L. Lettre re distribution de jouis au papier 1891	12
Compagnie d'Éclairage publique - Avis re réparation tranchées	14
Charbonneau - Invention laissée sur la table	20 16
Cie d'habitation publiques. Lettre demandant certains araires - ^{Carte 8}	18
Convention annuelle des chefs de police - Demande de J. L. Gagnon re araires	19
Charbonneau - Invention sans demandes	14
Carr L. Lettre re invention araires de la Cité	23-20
Comptes approuvés Quelle somme de 166.66 - L. Gagnon 400.00 - M. J. Gagnon 400.00 - F. X. Gagnon 400.00	22
L. L. Carr 889.45 - Quelle somme de 100.00 - F. X. Gagnon 400.00 - L. Gagnon 400.00	22
Carr L. Let. approuvés 889.45	22
Comptes approuvés liste 308	22
Club F.O. David - Usage araires de l'Arden approuvés - o.k.	23
Loke des Loges des Maîtres Let. Pétition demandant certains privilèges	28-24
Charbonneau - Contrat accordé à O. Danereau 800 tonnes	29-20-25
des - devis entre Eug. Danereau & Hamel	29-26
Comme Priere L. Co. Lettre re réparation trottoirs 28/10/1	29-27
L. de Records Rapport de la police re automobile en tilt	31-28
Chouinard J. Nouvelle demande re stabiliser maf. / let. réglés	15-28
Commissaire Legé sur de M. L. L. Règlement 156 modifié 20 Let. aff.	28-24
Commission des Travaux - Lettre re service travaux re araires	30-32
Charbonneau O. Lettre re établissement propriété (anciennement M. L. L.)	31
Canadaire Bilis Co. L. établissement proposé - Lettre C. L. Charbonneau	31
Commissaire P. L. L. Pétition à la Cour re absence de J. L. Gagnon	33
Campeau D. prise de fins rapport re araires de l'Arden	34-37

Copie d'arrêté de - Auguste à l'œuvre - Sec. ant. 35
Collège Ste Marie Construction d'abri sur terrain rue N.D. a.K. 36
Comptes approuvés liste 304 38
Commission des tramways - plainte de voyageurs à l'égard des pas 45-39
Club L.D. David - licence - opposition - nomination au Conseil 39
Constant L. abbé G. lettre en opposition à l'él^u Club L.D. 41
Concours Louise et L. achit de 1500 mètre d'œuvre 42
Conrad J.B. H.C. lettre re bris de traction No. 301 5^e et. 48-43
Charles Smith à la - mairie - demandeur à l'égard de ces incopres 44
Tout de la rue - galle du marché acc. 3/9/17 - Public Carrière - am. sur pas 46
Corporation de Joubert rue de Mgr. Lee - The sur tout le terrain précédents 46
Choquette Sylve. rapport en face, de sa propriété - refus 47
Cité de Montreal réclamant paiement taxe spéciale d'égout 49
Club formation de Social Musical Recreation Club 50
Gambreau D. rapport installation lampes de rueilles (6) 52
Club de la rue - galle du marché acc. 3/9/17 - Public Carrière - am. sur pas 46 52
Cloûtes Rod J. B. recommandant famille Levernais 57
lie Cinéma mais - exemption taxe refusée - evl. 4^e 15,000⁰⁰ 57
faire disparaître clôture rue Ontario 91-57
Croix Rouge Anglaise - pétition Sir E. Leblanc re collecte 63
Can. S. Pool Cotton Co. plainte re pression de l'eau 63
Conduite à gaz Lida S. Holles refus de l'installer faute de revenus 64
Comptes approuvés liste 310 \$ 70.269.86 64
Coupons égarés - amis de Biqu. d'Archevêque - aut à payer à certaines conditions 66
Chenier René - demande sur chef exemption du service milit. en sa faveur 67
Comité du coût des marchandises remerciements re délégués 67
Com. de l'arr. St. Louis - rapport re accidents #678 R. 2^e 67
Commission des Chemins de Fer - rapport re accident - à M. Robitaille 71
Chapellemanne - charges et projets - lettre de la Trinité 72
Champagne et abbé J. plainte contre magasin liqueurs 2353 Bourl. (Rajardus) 73
Chiffonier et tri à trac - regl. relatives aux amours pour étude 73
Causé d'un machine en demandant certains avantages amours 77
Côté Is. demande d'emploi comme charretier - à M. Les Dubault 78
Corbeil Oct. augmentation salaires aux affrètements 82
Charte aménagements à amours aut à faire les démarches #5.000 87-84
Cyprien M. G. pétition pour augmentation salaires 87
Charlebois Elliott pétition pour bases temp. parie vien 109-88
Comptes approuvés liste 311 \$ 375.826.19 88
Chenard Alex. gte. réclamé pour bris de lampadaires 58^e 88
Crédite annuelle - notation de pour l'œuvre 1918 89
Comptes approuvés travail supplémentaire employés bureau général 90

Laron L.D. salaires paid à \$,000⁰⁰ antérieur pour 1918 115-90
Corbeil O. salaires paid à \$1244⁰⁰ 90
Laron E. - 936⁰⁰ 91
Constable Charppon - salaires augmentés de \$2⁰⁰ par semaine 91
Chapellemanne - rapport re culture de légumes 98
Chenard J.L. transport de pas droit à St. Joseph Fed - amours 115-108
Cleroux Vincent Let^{re} hôtel O.K. 18-19 117
Cheliffier E. J. 112
Club L.D. David exploitation de la plainte Mgr. Eugl. J. H. G. M. 116
Chenard J.L. transport à St. Joseph Fed 127-118
Comptes approuvés liste 312 \$ 1.35.197.10 125

Dupras M. Lettre re. travaux à l'intersection Pte St. J. & St. J. R. P. mil. Nord	1
Dupras M. Lettre - Transport de \$35,000.00 au Cte L. J.	6
Dupras M. Acheminement de \$12,409.88 re. bon. Pte St. J.	6
Dupras M. & J. Demande - avis de procédures en recouvrement créances	11
Demonteur adrienne	11
Dumonteur Alex. Information re opérations de transactions	12
Duquoy M. Pétition pour exemption taxes d'affaires, copie	18
Dupras Maxime - Cpte \$261.74 page	25-20
Dumoulin Elz. Contrat accordé re charbon noir	25-20
Dupras René Reclamation pour accident survenu (bien public) au 1-24	21-24
Duressier J. Lettre re contrat loc. hôtel N. Beauregard	21
Dominion Metal Weather Proof Co. offre de languettes en métal	23
Duchault J. Lettre Bell Tel. Co. re les ref. re tranches Pte St. J.	24
Dumoulin Elz. Contrat 800 tonnes charbon noir	20-25
Dupras M. Information re travaux Pte St. J. au R.	26
" Rapp. re travaux Pte St. J. au R. Lettres au R.	28
Dumont Grise. Contrat acc. pour charbon	29
Dupras M. - Lettre à lui ref. re travaux Pte St. J. mil. Nord	31
Duchault J. Lettre à lui ref. re partage entrées de inv. St. J. R. P. Co.	31-38
Desrosiers J. Plainte re garage N. Portier 91 Aben	31
Duchault J. act. d'encl. pup. d. Ruespand sur Cte J. R. P. M. P. Co.	34
Lacout O. Permis acc. re chal. boucher No. 177 Lafab.	36
Dupras Maxime Rapp. re compl. travaux Pte St. J. mandats 9,000.00 1,730.00	37
Dehaen D. Orchestre loc. magasin de l'Italian Metal Market Co.	43
Duchault J. Faire inspectio. Lobbay No 30. 3e av. St. C. (L'union éléct.)	43
Desjardins H. Lettre re reg. taxes en C. de scap. copie	44
Dehaen D. & H. H. bilan chef aut. à demander pour... (250,000.00 700,000.00)	45-52
Duchault J. - rapp. triotair. J. Couture	48
Dehaen D. d'administration au 30 sept/17 état en rapp. avec appropriations	50
Dehaen D. moyens à prendre pour les négoc. - D. Dupras 544 88	50
Dupras M. résol. on 13/6/17 mand. de Mich. de L. au lieu de mil. Nord	53
Duchault R. - demande indemnité re pillage de leur magasin	55
Dussault Laurent. application comme ramoneur	55
Duchault R. - rapp. des créances re reclamation	58
Davis Club L.O. protestations mais English Speaking Association	63
Dehaen D. Emile - demande au chef pour exemption des taxes	67
D'Aragnon J.	67
Dehaen D. - Diverges émissions ic. pendant 1918. D. Dupras aut. à négocier	68

Debutures 100,000 faire lithographies renouvellement	74
Despres M. J. rapport de l'Etat de l'Union	75
Despres M. J. plainte contre pour magasin de liquors	75
Despres M. J. matieres de rebut exploitees par le secret de certaines conditions	75
Debutures 100,000 depense en garantie collaterale a la Banque d'Eschwege	76
Despres M. J. achat de 1918 - renouvellement d'un gage	76
Dubault J. accident Dame Trust a lui reprise	77
Despres M. J. marche d'achat mais Probytown Church - a lui reprise	82-77
Despres M. J. licence fixe a 4500 pour 1917 (bu a bu)	77
Dubault J. demande de l'Etat a lui reprise	78
Despres M. J. Van moorhen, salaire 18.00 par semaine jusqu'a nouvel ordre	81
Debutures B. du T. échéant en 1918	78-80
<p>500,000.00 250,000.00</p> <p>extension deli bonus 2% reduction par la legislation</p>	
Dominion Oil Club Ltd. Lettres de reduction d'impôt 1917-18	85
Dubault J. et al. T. a l'Etat contestation role d'Etat 17-18	88
Despres M. J. val a l'Etat	88
Despres M. J. salaires fonds @ \$14.00	90
Dubault J. salaires fonds a \$2,200.00	90
Despres M. J. avis de qu'on se 9 les employes - même salaires	91
Debutures B. du T. 800,000.00 remboursent l'extension de deli	92
Despres M. J. depot Banque Montreal	95
Despres M. J. paiement de bonus 2%	95
Despres M. J. \$,000,000.00 extension deli	100
Despres M. J. depot Banque Montreal	102
Despres M. J. paiement de bonus 2%	102
Despres M. J. 500,000.00 extension deli	103
Despres M. J. depot Banque Montreal	106
Despres M. J. paiement de bonus 2%	107
Davis G. D. Petition en suppression de l'Etat de l'Etat	108
Despres M. J. Rapport de nouveau pour la completion de l'Etat	109
Dubois Hotel Linc. Lic. a l'Etat O.K. 18-19	112
Despres M. J. E	113
Despres M. J.	113
Dubois J. Lic. a l'Etat magasin O.K. 18-19	113
Despres M. J. D. M. Alf. Lic. a l'Etat magasin O.K. 18-19	113
Debutures - H. de M. R. D. Linc. et achat \$2,300,000.00	117-115
Dynamo Dayton achat de L. L. Dixon	124
Doyle W. M. Lic. a l'Etat magasin O.K. 18-19	125
Dedambio D.	125

Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	1
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	7
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	21
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	23
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	24
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	34
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	47-52
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	49
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	50
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	57
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	54
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	55
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	59
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	60
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	62
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	62
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	62
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	64
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	67
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	61
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	71
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	82
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	83
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	84
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	85
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	87
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	90
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	90
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	107
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	111
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	112
Enfant de Marie de St. de Lucille - ambassade a l'Etat en 1867	113

Protestants Unions de (M. S. A.) - Contente à la Cise le droit de parer les déclarations	14
Prises Demandé Hodge celle marché 26/10/17 re distribution fruit	7
Fonds Pat. (en. Jph. affines) \$10000	22
Fischer P. Convoque au Conseil re garage 91 Albany	31
Frigon A. D. agent financier de la Cite - émissions ^{debutant 1917} ^{700 000}	53
Fraternité Unie des Charp. mend. A. salaires raisonnables	55
Frigon A. D. agent de la Cite re emprunt temporaire échéances d'intérêt	58
Guille G. - services plus requis à compter du 1 ^{er} nov 17	57
Frigon A. D. Commission \$2,5000 re emprunt temporaire ^{Écrit re} ^{note commission 2 1/2 %}	61-70
" - nommé agent exclusif pour tout emprunt jusqu'au 1 ^{er} jan 1919	62
" - négocier diverses émissions	62
Flamand Ed - cpte \$100.00 re Elder Chauv asphaltés - OK.	64
Fortier J. H. permis bâtir - renseignements demandés à l'inspecteur	69-68
Factory Sites Ltd - op. \$25.00 sur taxes accepté	69
Fête unique proclamée 19/11/17 re Emprunt de la Victoire	70
" " " 11/17 élections fédérales	83
Fisher J. L. Pétition pour augmentation salaires	87
" " " salaires fixés à \$10000	90
Fleming E. C. du Recorder - salaires fixés à \$8000	91
" " " Lic. percepteurs de Lic. 22 ^{es} par semaine ^{noté} 122-116-91-108	91-108
Fisher E. Lic. de hôtel O.K. 18-19	113
Fonds Publiques Can. Reclamation Cpte.	116

Belin Leon - rapport sur le projet de loi 100	3
" " - rapport sur le projet de loi 100	7
" " - famille Belin - Remerciements pour sympathie	9
Blanc - distribution des papiers - Dept. public aut.	9
Bourgeois J. Ottawa - Lettre re. taxes spéciales sur ce qui est	18
Brejean J. P. Québec - pour placer les enfants - ref. au R. F. 45-8	18
Brejean J. P. - Convention annuelle des chefs de police à Fort Arthur	19
Brejean Leon - Ppt. offerts \$400 ⁰⁰	22
Brejean M. P. Contrat acc. pour Charbon	26
Brejean J. P. Avis sur le projet de loi sur les domestiques étrangers	32
Brejean J. P. Québec pour l'obtention de permis 6057-3-2-01.	36
Brejean J. P. application comme résident	36
Brejean J. P. R. P. Etablissement pour Chaudière prop. de	41
Brejean J. P. inscription C. P. Belin au rôle	53
Brejean J. P. services plus requis à compter du 31 oct. 17	56
Brejean J. P. réduction taxes d'affaires refusée	58
Belin L. Echem - act. d'officiers 25,000 ⁰⁰ à St. Jean Bapt. Coll.	59
Gauthier Art. - mand. à payer 100 ⁰⁰ X. entretien à sa charge	68
Guilbault E. rapp. sur perception des licences de chiens 4 ^{me} 28 nov. 17	77
Guilbault M. P. - réviser 100 ⁰⁰ taxes 2271 @ 2275. D. D. P.	84
Belin Leon - Remarques re. amercion	86
Brejean J. P. P. Proclamation pour accident	87
Brejean J. P. P. Exécution de son mari à St. Jean de Dieu	87
Guilbault E. Rapport re. perception lic. Commerce sec. 17	88
" " " " lic. chiens sec. 17 (cont.)	88
Belin Leon - Annonces de bonne amice aux employés municipaux	89
Guilbault E. Salaires payés à \$1144 ⁰⁰	91
Belin Leon - Annonces aut. à se rendre à Québec	96
Brejean J. P. application comme résident	107
Brejean J. P. - lic. hôtel O. K. 18-19	112
Belin L. A.	113
Brejean J. P.	113
Brejean J. P.	113
Brejean J. P. transfert de lic. licences étrangères à R. Brejean	114
Brejean J. P. - 25 ⁰⁰ papier au restaurant M. Q. Jeffrey 122-118	118

• Ancien état - quest. traités par D ^{rs} . Lafitte	21
Joseph Oul. Coll. offre de gazelles	21
Helien Hotel Market Co. Transport de magasin à D. Desautels	43
Inventaire des effets au Bdin - Union Dentale aut.	64
Intérêt pour dépenses - banques avancent l'argent (7)	61-65
Inventaire J. B. répartition des appointements entre les agents	68
Journal de frais encourus par Bous et Noh. 2 ^e période 1894	127

Journées de Mai. Procès additionnels - renvoyés à l'étude	12
" " Copies additionnelles # 16 et 17 pages	19-70
John J. Jones. Pétition pour placer son enfant - au Dr. Lussier	23
Jean de Hasard - Lettre à M. J. English pp. 26-27	12-27
Joly J. - appointé comme gardien du bain - du 10 ^{me} au 17 ^{me}	56
Joly de Hasard - protestation de mai English Speaking Association	63
Jacobson J. Lettre à M. J. English pp. 18-19	113
Jeffrey M. J. # 20 ^{me} pages pour services rendus comme rédacteur	118

King Geo Park & Amant Co. extension service transverse - Alex Desrosiers	2
Reid - Petition demandant remboursement de créances off. (par Raymond) ^{attache en alle}	4-8
King Geo Park & Amant Co. Lettres & service transverse - 32-16-12-4	
Reid Dms E.L. Lettre de protestation, ^{le} Club L.O. David	39
Kingbury Polivias les employés à Maisonneuve - rep.	42-48
Bacon Bros Co. # 301. P. sur taxes - bal. salaires évaluateurs	69
Kosovitchy licence fixée à \$100.00 par bac à bac - 1917	73
" exploitation matières de rebut aux dépositaires à certaines conditions	75
Kosovitchy application comme évaluateurs - o.k.	107

Lami J. Application Conseil P. Jullien 5-1
 Lalonde Decan. Sympathie re. révis de son frère Hector
 Lussier D.P. Rapport heb. 6/6/17 1
 Leclair Thér. imp. Lussier rapport mensuel pour mai/17 1
 Lussier D.P. felicité au sujet de son rapport annuel pour l'année/16 2
 Legault J.D. N.C. bijouterie produit notaire à W. Lefebvre et al. 3
 Lefebvre A. et al. produit notaire re. terrain accrus # Ont. & Ont. 3
 Lefebvre J. L. Rept 147 re. octroi de cantons frontiers - 1^{er} oct. 18/3
 Lefebvre E. Remboursement Lic^{ce} re. communes de Cadées 3
 Lussier D.P. Rapport heb. 13/6/17 4
 Lefebvre J. L. Rept 147-2^e lect. app. 9-5
 Lalonde & Lefebvre - Pénalité prohibition contre la conscription 6
 Lussier D.P. Lettre re. vacances des vitangeurs 7
 Lefebvre E. M. réquis au la vacances re. aux vitangeurs 8
 Lussier D.P. Rapport heb. 20/6/17 8
 Lalonde E. suggestion de distribution glee aux femmes - diff. par. aut. 9
 Lussier D.P. aut. de distribution glee aux femmes 9
 Lefebvre O. Salarié pite à \$18⁰⁰ par sem. 9
 Ligue Anti Truies Salle marche etc. 18/7/17 11
 Lussier D.P. Rapport heb. 27/6/17 11
 Lussier Ph. Rapport comme percepteur par de femme - adrements 11
 Leclair J.O.E. re. Cl. Dand. Salle marche 11/7/17 12
 Langelier - Pénalité Lussier transport 15
 Langelier - Lic^{ce} produit pharmaceutiques - App. 25 15
 Lussier D.P. Commencement filiales #15⁰⁰ taxes impôts à Langelier 15
 Lussier D.P. Lettre re. occasion dangereuse sur Ont. prop. M. Michaud 15
 Lussier D.P. Rapport heb. 4/7/17 15
 Leclair Thér. Rapport dist. badinier juin/17 16
 Leclair Thér. Lettre M. L. P. L. i. lui ref. re. incidents à gaz 17
 Lussier D.P. Lettre sous Gape à lui ref. re. enfants à placer 22-18 18
 Leclair Rochdale Jeanney D.J. Pétition pour réduction taxes d'office 24-18 18
 Lussier D.P. Rapport heb. 11/7/17 18
 Licences réservés à gazelles - Fin. - Demandé M. Nothé 19
 Lussier D.P. Lettre communiqué re. tous permis Rapport Alexandre 20
 Lussier D.P. Rapport heb. 18/7/17 21
 Lefebvre J.M. - Trade du sujet incinérateur 21
 Lussier D.P. Lettre sous J. Jobin à lui ref. re. enfant à placer 23
 Lamy J.M. Pétition pour augmentation salaire - post. culture - plants 23

Maisoncars Driving Club Ltd. Lettre re. lic ^{ce} club - arriere	2
Michaud Alex - Cause Cite de - Sausportus - no 1112 C.A. 1911	2
Montreal Tramway Co. Reponse re. balayage des Chm. fidees dans les rues	8
Reponse re. repartition entree de N.D. 5 ^e L. 8	8
Michaud Alex - Propos re. escalier sur Out.	14-15
Montreal L. H. Co. Suggestion re. conduites a gaz chez les particuliers	17
Morgan Jas. Lettre re. location terrain pour depot de charbon	22-19
Marchand J. Lettre re. assurance prop. sur Desjardins no 2047-2049	19
Montreal Tramway Co. plan demontant me. d'entretien Chemin de Fer	21
Moir J. Lettre re. encre oval 2 ^e L. 114 pt 353 - incendiaires	21
Morgan Jas. Prie de dire ses intentions re. Charge Commissionaire de Paris	27
Mass. English Speaking Assn. - Lettre re. feu de hazard	27
Montreal Cite de - Lettre re. ouverture de la rue Sherbrooke	32-29
" " " " " " " " " " " " " " " "	30
" " " " " " " " " " " " " " " "	30-31
Montreal Cite de - Lettre re. disposition Cleburne Old Pic IX	31
Maire et Sec. aut. a signer acte judiciaire Lida Shoe Co.	35
M. L. H. Co. Avis re. installation lampes de rue dans quartier Vieux	37
Montreal Tramway Co. Plainte re. wagon a vapeur sur L. 8	39
" " " " " " " " " " " " " " " "	49-40
Montreal L. H. Co. Avis re. conduite a gaz rue Comte re. Lida Shoe Co.	42
Manufacturers Cite de Paris. Avis re. copie de permis resident a Paris	42
" " " " " " " " " " " " " " " "	43
Montreal Tramway Co. Avis re. copie de permis resident a Paris	44
Manufacturers Cite de Paris. Avis re. copie de permis resident a Paris	46
Michaud Alex. Cite de Paris. Avis re. copie de permis resident a Paris	46
Maire et Sec. aut. a signer et endosser debent. Copie Log. sur 10 ^e mai L. 8	46
" " " " " " " " " " " " " " " "	47
Marchessault St. pardenours d'huir et pour constables	47
Maire et Sec. employes resident a Maisonneuve - reponse	47-48
Montreal Cite de - reclamant paiement cotisation spie d'egout	49
Montreal nord. Requete a payer Quintan Roberson suivant estim. M. Dupont	49
Marchessault St. pardenours d'huir et pour constables	51
Metault L. plainte re. arbre deterioré - sent. a G. Jean Monheim	52
McL. Light Heat et les refus d'installer tuyaux a gaz re. Lida Shoe Co.	56-64
Mouette L. services plus requis a compter du 31 oct 17	56
Marchand J. part d'assurance sur Mt. de la Salle	57
Matte alb. part d'assurance sur Mt. de la Salle	57
Mont. General Hospital. allocation annuelle - plus tard -	57
Mass. English Speaking Assn. protestations contre club L. David et feu de hazard	63

Manufactures rue N. Dame. pétition S. B. N. A. D. K. A. G. amendement	63
Mackay S. pétition amendement au règlement de la barre, manuf. S. B.	63
Marchessault S. B. pétition exemption du service militaire pompiers	67
Montreal Water Co. pétition au conseil de l'eau	68
Montreal L. W. Co. pétition au conseil de gaz rue Ernest	64
Montreal Tramway Co. licence entièrement rouge	68
Marchessault & Co. transport bal. salaire à Del. Cortina & Co	69
Mont L. A. L. Co. insubstit. lampes de rue (2)	70
lampes à arc United Shoe Mach Co	70
Morgan Realtime Ltd. offre terrain bureau de poste. pas pour le moment	72
Marchessault & Co. avis de barbiens. boutiques ouvertes 8 dec. 1917	72
Maison Dom. rond. se faire. Ste. Lucie & ses entretiens à sa charge	73
Magnan liqueurs & Esquirs 2313. Doul. plainte abbé de Champagne	73
Man. P. & T. Co. march. de musique rue St. Jean. Jos. Duval	77
Montreal General Hospital. pétition pour allocation annuel	84
Montreal Tramway Co. Es-livement de rails rue Gerard	85
offre de location de la rue	85
Montreal L. W. Co. implementation cath. lampes de rue	87
ordre cancellé de lampes de rue	87
Morgan Realtime & C. Co. contestation vote d'achat 7-18	88
M. J. L. Tremblay. Soutiens de bonne amice à ses collègues. def. 7-	89
Marchessault chef P. salaire fixé à \$2,656 ⁰⁰	91
rapport annuel police de fer - bureau principal 9-17	98
Montreal Tramway Co. acceptation de l'offre de la Cité de la rue	98
Marchessault & Co. aut. de tout cas plus machines	97
Morin J. H. remboursement taxes sur loyer 1100 Ste. D.	99
M. J. G. & Co. pétition en faveur P. de P. M. M. M.	107
Marchessault chef P. pris de faire rapport de valeur de fond oc.	108
M. J. G. & Co. nommé chef de marche 22 ^e par hommes	108
Montreal Nord - municipalité - donner autorisation de faire passer ^{R. D. 117-109}	109
Marchessault Ar. nommé inspecteur des balances 1915 ^{Cl. 100⁰⁰ (sélection)}	109
Michaud Ales. Co. pétition règlement de la fête - rival sup. de l'eau	110
M. J. G. & Co. Lic. hôtel O. K. 18-19	112
M. J. G. & Co. 11212	113
M. J. G. & Co. 113	113
M. J. G. & Co. 113	113
M. J. G. & Co. 113	113
M. J. G. & Co. Lettre de invitation et apurement (case 16-18) 15	15

M. J. G. & Co. Lettre de engagement des créanciers	115
" " " " " " " " " " " " " "	116
Marchessault & Co. chef de marche - aut. de louer et de réduction de St. Paul	117
Montreal Nord ref. de travaux par le Roberton Ltd. P. M. 117	117

Mr. Perry John - Letter re calendar # 110. Let.

17

Procès Brother G. Permi de ses déments et de son car. Jo.	18
Note. Dams rue - Lettre D. Bergeron re. expédition 65-82-76-77	47
Nadeau pl. selon note à \$1144.00	90
Mund Gen. Lic ^e mag. o.K. 1819	113

officiers police - feu - salaires payements de 3 ^{me} par semaine	91
Ottawa - dept. finances - nouvelle direction et transmissions financières	97
Ordre du jour 25/1/18 expéd. à l'usage de 2/2/18	114
25/1/18 " " 2/2/18	116

Proclamation	2
Proff & Salove forcé a 35 ^e de l'heure	9
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	10
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	11
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	15
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	19
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	26
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	27
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	36
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	39
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	42
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	49
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	49
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	49
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	50
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	51
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	63
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	69
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	72-88
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	76
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	83
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	86
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	90
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	113
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	113
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	113
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	113
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	113
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	117
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	118
Proff & Salove val adpote Comme Conseil aux amours et projets municip.	121

Quintal de J.P.H. Rapport mensuel pour mai/17	1
" " Jehin en faveur de Laplante & autres - 2 K. \$ 18 ⁰⁰	9
" " Rapport mensuel de bain pub. & g. de l. pour 17	15
" " Reclamation R. Desjardins à la Communiqué	21
Quintal de J.P.H. Rapport de réclamation R. Desjardins	21
" " mensuel pour juillet/17 Bain & goutte de lait	28
Quebec - def. du Trésor - Lettre de lic. Club L.O. David	28
Quebec Ferris Ferry Co. Gps. 5 ⁰⁰ - diff. des loyers	33
Quintal de J.P.H. Rapport de bain & goutte de lait - aut. /17	37
Quintal de J.P.H. Mandat \$ 9,000 ⁰⁰ & \$ 8,730 ⁰⁰	37 & 39
Quintal de J.P.H. Lettre de réclamation paruelle employes bain public	44
Quintal de J.P.H. rapp. mensuel pour sept/17 Bain & Goutte de lait	48
Quebec & Louis Ferry Co. discontinuation service bateau traversier	56
Quintal de J.P.H. bureau aux marchés à la place de M. Tison	66
" " et L. Tison aut. de réclamation Bain public	64
Quintal de J.P.H. rapp. bain pub. goutte de lait & etc. 1817	69
Quintal de J.P.H. rapp. m. Dupreneu remise de retenue \$ 1,028 ⁰⁰	71
Quebec - Pot de - Rapport demande de son de femme	115- 89
Quintal de J.P.H. salaires payés à \$ 1,800 ⁰⁰	90
Quebec - M. Lion Gelinus & délégué	96
Quintal de J.P.H. et Lettre jugement contre la Cite - autres causes en L. sup. 1817	117
" " Lettre (par M. Jéan et avocat) re. réglem. canals	117
" " - Cpt. Paiement de \$ 1758 ⁰⁰ & 1600 ⁰⁰ et 3-let. Jis ex 120-122	120-122
" " - réglem. d'actions - re. P. de P. ex 121	121

Rapport de l'offre d'échange avec Page contre les Ford - O.K.	2
Règlement no 147 - 1 ^{re} lect. aff. Lida plus Coste	3
Règlement no 147 - 2 ^e lect. aff. Lida plus Coste	5
" 146 re circulation de cartes semier - 2 ^e lect. aff.	5
" 148 garantissant debit. J. Chaumond - 1 ^{re} lect. aff.	5
" 147 - Lida plus Coste - 2 ^e lect. - à l'étude	9
" 148 - J. Chaumond - 2 ^e lect.	9
" 149 - 150 - 151 - 152 1 ^{re} lect. aff. ^{Amélioration de l'éclairage de la salle de l'assemblée}	14
" " " " Convocation d'assemblée	14
Rapport re assemblée des élect. sur les règles ci-dessus	16
Rend. Travaux de l'Etat soumis re établissement sup. Chausson - (a. l'10/21)	
Règlement 153 Pompes d'égout 1 ^{re} & 2 ^e lect. aff.	22
" 155 Debrault plus aff. " "	22
" 153 Pompes d'égout 3 ^e lect. aff.	24
" 149 ^{Amélioration de l'éclairage de la salle de l'assemblée} Debrault plus aff. 3 ^e lect. aff.	25
" 153 & 155 - assemblée générale - convocation re	25
" 154 1 ^{re} & 2 ^e lect. aff. re J. Chaumond - report 153 annule	28
" 155 re J. Chaumond annule	28
" 156 re conf. Logis sur des tracés 1 ^{re} & 2 ^e lect. aff.	29
Rapport re notation réglée ^{Amélioration de l'éclairage de la salle de l'assemblée} 153 et 155	30
Règles 153 et 155 rapport de la notation	30
Requête residents de ar re animaux errants	31
Règles animaux domestiques et passages aux ruelles J. Gagnon	32
" 154 J. Chaumond 3 ^e lect. aff.	33
" 156 Le Cop. de log. sur le Main, feu. 3 ^e lect. aff. ^{rapport de notation}	38
" 154 et 156 avis d'assemblée des électeurs	38
Ruelles Gr. Rivière Chargement de D. Pénneau sur le feu rapport	34
Rueher Jo. Etablissement de sup. projets	37
Règlement 151 re animaux domestiques & passages - 1 ^{re} lect. aff.	38
" 145 re barrière - impression sur pancartes pour établissements de ^{travailleurs}	39
" 157 re animaux domestiques et passages 2 ^e lect. et aff.	45
Ramonneur - application d'Alcide Henri	48
Robinson & al. vs. Mais. lettre de leurs avocats - aux anciens	49
Règlement no 158 - Blv. Desj. dans St Michel de Laval - 1 ^{re} lect. adopte ^{Remise d'argent}	49
Roy D. application comme ramonneur	52
Ramonneur application D. Roy	52
Robinson Debrault vs. Marchand - regl. ut chaque partie payant ses frais	52

Règlement 158 - 2ème lect., adoption 20. 53
Proposé: application L. Duggault 55
Comptes 153-154-156 Lettres de Lacombe 56
Roy D. services plus requis à compter du 1er août 17 57
Roy Philippe - demande du chef d'inspection des services militaires en sa faveur 67
Kuelle Tremblay - lemmis de la - 59
Requête et sommaire bon public devant passer à l'heure 64
Règements 153 et 156 pour R. P. par lettre de Lacombe 67
Rend à patentes de L. Girard O.T. entretien à la charge des particuliers 68
Robert Enrie - epte d'100 app. dications Journée de maçonnerie 70
Robitaille C. accident # 67 de L. S. à lui ref. 71
Rend à patentes L. J. Ste Cath. rend à patentes à la charge de L. J. 73
Régulat. 153 E - L. J. Ste Cath. et chef de file - B. P. autorisés 73
Régulat. projet de plan de drainage ventilation de L. J. Ste Cath. 74
West Lane d. accident chute sur la voirie à M. J. Ste Cath. 116-77
Objet d'évaluation Homologue le 14 déc/17 - révision des plans 82
Roy D. sabons faits à \$936⁰⁰ 90
Robitaille C. unanimité # paliers totis à \$1200⁰⁰ 90
Roy D. nommé ass. clerc du marché \$20⁰⁰ par semaine 116-91
Requête des citoyens et abolition d'objets machines 97
des locataires de biens de marché en faveur de L. J. Ste Cath. 98
Robert M. fut de rencontrer le conseil au sujet de la requête à l'heure 99
Requête et ouverture de la rue Sherbrooke jusqu'au St. Louis 108
Royal Trust Co. évaluation et adj. de la terre pt lat N. 3 115
Régulat 153 - Demande de cond. par G. Duggault 115
Régulat. G. L. epte \$150⁰⁰ paye par groupe de conseil 15-16 122-118
Régulat 155 - Extension de la C. mis accordé à L. J. Ste Cath. 119

Salles marché renouvellement Can. Vickers Ltd. et c. à la suite de 25/6/17 1
" usage acc. à L. J. Ste Cath. 26/6/17 distribution pour 7
Bouffrenant G. A. projet d'établissement pour 7
St. Inf. Co. paliers faits à \$50 de la terre #17⁰⁰ par semaine 9
Soumission demandée pour 100 tonnes charbon menu 16-10
Salles marché - Ligne anti-Québec usage accordé 18/7/17 11
Bouffrenant J. A. projet et déclaration en reconnaissance de \$515.00 11
Salles marché usage acc. à Club L. O. David 4/7/17 12
St. machines - remises de cert. aux particuliers 12-27
Spitzer R. Co. Lettres offrent un placement pour fonds d'emboisement 15
" " Lettres de commission de 700,000⁰⁰ à 3,550,000⁰⁰ le 17/17 15
St. James del. Rev. Exemption taxes sur loyer pour R. P. 2/1/17 17
Sherbrooke N. P. Co. lettres de création soci. d'emboisement - 18
Spicer J. A. réclamation de accident survenu à L. J. Ste Cath. - arrières 24-18-13
Soumission demandée pour charbon dur 19
Sherbrooke N. P. Co. Orme acc. et soci. d'emboisement 21
Spitzer R. Co. Orme reprise de stal. bouchers et 48 Ontario 21
Salles marché 28/1/17 usage acc. à Club L. O. David - L. J. Ste Cath. 23
Sault au Recollet - Municipalité - avis de paiement M. Dufresne 25
Sutherland W. A. inscription au rôle d'évaluation R. P. 27
Sault au Recollet - Municipalité de L. J. Ste Cath. et St. Louis 28
Sherbrooke rue - révision de Révision transmise à C. J. de la M. 32-29
" " perçue tramway lettres à L. J. Ste Cath. 32-30-38
Sault au Recollet projet à être inclus au mot "M. J. Ste Cath." 31
St. James del. Rev. R. P. Co. lettres de parage entées de L. J. Ste Cath. 31-38
Suez Trust Co. Ltd. fiduciaire L. J. Ste Cath. 36
Sault au Recollet rapport Communiqué de complexité terrain Phil. P. 38
Bouffrenant G. A. transport à L. J. Ste Cath. (ce réglé 153) 40
Suez Trust Co. Ltd. acte de fiduciaire et de l'usage acc. à L. J. Ste Cath. 40
Salles du marché - usage demandé par M. A. G. J. Ste Cath. et c. de la rue 46-47
Suez Trust Co. Ltd. fiduciaire à L. J. Ste Cath. sur de la rue 46
Syriens catholiques - joints acc. au "tag-day" 47
Salles du marché 28/1/17 usage acc. au Club Dames et Checs & Chess Club 48
Social & Musical Recreation Club - formation de club 50
Salaires échelles de - lettre de fraternité Unie des Charp. men. d'Am. 55
Salaires - avis aux entrepreneurs de manufactures chaudronnerie 55
Sœurs de la Providence - demande paiement epte d'eau - ref 57
Salles du marché 28/1/17 usage acc. au Club Dames et Checs & Chess Club 58-69

Santi - employés remerciés à compter du 1 ^{er} nov 17	87
Service militaire exemption demandée en faveur de certains pompiers	87
Sorties des magasins ¹⁹¹⁶ certain montant divisé entre départements	88
Salle du marché - usage à l'usage des clubs de dames. Loyers # 2.50	92
Stromer vs Citi - Brief de sommation accés	93
Salle du marché - usage acc. mes Charolais du Pont 24/1/18	97
St Aubin P. vs Citi - contestation cote d'éval ^{on}	98
St Lawrence Super Ref. Ltd. Extension de privilège demande	99
Shawmiper W & Co - Limitation de taxes demandée	99
Salaires employés municipaux - augmentation déc 1917	90
Sauvigné G. usage fond 1913 à \$ 1040.00	90
St Jean P. salaires fochs à \$ 1144.00	90
Schiger, Rouck & Co. offre de rachat de la régie v.v.	91
Hot machines - requête de abolition - treat case	97
St Fere El. application comme évaluateur	97
Shearbrooke rue - Requête de couverture de capt. fct. de Québec	103
Salle de foir & Belland - lettre G. Davis	104-108
St Geray J. loc ^e hôtel o.k. 18-19	112
Suzrenand Geo. Extension de délai demandée et régl. 153	115
Sur du parrain - rapport de Québec \$ 865-25-1917	89-115
St Cyr. M. Loc ^e re machines à coudre ^{\$ 5.00} propriété 1 annee	117
St Ger. Hues Co. Ltd. Transport à elle fait des bords. J. H. Choumard	118
Sur Trust Corp. acceptés comme fidèles commissaires à St. Charles	119
St Lawrence Super Ref. Ltd. Limitation de taxes - C. en l'ci 123-121	121
Shawmiper W & Co. projet limitation taxes ^{\$ 1,000.00} - C. en l'ci	121
Salle marché - usage accordé à Res. Gallantyne 8/2/18	124

Plot & Crépus Application comme architecte papagade	La rue Bojard
Prêt de l'abbé J. Pelletier à estimer 2 ^o gr. et enseigne de rue ontégon	14
Tremblay L. Marie - parle de strike économique	9
Tyndean & Guion - avis de procédures au nom de leurs clients Dome & Desrosiers	15-12
Truchon R. Courage en assemblée de citoyens par la	15-12
Trounès de pout Hippocrite - gardiens congédiés à c/par 12/1/17	12
Tudon J. Fonds de Secours Belge - 2/1/17 o.k.	17
Thurber H. Mage de Logueuil accède à l'act. 11/7/17	19
Taille Bonin spirit. Offe. affaire \$166.66	22
Tardif A. Offe. affaire \$95.60	22
Tremblay Lévis Offe. affaire \$120.00	22
Trépan J. Evaluation loyer Corge et pt. pure C/pe lic ^e	33
Taylor H. & O. Lalonde délégué à ses ass. à l'hôtel Mandon	37
Taylor Lalonde-Roy et assemblée fidèle. cout de la pte.	42
Tudon J. Hygiène catholiques o.k.	47
Tardif Alf. appointé comme chauffeur du bain. ^{act. 10^{er} nov 17}	56
Taylor H. & O. Tremblay. rue Lalonde. représentants bte. cout de la vie	57
Tremblay nouvelle. ainsi dénommée (H. Girard & Lavelle pris propr. Lalonde)	59
Taylor Geo. C. disident re c/te Est. Lamand 2150. Elder Ebano	64
Tiam G. C. p/paré à la surveillance du bain	64
" " O. Gurdal aut. re inventaire D'inv. publie	64
Tremblay D. transport de légumes au marché	74
Taxe foncière - imposition de municipale scolaire spéciale	83
Tison L. Rapport re réparation système d'éclair. Bld. Pie IX	88
Tremblay L. Marie - fait notice de bonne venue à ses collègues sup/	89
Toupin G. L. aut. salaires fochs à \$837.00	90
Tardif A. rept. santé - salaires fochs à \$1040.00	91
Tudo G. salaires fochs à 1664.00	91
Tardif J. P. remercié	109-91
" " requête en re faveurs	98
Trepan Hues Mfg Co. pétition pour extension délai arcom	115-99-109
Taylor H. disident re nomination des évaluateurs	107
Toussaint rue - nom substitué à rue Bastien	108
Trepan Hues Mfg Co. pétition re amdt régl. 155 arcom ^{act. 115}	107-119
Theriot A. loc ^e hôtel o.k. 18-19	113
Toupin J. loc ^e mag. o.k. 18-19	113
Trepan R. Transport lic ^e laitiers - Pl. Gervais	114
Trepan Hues Mfg Co. extension délai 6 mois régl. 155 ^{révisé}	115-119

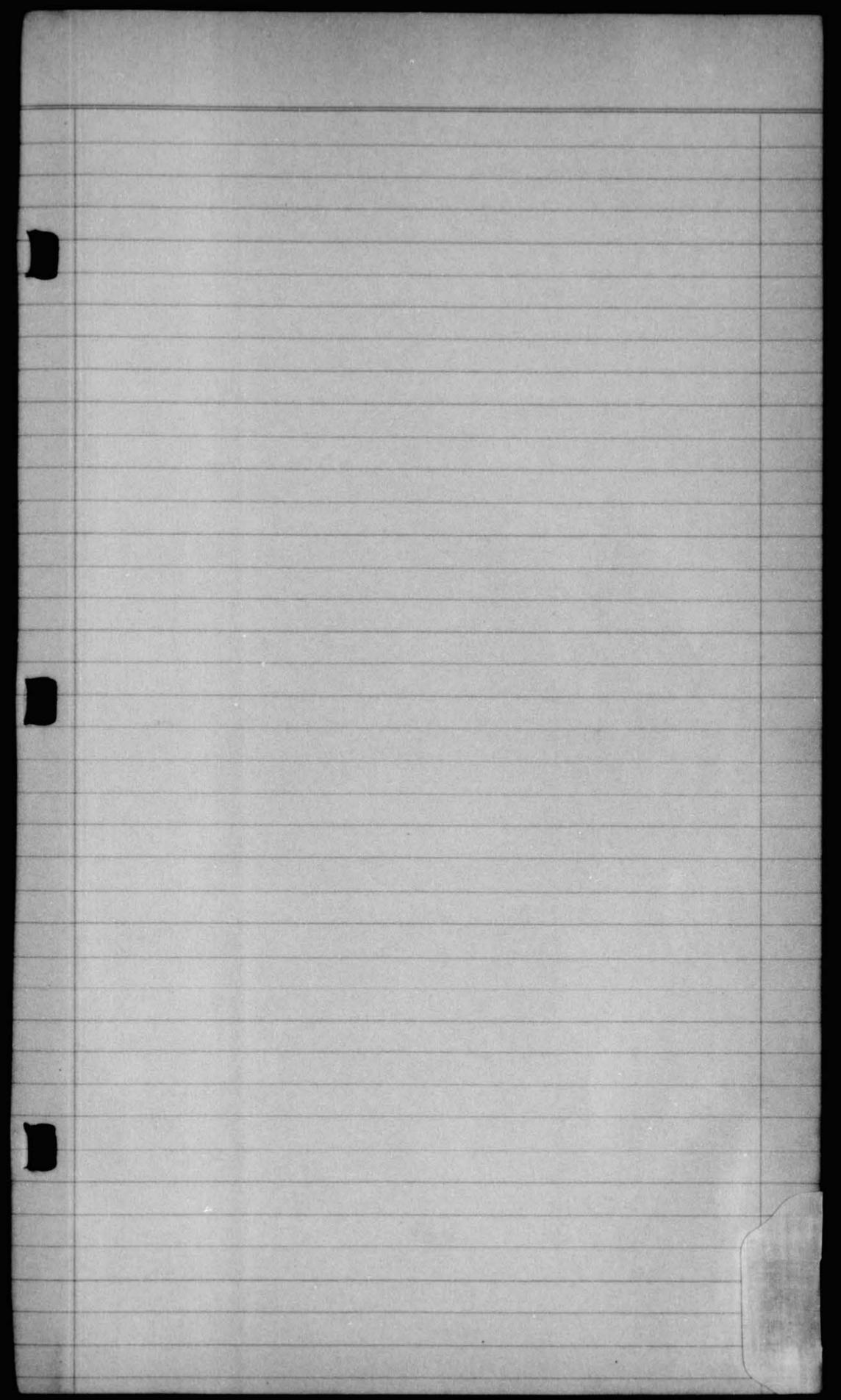
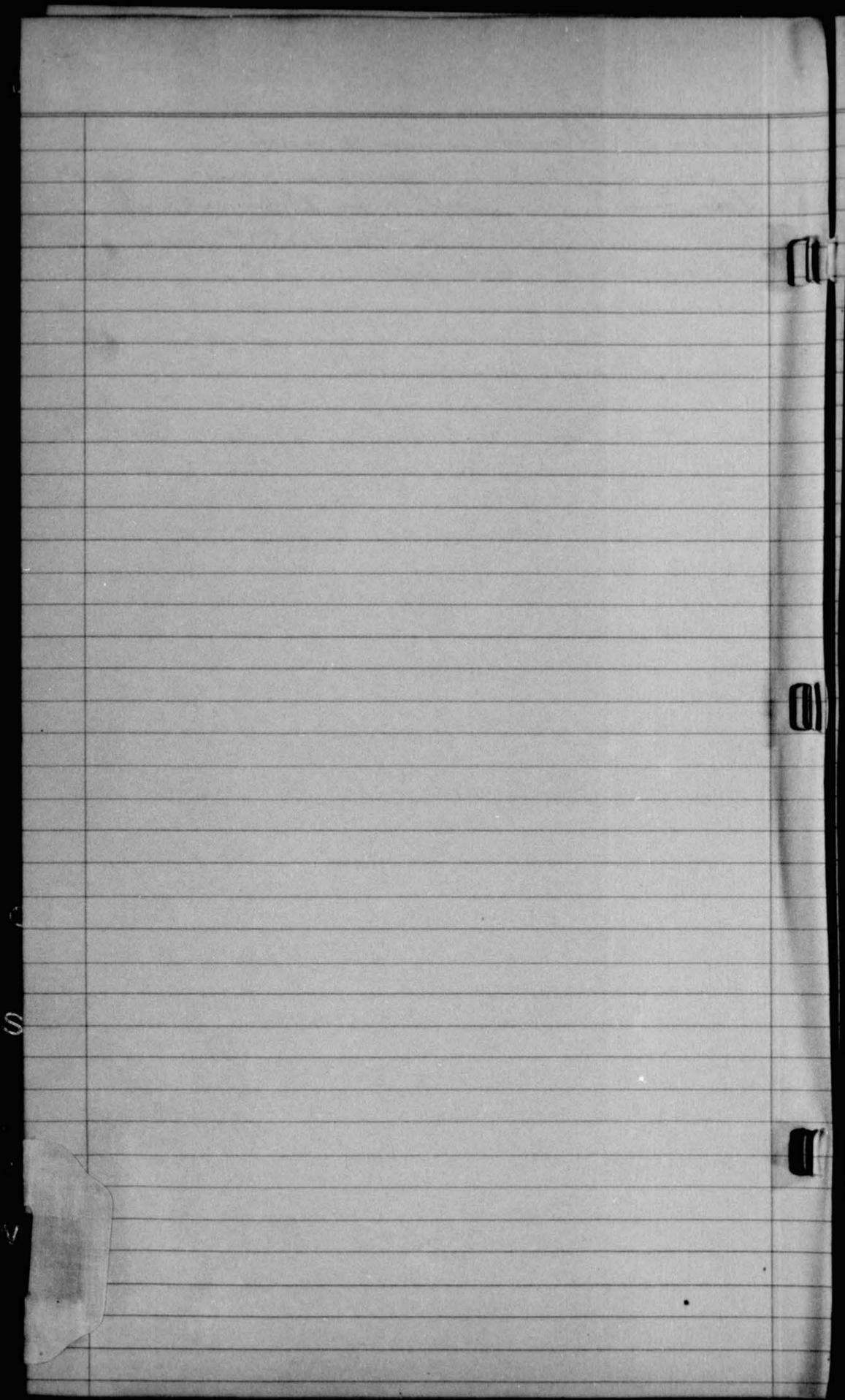
Prison N. rendu d'un dynamite "Doyton" à la Cité

124

Union des mun. con. consommation du poisson - Com. Comité -	57
" " barrage au fleuve par certaines civ. protestataires	57
" " allocation annuelle par de fonds disponibles	64
United Elec. Mach. Co. lampe à arc. hic aut	70
Maison de M. G. - 50 ^{es} pages au rétro de Piquette	118

Vidangeurs - presence acc. aux - continuer jusqu'à nouvel ordre	8
Valiquette J. D. de la Sphère approuvée 411.75 et 70 ⁰⁰	22
Villeneuve V. Rapport - dept. licence pour juillet - et pt. ent / 11	32
Villeneuve V. Faire rapport sur commerce bois de sciage de Sagouette	36
Voies Contrôle des - assemblées à l'hôtel Windsor	37
Miserville Lande L. H. redressement de loyer lettre Baker & Rob.	37
Van Moorhen - plainte L. Misault à lui renvoyée - arborescences	52
Villeneuve V. rapp. licence sur 15 acides au 1 ^{er} nov 17	67
Vieljeux Emprunt de la - recommandation de souscrire	67
Van Moorhen - salaire 418 ⁰⁰ par semaine jusqu'à nouvel ordre	81
Vidangeurs - salaire payé i 4136 ⁰⁰	91
Villeneuve V. remercie	91
Voies dept. de la - fournies le travail 9 hrs par jour - même salaire	91
Villeneuve V. demande de création de postes - leof par O. Van	97
Bassilaki A. K. fin ⁰⁰ mag. O. K. 18-19	113

Williams J.B. Remarques annonces et marché	20
Wallace E.E. Lettres et list ^s d'affaires par ses arriérés	24
Walter Fisher Co. Ltd. Inscrit ^{ion} du nom M.L. Smith-herland au vote	27
Webster N.P. assemblée à l'Hotel Windsor, re compte des finances	37
Wayland Shoes Ltd. Progr. proposées	41
Weldon St. P. Nommes délégués au loi sur coût de la vie remerciements	57
Williams J.B. transport légumes au marché	67
selon ^{is} forcé à \$11461 ⁰⁰	74
Doi ^g J.B. indennité de \$100 ⁰⁰	91
	116-109



P25/A1,14

Feuille blanche de la
lettre J. empruntée le
29 sept 1921 par Mlle
M. Lise Simoyes.

(J)

Maisonneuve, 6 Juin, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévis Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
John C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil.

Lecture d'une pétition en date du 1er Juin, 1917, de MM. Todd & Cochius, faisant application comme architecte paysagiste: déposée aux archives.

Lecture d'une pétition en date du 2 Juin, 1917, du Cercle Paroissial des Enfants de Marie de St. Jean Baptiste de la Salle, invitant les membres du Conseil à assister à son prochain euchariste du 14 courant: déposée aux archives.

Lecture d'une pétition en date du 5 Juin, 1917 de M.J.C. Lavoie, faisant application comme steam-fitter: déposée aux archives.

Lecture d'une pétition en date du 6 Juin, 1917, de M. Marius Dufresne au sujet de la confection du Boulevard Pie IX, à l'intersection de la voie de Montreal Park & Island Rly, dans la municipalité de Montreal-Nord, et demandant qu'en sont rendues les procédures à ce sujet: renvoyée aux aviseurs légaux.

Propose par M. Léon Gélinas,
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil a appris avec un profond regret le décès récent de M. Hector Lalonde, frère de M. l'Échevin Oscar Lalonde.

Et qu'il désire exprimer à ce dernier, ainsi qu'à sa famille, ses plus vives sympathies à l'occasion de ce deuil profond.

Lecture du rapport hebdomadaire de M. le Dr. P. Lussier: déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel date du 5 Juin, 1917, de M. le Dr. J.B.A. Quintal, sur les opérations du bain public durant le mois de mai, et traitant également de la "Goutte de Lait" et de l'inspection des écoles: déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel daté du 1er Juin, 1917, de M. Théo. Leclaire, sur les opérations du département des bâtisses durant le mois écoulé: déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 4 Juin, 1917, de Canadian Vickers, Limited, remerciant le Conseil pour le permis qui lui a été accordé au sujet de l'usage de la salle du marché pour la soirée du 28 juin courant: déposé aux archives.

Proposé et résolu unanimement:

que

Que les listes numeros quarante-neuf (No.49), datée du 30 Mai,1917 et cinquante (No.50), datée du 6 Juin,1917, respectivement, des divers articles nécessaires a l'administration des différents départements, soient approuvées et adoptées, et que le Secrétaire-Tresorier soit autorisé a acheter les marchandises y mentionnées.

Secrétaire-Tresorier
L.J.
L.P.

Lecture d'une lettre de remerciements, en date du 6 Juin, 1917, du ~~M. Jos. Hinton~~, pour sympathies exprimées par le Conseil a l'occasion du deces de M. William Hinton, son frere; déposée aux archives.

Proposé et résolu unanimement:

Que les comptes apparaissant a la liste numero trois cent sept (No.307), s'élevant a la somme de quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq piastres et seize centins (\$47,285.16), soumise ce jour au Conseil, soient approuvées et payes apres vérification et apposition d'initiales par M.le Maire, le Président des Finances, le Comptable en Chef et le Secrétaire-Tresorier.

M. Alexandre Desmarteau, représentant la King Edward Park and Amusement Company, est entendu devant le Conseil au sujet du projet de cette dernière de donner un service de traversier entre Maisonneuve et Boucherville: - Cette question est laissée sur la table.

Lecture d'une lettre en date du 2 Juin,1917 de Maisonneuve Driving Club Ltd., demandant une licence pour la vente de liqueurs spiritueuses, durant l'année 1917-18, au terrain du Club ci-dessus situé 1ere Avenue: renvoyée aux aviseurs légaux.

Proposé et résolu unanimement:

Que les aviseurs légaux, MM. Baker & Robitaille, recoivent instructions de suspendre la cause Cité de Maisonneuve vs Alexandre Michaud, No. 1112 C.S.M., jusqu'a ce que le jugement de la Cour Suprême soit rendu dans la cause Cité de Maisonneuve vs Alexandre Michaud, No. 4546 C.S.M.

Proposé par M.J. C. Taylor,
Et unanimement résolu:

Que M. Léon Gélinas soit nommé pro-Maire pour le terme de quatre mois, a compter du 7 Juin,1917.

M. l'Échevin Léon Gélinas, parlant du rapport très élaboré soumis au Conseil a son assemblée du 30 Mai,1917, par M. le Dr. P. Lussier, sur les opérations du département de sante durant l'année 1916, exprime sa satisfaction sur les aspirations du chef du département a généraliser de plus en plus la grande idee du perfectionnement de l'hygiène sous ses formes variées, et autorise le Secrétaire a communiquer a M. le Dr. P. Lussier la présente appréciation.

Lecture d'une lettre en date du 6 Juin,1917, de M. Jos. Riendeau, offrant a la Cité un automobile "Page" en échange de l'automobile "Ford", a certaines conditions.

Proposé par M. Dr. M. Lefebvre,
Secondé par M. J. O. Tremblay,
Et unanimement résolu:

que

Que l'offre contenue à la susdite lettre soit acceptée aux conditions y mentionnées.

Proposé et résolu unanimement:

Que M. le Notaire J. Théo. Legault reçoive instructions de signifier un protêt notarié au propriétaire du terrain excavé à l'angle des rues Ontario et Orléans pour le mettre en demeure de faire réparer immédiatement le trottoir et la ruelle qui sont fermés à la circulation à l'endroit ci-dessus.

Première lecture du règlement No. 147 comportant le projet par la Cité de Maisonneuve d'octroyer certains privilèges a la Compagnie dite: "Lida Shoe Company, Limited", soit: une garantie de débentures au montant de \$80,000.00 et une exemption de taxes municipales ordinaires de vingt ans.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Et unanimement résolu:

Que la première lecture de ce règlement soit adoptée.

Et la séance est levée.

J. Hinton *Léon Gélinas* Maire.
Sec. Tres.

Maisonneuve, 13 Juin, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M. le Maire Léon Tremblay,
MM. les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J. A. Gagnon,
Dr. M. Lefebvre,
John C. Taylor et
J. O. Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes des deux dernières assemblées.

Lecture d'une pétition en date du 7 Juin,1917 du Bureau du Bien-Etre de l'Enfance soumettant l'offre de tenir une exposition du Bien-Etre de l'Enfance à Maisonneuve: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 11 Juin,1917 de M. E. Lefebvre demandant le remboursement d'une licence qu'il avait prise pour le commerce de cadres religieux en relief, attendu qu'il a discontinué ce genre de commerce.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette demande soit accordée et que le Secrétaire-Tresorier soit autorisé à rembourser à M. E. Lefebvre la somme de \$15.25, sauf à retenir la proportion de temps durant lequel ce dernier a exploité le susdit commerce dans les limites de la Cité de Maisonneuve.

Lecture d'une lettre en date du 11 Juin, 1917 de Asch Limited offrant de publier des annonces-réclame sur la Cité de Maisonneuve.

RESOLU: Que le Secrétaire soit autorisé de répondre à ladite Compagnie qu'il n'a pas de fonds disponibles à ce sujet.

Lecture d'une lettre en date du 12 Juin, 1917 de M. le Curé J. Thibaudeau, Ptre., demandant d'éclairer la 2^{ème} Avenue jusqu'à la rue Boycelet de poser des enseignes de rue pour indiquer la rue Boyce; renvoyée à M. le Président d'Eclairage et Parcs qui devra s'enquérir sur la possibilité de donner les accommodations ci-dessus demandées, et en faire rapport au Conseil à sa prochaine assemblée.

Lecture d'une lettre en date du 12 juin, 1917 de M. C.A. Harwood, avocat, au nom de son client, M. Kydd, demandant en faveur de ce dernier le paiement d'une créance hypothécaire au montant de \$10,000.00 échue le 1^{er} avril dernier (1917); renvoyée aux aviseurs légaux.

Lecture d'une lettre en date du 13 juin, 1917 de MM. J. Riendeau & B. Montesano, demandant le permis de construire un pavillon, devant servir de salle d'attente et de restaurant, à l'angle des rues Notre-Dame et 1^{ère} Avenue.

Proposé et résolu unanimement:

Que la Cité de Maisonneuve consent à tolérer l'érection de ce kiosque temporaire pourvu qu'il soit construit conformément au plan qui accompagnait la lettre ci-dessus mentionnée. - Ce plan devra être daté et revêtu de la signature des requérants, puis déposé aux archives pour y référer au besoin.

Et que communication des présentes soit donnée à MM. Riendeau & Montesano de même qu'à l'inspecteur des bâtisses.

Lecture du rapport hebdomadaire du Dr. P. Lussier: déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 11 Juin, 1917 de Fraternité Unie des Charpentiers-Menuisiers d'Amérique, contestant à la Cité le droit de garantir des débetures en faveur des corporations industrielles, et notamment: MM. J.P. Côté et al.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé d'accuser réception de cette lettre et de répondre qu'elle sera prise en considération.

Le Secrétaire est de plus autorisé d'informer M. J. E. Vigeant, Président de la Fraternité susdite et l'un des signataires de ladite lettre, que le privilège offert par la Cité de Maisonneuve, comporte une garantie de débetures seulement et non l'octroi d'un bonus; et préalablement à l'octroi de ce privilège, la Cité de Maisonneuve a sérieusement étudié cette question et consulté ses aviseurs légaux qui ont donné une opinion favorable, laquelle a été confirmée par l'Honorable J.L. Perron.

Lecture d'une lettre en date du 6 Juin, 1917 de King Edward Park and Amusement Company, au sujet du service de traversier entre Maisonneuve et Boucherville.

Résolu à l'unanimité:

Que le Conseil recommande à la Commission du Hâvre de Montréal d'attribuer au vapeur "South" la même partie du quai qu'il occupe maintenant et qu'il occupait l'an dernier, et d'attribuer au vapeur "Boucherville", qui doit faire le service entre Maisonneuve et Boucherville, la partie sud du quai Sutherland,

Et que communication des présentes soit donnée à la King Edward Park and Amusement Co.

Deuxième lecture du règlement No. 147 concernant la garantie de débetures en faveur de la Compagnie dite: "Lida Shoe Company, Limited", au montant de \$80,000.00, et une exemption de taxes municipales ordinaires de vingt ans en faveur de la même Compagnie.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Secondé par M. J. A. Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que la deuxième lecture de ce règlement soit adoptée.

Deuxième lecture du règlement No. 146 à l'effet d'empêcher la circulation de certaines voitures dans le Boulevard Morgan et dans partie du Boulevard Pie IX.

Proposé par M. Dr. M. Lefebvre,
Et unanimement résolu:

Que la deuxième lecture de ce règlement soit adoptée; que ce règlement soit lui-même adopté et publié suivant la loi.

Lecture d'une lettre en date du 13 Juin, 1917 de M. l'Echevin Oscar Lalonde remerciant le Conseil pour sympathies: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 13 Juin, 1917 de M. J. I. Chouinard modifiant sa lettre en date du 16 mai dernier (1917), concernant une demande de certains privilèges à la Cité de Maisonneuve pour l'établissement d'une manufacture de chaussures.

Première lecture du règlement No. 148 concernant la garantie de débetures en faveur de M. J. I. Chouinard, au montant de \$175,000.00, et une exemption de taxes municipales ordinaires de vingt ans en faveur dudit M. Chouinard.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Secondé par M. J. A. Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que la première lecture de ce règlement soit adoptée.

Proposé par M. Dr. M. Lefebvre,
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil a appris avec un profond regret le décès récent de M. O. Barbeau, beau-père de M. l'Echevin Léon Gélinas,

Et qu'il offre à M. Léon Gélinas, de même qu'à Madame Barbeau et familles, ses plus sincères condoléances en cette pénible occasion.

Sur proposition de M. Oscar Lalonde,
secondée par M. Léon Gélinas,
Il est unanimement résolu: Que

Que le Conseil Municipal se déclare en faveur d'une conscription agricole mais contre la conscription militaire;

Qu'il ne reconnait pas au Gouvernement les prérogatives de voter la conscription obligatoire, le parti conservateur n'ayant pas été élu sur un mandat de conscription.

Lecture d'une lettre en date du 13 Juin, 1917 du Club L.O. David, par son président M.J.O.E. Leclair, demandant une licence de club dans les prémisses occupées par le susdit Club au Château Morgan à Maisonneuve: renvoyée aux aviseurs légaux.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à M. E. Baril, employé appointé comme gardien à la traverse du C.N. Q.Ry, à l'angle de la rue Desjardins, qui est malade, une somme de \$30.00 représentant quatre semaines, du 9 mai au 6 juin, 1917 exclusivement, à \$7.50 par semaine équivalant au demi-salaire que recevait M. Baril, et de continuer à lui payer un autre mois de salaire dans les mêmes conditions.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Secondé par M. J.A. Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à donner instructions à la Banque d'Hochelaga de transporter une somme de \$35,000. du Cpte. d'E. "L-462" au Cpte. courant "L-7" de la Cité. - Cette somme étant prise à même une autre --- somme de \$128,819.15 déposée en banque le 27 avril dernier (1917), laquelle est le produit de la vente d'une partie du système d'aqueduc à la Montreal Water & Power Co.

Lecture d'une lettre en date du 13 Juin, 1917 de American Can Company, par ses avocats MM. Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest, demandant une exemption de taxes pour une période de vingt ans sur la nouvelle extension de sa manufacture actuellement en cours d'érection: renvoyée au Conseil en Comité.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à M. l'ingénieur Marius Dufresne, la somme de \$12,409.88, représentant ses honoraires, pourcentage et intérêts, pour la confection des plans, devis et alignements concernant la construction du Boulevard Pie IX dans Montréal-Nord, en rapport avec le contrat intervenu entre la Cité de Maisonneuve et Quinlan & Robertson, Limited, le 30 Janvier, 1915, A.Z. Gratton, N.P.

Le Secrétaire devra donner communication de la présente résolution aux aviseurs légaux, MM. Baker & Robitaille, qui devront eux-mêmes aviser la Municipalité de Montréal-Nord de ce que dessus, cette dernière étant appelée au remboursement de cette somme; les aviseurs devront en outre s'adresser à la Législature à sa prochaine session, pour faire ratifier le paiement ci-haut mentionné par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé à demander aux aviseurs légaux, MM. Baker & Robitaille, leur opinion quant à savoir si la Cité de Maisonneuve a le droit d'approprier aux fins des dépenses d'administration municipale, le produit de la vente de partie du système d'aqueduc à Montreal Water & Power Co., savoir: \$128,819.15, déposé en banque au crédit "compte d'é-

pargne" de la Cité, le 27 avril dernier (1917).

Et l'assemblée est levée.

Lévi Tremblay Maire.

J. A. Gagnon Sec. Trés.

Maisonneuve, 20 Juin, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M. le Maire Lévi Tremblay,
MM. les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A. Gagnon,
Dr. M. Lefebvre,
J.C. Taylor et
J.O. Tremblay, formant la totalité
des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre en date du 16 Juin, 1917 du Revd. Frère Omond demandant l'usage de la salle du marché pour l'après-midi du 26 juin courant, pour y faire la distribution des prix aux élèves de l'Académie de Lasalle.

RESOLU: Que cette demande soit accordée et qu'avis en soit donné au Clerc du marché.

Lecture d'une lettre en date du 19 Juin, 1917 de M. L. Chalvigny demandant le permis de vendre sans licence des appareils à faire la cravate:

RESOLU: Que cette demande soit accordée jusqu'à nouvel ordre.

Lecture d'une lettre en date du 20 Juin, 1917 de M. Arsène Choquette & al, sur leur projet de construction de logements salubres et hygiéniques dans les limites de la Cité et demandant certains privilèges à ce sujet: laissée à l'étude.

Lecture d'une lettre en date du 20 Juin, 1917 de M. J.E. Ecrement pour augmentation de salaire.

Résolu à l'unanimité: Que cette demande soit renvoyée à plus tard lors de la votation des prochaines appropriations.

Lecture d'une lettre en date du 20 Juin, 1917 de M. Geo. Surprenant au sujet d'un projet d'établissement de manufacture de chaussures à Maisonneuve et annulant les demandes antérieures faites à ce sujet par J.P. Côté & al: renvoyée aux aviseurs légaux.

Lecture d'une lettre en date du 19 Juin, 1917 de M. le Dr. P. Lussier, informant le Conseil qu'il a suspendu les vacances des vidangeurs.

-M. l'Echevin Dr. M. Lefebvre fait remarquer au Conseil

et ont obtenu par le passé comme compensation que les vidangeurs reçoivent un salaire moindre que les autres employés du département de santé et les gratifiés d'une vacance de huit jours, et qu'il lui paraîtrait raisonnable de continuer jusqu'à nouvel ordre ce mode déjà établi.

Il est alors proposé et résolu unanimement:

que M.le Dr.P.Lussier reçoive instructions d'agir comme par le passé à ce sujet.

Lecture du rapport hebdomadaire du Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

Lecture d'une réponse en date du 14 Juin, 1917 de Montreal Tramways Co. sur le fait par les conducteurs de tramways de jeter les balayures dans les rues: renvoyée aux aviseurs légaux.

Lecture d'une réponse en date du 14 Juin, 1917 de Montreal Tramways Co. au sujet de la réparation de son entre-voie à l'angle des rues Notre-Dame et Lasalle: déposée aux archives.

Lecture d'une réponse en date du 16 Juin, 1917 de MM. les aviseurs légaux Baker & Robitaille, au sujet d'une licence de club demandée par le Club L.O. David dans les prémisses Château Morgan.

RESOLU: Que le Secrétaire soit autorisé d'adresser à l'Honorable Trésorier Provincial, copie de la lettre en date du 13 Juin, 1917 du Club L.O. David, afin de permettre au Revenu de communiquer avec le Conseil s'il le juge à propos.

Lecture d'une réponse en date du 16 Juin, 1917 des aviseurs légaux, MM. Baker & Robitaille, avisant la Cité de payer, si elle le juge à propos, la créance H.J. Battle affectant les lots Nos. 183-1029, 1030, 1050, 1051 & 1052 faisant partie du Parc Maisonneuve, laquelle avait été suspendue à cause de certaines difficultés ayant existé entre H.J. Battle-Geo. Kydd & Frederick Davis: déposée aux archives.

Lecture d'une réponse en date du 20 Juin, 1917 de MM. les aviseurs légaux, MM. Baker & Robitaille, au sujet de l'information demandée par la Cité quant à l'emploi du produit de la vente d'une partie du système d'aqueduc s'élevant à \$128,819.15.

Proposé par M. J.A. Gagnon,
Secondé par M.J.C. Taylor,
Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à donner instructions à la Banque d'Hochelega, de transporter la somme de \$93,819.15 et intérêts accrus du compte d'épargne L-462 au compte courant L-7 de la Cité; la dite somme devant servir aux fins d'administration générale de ladite Cité. - Cette somme est la balance des argents déposés en banque le 27 avril dernier (1917), représentant le produit de la vente d'une partie du système d'aqueduc à la Montreal Water & Power Co, savoir: \$128,819.15;

Le transport ci-dessus sera fait en un ou plusieurs montants à la discrétion du Secrétaire-Trésorier.

Lecture d'une réponse en date du 18 Juin, 1917, du Crédit Foncier Franco Canadien, informant la Cité qu'il serait disposé à consentir une prolongation de délai pour le paiement d'une somme de \$1,000.00 sur une obligation assumée par la Cité en faveur dudit C.F.F.C., en vertu d'un acte de vente par Dame. Vve. A. Desjardins à ladite Cité, le 10 décembre, 1913, No. 3319 M.G.

Ecrement, N.P., concernant certains lots achetés pour faire partie du Parc Maisonneuve, pourvu que le taux d'intérêt soit porté à 7% au lieu de 6% qu'il est actuellement.

RESOLU: Que la Cité continue à payer l'intérêt au taux de 6% sur ladite obligation, sauf à payer la différence de 1% réclamée par le Crédit Foncier Franco Canadien lorsque la chose aura été approuvée par le Lieutenant Gouverneur en Conseil, question que le Conseil s'engage de présenter à la prochaine session de la Législature; et qu'information de ce que dessus soit donnée audit C.F.F.C.

Lecture d'une lettre de remerciements, en date du 19 Juin, 1917, des familles Barbeau & Gélinas pour sympathies: déposée aux archives.

Troisième lecture du règlement No. 147 concernant la "Hida Shoe Co. Ltd": laissée à l'étude.

Deuxième lecture du règlement^x concernant l'affaire de M.J.I. Chouinard: laissée à l'étude.

M.l'Échevin Oscar Lalonde soumet au Conseil qu'une certaine quantité de glace disponible au marché, pourrait être affectée aux familles pauvres de Maisonneuve.

Il est donc proposé par M. Osc. Lalonde,
secondé par M.J.A. Gagnon,

Que M.le Dr.P.Lussier, chef du département de santé, reçoive instructions de faire distribuer aux familles pauvres de la Cité, la quantité de glace ainsi disponible. - Cette faveur ne s'étendra cependant qu'aux familles qui seront munies d'un certificat soit du Président du Comité d'Eau & Santé, du Maire et des Conseillers ou du Chef du département de santé.

M.le Maire Lévis Tremblay rappelle de nouveau au Conseil de pratiquer l'économie la plus stricte dans son administration municipale.

Lecture d'une lettre en date du 19 Juin, 1917 de M.le Dr. J.B.A. Quintal, Directeur du bain public, recommandant une augmentation de salaire en faveur de M.O. Laplante, stérilisateur du lait au département de la "Goutte de lait".

Proposé et résolu unanimement:

Que le salaire de M.O. Laplante soit porté à la somme de \$18.00 par semaine à compter du 21 juin courant.

Proposé et résolu unanimement:

Que le salaire de M.E. St. Onge, gardien des écuries municipales et chauffeur d'automobile, soit porté à la somme de \$17.00 par semaine à compter du 13 juin courant.

Que le salaire de MM.E. Plouffe & C. Comtois, chauffeurs d'automobile, soit porté au taux de 35¢ de l'heure à compter du 13 juin courant.

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à lundi, le 25 juin courant, à 9 hrs. a.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant

Advenant ce 25 Juin, 1917, à 9 hrs. a.m.,
l'assemblée reprend son cours avec les mêmes membres suivants présents, savoir:

M.le Maire Lévi Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil.

Proposé et résolu unanimement:

Que les aviseurs légaux, MM.Baker & Robitaille, soient autorisés à s'adjoindre, comme conseil, les avocats Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest, pour rédiger ensemble, conjointement et fournir au Conseil à sa prochaine assemblée:

1. Un projet de demande que feraient certains intéressés relativement à la construction de logements salubres; établissements manufacturiers etc;
2. Un projet de règlement garantissant le privilège demandé par certains particuliers ou certaines compagnies, concernant une garantie de débetures et exemption de taxes sur leur établissement projeté; et
3. Un projet d'avis public à être publié lors de l'adoption de tel règlement.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé à demander aux marchands de charbon de Maisonneuve, des soumissions pour huit cents tonnes de charbon mou "Run of Mine-steam coal", pour mercredi le 4 juillet prochain.

Soumise une liste d'appareils pour gymnase, nécessaires à l'A A A du Département de Police et Feu de Maisonneuve. Cette liste, portant la date du 20 Juin, 1917, fait la nomenclature de vingt-six appareils dont le coût total s'élèverait à \$1,290.00.

Il est alors proposé par M. J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que la Cité vote à l'A.A.A. du Dépt. de Police & Feu de Maisonneuve, une somme de mille piastres (\$1,000.00) pour l'aider à se pourvoir des appareils de gymnase dont mention est faite à la liste sus-relatée, à condition que les formalités ci-après soient remplies, savoir:

1. Ladite Association devra d'abord faire l'acquisition des vingt-six appareils mentionnés à ladite liste;
2. Ladite Association paiera de ses propres deniers, prélevés soit au moyen de souscription ou autrement, la somme de \$290.00 pour combler, avec l'allocation de \$1,000.00 de la Cité, le coût total desdits appareils.
3. La Cité de Maisonneuve gardera à son actif et sera la seule propriétaire de tous et chacun desdits appareils de gymnase.

Sur preuve suffisante que ces conditions auront été remplies, le Secrétaire-Trésorier est autorisé à verser, aux fins ci-dessus, ladite somme de \$1,000.00

Et l'assemblée est levée.

J.A.Gagnon Sec. Trés.

Lévi Tremblay Maire.

Maisonneuve, 27 Juin, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévi Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une pétition en date du 26 Juin, 1917 de l'A.A. A. du Bain de Maisonneuve (Section des Dames), demandant l'usage exclusif du bain une soirée par semaine: laissée sur la table.

Lecture d'une lettre en date du 26 Juin, 1917 de la Ligue Anti-Trust, demandant l'usage de la salle du marché pour la tenue d'un euchre au profit de ladite Ligue le 18 juillet prochain.

Résolu à l'unanimité: Que le permis ci-dessus demandé soit accordé.

Le Secrétaire donne communication au Conseil d'une lettre en date du 21 Juin, 1917 de MM.Trudeau & Guérin, Avocats, au nom de leurs clients, MM.A.Dionne & A.Desmarteau, donnant avis, au nom de ces derniers, qu'ils prendront des procédures contre la Cité pour le recouvrement de la somme de \$11,323.83 et intérêts, se rapportant à l'achat de terrains pour Parc, à moins que cette dite somme ne soit immédiatement payée, et qu'il a transmis cette lettre aux aviseurs légaux.

RESOLU: Que cette mesure soit approuvée.

Lecture d'un bref d'assignation et Déclaration Jos. Simard, Demandeur, vs. Cité de Maisonneuve, Défenderesse, No.954 C.S.M., MM.Perron, Taschereau, Rinfret & al, Avocats, en recouvrement d'une somme de \$513.86 et intérêts, pour achat de terrains pour Parc: renvoyé aux aviseurs légaux.

Lecture d'une lettre en date du 21 Juin, 1917 de MM.Perron, Taschereau, Rinfret & al, avocats, au sujet de la réclamation Jos. Simard ci-dessus mentionnée: renvoyée aux aviseurs légaux.

Lecture du rapport hebdomadaire du Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

Lecture du rapport en date du 27 Juin, 1917 de M.Ph.Lasnier, collecteur du sou du pauvre, sur les opérations de sa nouvelle charge depuis le 15 Mai à date: déposé aux archives.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé à assermenter M.Ph.Lasnier comme constable spécial et collecteur du sou du pauvre.

Lecture d'une lettre en date du 21 Juin, 1917 de la Commission du Hâvre de Montréal informant la Cité de la partie du quai qui a été attribuée au vapeur "South" pour la saison 1917 au loyer de \$300.00: déposée aux archives.

Proposé et résolu unanimement:

Que les listes numéros cinquante-et-un, datée du 13 juin, 1917, cinquante-deux, datée du 20 juin, 1917 et cinquante-trois, datée du 27 juin, 1917 (Nos. 51, 52 & 53) des divers articles nécessaires à l'administration des différents départements, soient approuvées et adoptées et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter les marchandises y mentionnées.

L'item No. 3 à l'effet de passer une résolution autorisant le paiement des frais additionnels payés pour la "Journée de Maisonneuve", est renvoyé à l'étude.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé de convoquer, à la prochaine assemblée du Conseil, l'avocat R. Taschereau avec son client, American Can Co., au sujet de la demande de cette dernière Compagnie d'exemption de taxes sur la nouvelle extension de sa manufacture.

Que le Secrétaire soit autorisé de s'enquérir auprès de M. Alex. Desmarteau sur les opérations du vapeur traversier "Boucherville" qui doit faire le service entre Maisonneuve et Boucherville, étant donné qu'il est à la connaissance du Conseil que ce vapeur fait le service de Montréal à Boucherville avec arrêt à Maisonneuve; et que dans ce dernier cas, l'allocation de \$300.00 que le Conseil s'était engagé de payer serait confisquée.

Lecture d'une lettre en date du 27 Juin, 1917 de M. J. O. E. Leclair, au nom du Club L. O. David, demandant le permis de se servir de la salle du marché pour la soirée du 4 juillet prochain attendu qu'il ne s'est pas prévalu du privilège qui lui avait été octroyé de se servir de ladite salle le 30 mai dernier (1917).

Résolu à l'unanimité: Que le permis ci-dessus demandé soit accordé.

Proposé par M. J. A. Gagnon,
Secondé par M. Dr. M. Lefebvre,
Et unanimement résolu:

Que par mesure d'économie, les terrains de jeux à l'usage des enfants soient supprimés à compter du 12 juillet prochain (1917); et que communication des présentes soit donnée aux gardiens de tels terrains de jeux.

Sur certaines remarques faites par les membres du Conseil sur l'exploitation des jeux de hasard (slot machines) dans les hôtels, on en vient à la conclusion qu'il entre dans les attributs du chef de police de faire respecter la loi à ce sujet.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à vendredi, le 29 juin courant, à 2 hrs. p.m. au lieu ordi-

naire des réunions.

Advenant ce 29 Juin, 1917, à 2 hrs. p.m., l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir:

M. le Maire Lévis Tremblay,
MM. les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J. A. Gagnon,
Dr. M. Lefebvre,
J. C. Taylor et
J. O. Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil.

Lecture du règlement No. 149 octroyant certains privilèges à M. Georges Surprenant sur son établissement de manufacture de chaussures projeté.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Secondé par M. J. A. Gagnon,
Et Résolu:

Que ce règlement tel que lu à la présente séance du Conseil soit adopté; et

Que trois autres règlements, soumis au Conseil à cette même assemblée, octroyant certains privilèges aux personnes ci-après mentionnées, basés sur le règlement ci-dessus relaté, lesquelles règlements sont plus particulièrement désignés comme suit, savoir:

Regl'nt No.	En faveur de	Nature des produits
150	M. J. I. Chouinard	Fabrication de la chaussure
151	Tetrault Shoe Mfg Co	do do
152	Dominion Forging & Smelting Corporation	Confecion de la pierre calcaire devant servir à la fabrication de l'acier chromé et ses dérivés

soient également adoptés, mutatis mutandis, avec cette modification que deux d'entre eux ont obtenu une exemption de taxes de dix ans, notamment: M. Georges Surprenant et Dominion Forging & Smelting Corporation, et deux de vingt ans, notamment: M. J. I. Chouinard & Tetrault Shoe Mfg. Co. - Les parties ayant obtenu une exemption de taxes de vingt ans déclarent avoir pris toutes les précautions voulues pour se protéger au cas de contestations judiciaires portant sur cette clause; et

Que M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer lesdits règlements pour et au nom de la Cité.

-M. l'Échevin Léon Gélinas, dans le but de connaître l'assentiment de tous et chacun des membres du Conseil municipal, relativement à la motion ci-dessus, suggère que le vote soit pris sur icelle.

Le vote étant donc demandé et pris sur ladite motion s'enregistre comme suit, savoir: M. Léon Gélinas, oui; M. Oscar Lalonde, oui; M. J. A. Gagnon, oui; Dr. M. Lefebvre, oui; M. J. C. Taylor, oui; et M. J. O. Tremblay, oui. - Tous se sont donc déclarés en faveur de ladite motion par leur vote affirmatif.

Il est en conséquence reconnu que les quatre règlements ci-dessus ont été adoptés à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Proposé par M. J. A. Gagnon,
Secondé par M. Dr. M. Lefebvre,

Et résolu unanimement:

Qu'une

Qu'une assemblée générale des électeurs municipaux propriétaires fonciers de la Cité de Maisonneuve, soit convoquée par Son Honneur le Maire pour être tenue à l'édifice de l'hôtel-de-Ville, salle du Conseil, à dix heures de l'avant-midi, mardi le 3 juillet prochain (1917), afin de soumettre à l'approbation des électeurs municipaux, propriétaires fonciers, les règlements qui viennent d'être adoptés par ce Conseil conférant certains privilèges à différentes industries manufacturières, lesquels règlements sont plus particulièrement désignés comme suit, savoir:

Règl.'nt No.	En faveur de	Nature des produits
149	M.Georges Surprenant	Fabrication de la chaussure
150	M.J. I. Chouinard	do do
151	Tetrault Shoe Mfg.Co.	do do
152	Dominion Forging & Smelting Corporation	Confection de la pierre calcaire devant servir à la fabrication de l'acier chromé et ses dérivés.

Proposé et résolu unanimement:

Que les diverses Compagnies d'utilité publique tel que: Montreal Light, Heat & Power Co., Montreal Water & Power Co., Bell Telephone Co., Montreal Public Service Corporation, Montreal Tramways, etc., soient notifiées que le Conseil Municipal, par ses employés, entend à l'avenir réparer aux frais desdites Compagnies et remettre en bon ordre les coupes faites dans les rues de ladite Cité par lesdites Compagnies et laissées en mauvais état.

Et la séance est levée.

J. Lévesque Maire.
Lévi Tremblay Sec. Trés.

 Maisonneuve, 4 Juillet, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévi Tremblay,
 MM.les Conseillers Léon Gélinas,
 Oscar Lalonde,
 J.A.Gagnon,
 Dr.M.Lefebvre,
 J.C.Taylor et
 J.O.Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre en date du 28 Juin, 1917 de l'Hospice St. Antoine de Longueuil donnant avis à la Cité de l'augmentation à \$10.00 par mois, de la pension des enfants à cette institution.

Proposé et résolu unanimement:

Que conformément à cette lettre le Trésorier soit autorisé à payer à l'avenir le taux ci-dessus mentionné pour les protégés de la Cité placés à cette institution.

Lecture d'un acte de Cession-Transport par M.Jos.Allaire à M.O.H.Lesage, en date du 19 Juin, 1917, No. 20109 W.J. Proulx, N.P., au sujet de l'enlèvement des animaux morts.

Proposé et résolu unanimement:

Que M.Allaire soit convoqué à la prochaine assemblée du Conseil du 11 courant, pour plus amples détails à ce sujet.

Lecture d'un acte de Cession-Transport par M.O.H.Lesage à M.Z.Pesant dit Sanscartier, en date du 19 Juin, 1917, No. 10782 C.Paquet, N.P. : laissé sur la table.

Lecture d'une lettre en date du 3 Juillet 1917 de M.S.A. Provostau sujet du mauvais état du trottoir en face de sa résidence rue Ste Catherine: renvoyée à M.le Président des Chemins.

Lecture d'une lettre en date du 30 Juin, 1917 de Spitzer, Rorick & Co. offrant à la Cité un placement pour son fonds d'amortissement et lui offrant également de lui revendre ses propres débetures.

Proposé et résolu unanimement:

Qu'en réponse à cette lettre le Secrétaire-Trésorier soit autorisé d'informer Spitzer, Rorick & Company que le fonds d'amortissement est déjà investi au "Fonds de Guerre" et de lui demander en même temps si elle consentirait à entrer en pourparlers au sujet de l'achat de deux émissions de débetures de la Cité: \$700,000.00 et \$355,000.00 datées du 1er Mai, 1917. -Advenant ce dernier cas, le Président des Finances irait peut-être rencontrer le bureau de la Compagnie à Toledo, Ohio, pour discuter plus amplement ce projet.

M. Langelier est entendu devant le Conseil pour demander une information au sujet du coût d'une licence sur des produits pharmaceutiques (pilules) qu'il vend dans les rues.

Proposé et résolu unanimement:

Qu'une licence de \$15.25 soit chargée audit M.Langelier pour ce genre de commerce.

M.R.Taschereau, C.R., est entendu devant le Conseil au sujet de l'exemption de taxes sur extension de manufacture demandée par American Can Co.: -Cette question est renvoyée aux aviseurs légaux.

Lecture d'une lettre en date du 4 juillet, 1917 de M.le Dr.P.Lussier, au sujet d'une excavation dangereuse rue Ontario près du Bain Public.

Proposé et résolu unanimement:

Que M.Alex.Michaud, le propriétaire intéressé dans cette affaire, reçoive instructions d'avoir à clôturer l'endroit ci-dessus mentionné et à assainir ladite excavation. Le tout devant être fait sous un délai de trois jours à compter de la signification de l'avis; à défaut de quoi ladite Cité fera elle-même les susdits travaux aux frais dudit M.Michaud.

Lecture du rapport hebdomadaire du Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel en date du 3 juillet, 1917,

de M.le Dr. J.B.A. Quintal sur les opérations du Bain Public et de la "Goutte de Lait" durant le mois de juin: déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel, en date du 30 Juin, 1917, de l'A.A.A. du Bain de Maisonneuve: déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel, en date du 30 Juin, 1917, de M. Théo. Leclaire sur les opérations du département des bâtisses durant le mois de juin: déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 28 Juin, 1917 des aviseurs légaux, MM. Baker & Robitaille, suggérant un amendement au règlement No. 42 concernant les rues, pour couvrir le cas des employés des tramways jetant les balayures des tramways dans les rues: déposé aux archives.

Les soumissionns pour le charbon mou sont laissées sur la table.

Lecture d'un rapport en date du 3 Juillet, 1917 de M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier, au sujet de l'approbation par les électeurs des quatre règlements suivants, savoir:

Règl'nt No.	En faveur de	Nature des produits
149	M. Georges Surprenant,	Fabrication de la chaussures
150	M. J. I. Chouinard,	do do
151	Tetrault Shoe Mfg Co,	do do
152	Dominion Forging & Smelting Corporation,	Confection de la pierre calcaire devant servir à la fabrication de l'acier chromé et ses dérivés.

Proposé par M. J. A. Gagnon,
Secondé par M. J. O. Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que le rapport ci-dessus soit accepté, que des projets de contrats notariés soient dressés par M. le Notaire J. Théo. Legault, entre la Cité de Maisonneuve et les personnes ci-dessus mentionnées, basés sur les susdits règlements;

Et que M. le Maire et le Président des Finances soient et sont par les présentes autorisés à signer ces contrats pour et au nom de ladite Cité.

Attendu que le Conseil Municipal est au fait que le vapeur "Boucherville" qui devait faire le service entre Maisonneuve et Boucherville, fait surtout le service entre Montréal et Boucherville avec arrêt à Maisonneuve;

Attendu en outre que ce vapeur refuse les voitures de charge des cultivateurs et que par là, il prive les cultivateurs riverains de se rendre au marché de Maisonneuve pour y écouler leurs produits;

Attendu que le Conseil en promettant une allocation à la King Edward Park & Amusement Co. pour favoriser ce service, avait en vue certains avantages qui en résulteraient au bénéfice du marché de Maisonneuve;

Attendu que considérant les faits ci-dessus, ladite King Edward Park Amusement Co. a forfait à son engagement vis-à-vis la Cité, engagement contracté par sa lettre du 23 Mai, 1917 à ladite Cité.

Il est

Il est en conséquence proposé
et résolu unanimement:

Que la résolution adoptée par ce Conseil, à son assemblée du 30 Mai, 1917, accordant une allocation de \$300.00 à ladite King Edward Park & Amusement Co., soit biffée et annulée à toutes fins que de droits et qu'avis en soit donné à la susdite Compagnie.

M. Art. St. James, pasteur de St. Paul's Baptiste Church, est entendu devant le Conseil pour insister de nouveau sur une demande déjà faite au sujet d'une exemption de taxes sur le logement qu'il occupe, à titre ci-dessus. Après étude de la question il est

Proposé et résolu unanimement:

Que la Cité de Maisonneuve accorde au Rvd. Art. St. James, une exemption de taxes municipales ordinaires sur le logement qu'il occupe au No. 463 rue Orléans, à compter du premier mai dernier (1917), jusqu'à nouvel ordre.

Lecture d'une pétition en date du 3 juillet, 1917, du Fonds de Secours Belge demandant l'autorisation de collecter dans les rues le 21 juillet crt., jour de la fête nationale de Belgique, dans un but d'œuvres patriotiques.

Résolu à l'unanimité: que cette demande soit accordée.

Et la séance est levée.

Sec.-Trés.

Maisonneuve, 11 Juillet, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M. le Maire Lévis Tremblay,
MM. les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J. A. Gagnon,
Dr. M. Lefebvre, et
J. O. Tremblay, formant un quorum.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une pétition en date du 4 Juillet, 1917, de Montreal Light, Heat & Power Co., suggérant de doter le règlement des bâtisses de clauses suffisantes pour régulariser le système de plomberie et en particulier les conduites à gaz afin de remédier aux nombreuses plaintes produites concernant la pauvreté du gaz, manque de pression, etc. etc.: renvoyée à l'inspecteur des bâtisses qui devra vérifier si le règlement des bâtisses renferme des clauses dans ce sens.

Lecture d'une lettre en date du 9 Juillet, 1917 de M. John McCleery, demandant d'enlever certains poteaux en face de sa propriété à l'angle des rues Notre-Dame et Letourneux: déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 9 Juillet, 1917 de Norcross Brothers Co., entrepreneurs généraux, demandant le permis d'occuper une partie de la rue Pie IX durant la construction des bâtisses encours d'érection pour le compte de American Can Co.

RESOLU: De répondre à Norcross Brothers Co. qu'en s'adressant à l'inspecteur des bâtisses et sur dépôt des honoraires voulus, elle obtiendra le permis ci-dessus demandé.

Lecture d'une lettre en date du 10 Juillet, 1917, de Shawinigan Water & Power Co., demandant le permis d'ériger une voie d'évitement communiquant avec sa station No.2.

RESOLU: Que ladite Compagnie soit priée de déléguer un représentant à ce sujet, auprès de M.Oscar Lalonde, Président du Comité des Chemins.

Lecture d'une lettre en date du 10 Juillet, 1917 du Département des Travaux Publics, Canada, par M.R.L.Deschamps, Surintendant, au sujet de charges spéciales faites sur certains lots rue Ontario, autrefois la propriété du Gouvernement, et maintenant enclavés dans la place du marché; déposée aux archives, le Conseil ne pouvant pour le moment résoudre la question.

Lecture d'une lettre en date du 11 Juillet, 1917, de Madame S.Gagné, demandant de placer deux enfants du nom de Perreaultaux frais de la Cité: renvoyée au Dr.Lussier.

Lecture d'une lettre en date du 7 Juillet, 1917 de A.J. Luxton, Rochdale Creamery, par ses avocats Jacobs, Couture et Fitch, demandant une réduction de taxe d'affaires sur son commerce de beurre et oeufs, et faisant certaines observations à la Cité: renvoyée aux aviseurs légaux.

Lecture d'une lettre en date du 9 Juillet, 1917 de M. Moise Duguay demandant d'être exempt de payer sa taxe d'affaires pour restaurant: refusée.

Lecture d'une lettre en date du 9 Juillet, 1917 de M. James Stevenson, par l'entremise de ses avocats MM.Meagher & Coulin, au sujet d'un accident qui a causé la mort de son fils, J.W.Earle Stevenson, sur un des terrains de jeux de la Cité, et réclamant des dommages au montant de \$3,000.00 outre les frais d'enterrement: renvoyée aux aviseurs légaux.

Lecture d'une lettre en date du 4 Juillet, 1917, avec plans y annexés datés du 4, 5, 9 et 10 Juillet, 1917 respectivement, de La Compagnie d'Habitations Salubres, Limitée., par Arsène Choquette & al. demandant certains avantages à la Cité en considération de l'établissement de maisons salubres: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture du rapport hebdomadaire du Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

Proposé et résolu unanimement:

Que la liste numéro cinquante-quatre (No.54), datée du 11 Juillet, 1917, des divers articles nécessaires à l'administration des différents départements soit approuvée et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter les marchandises

y mentionnées.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé d'écrire de nouveau à M.James Morgan lui demandant s'il consentirait à louer à la Cité le terrain dont cette dernière pourrait avoir besoin pour y déposer du charbon à proximité du bain public, en par ladite Cité offrant en compensation d'exempter de taxes le terrain ainsi utilisé durant le service; la Cité s'engageant à clôturer, à ses frais, le susdit terrain.

M.l'Echevin J.A.Gagnon fait part au Conseil de la prochaine convention annuelle des chefs de pompiers qui doit avoir lieu à Port Arthur, du 24 au 27 juillet courant, et suggère de voter une certaine somme pour y déléguer le chef de police de Maisonneuve.

RESOLU: Que pour des raisons déjà connues de chacun des membres du Conseil Municipal, touchant l'économie la plus stricte qui doit être pratiquée, le Conseil ne croit pas en son pouvoir de voter telle dépense cette année.

Lecture d'une lettre en date du 11 Juillet, 1917 de M.W. Hotte au sujet de l'installation d'un réservoir à gazoline dans une bâtisse temporaire à l'angle des rues Ontario & Orléans, dans un but d'exploitation.

Proposé et résolu unanimement:

Qu'une licence annuelle de \$25.00 soit chargée à M. Hotte pour ce genre de commerce.

M.le Maire A.Thurber de Longueuil, qui se trouvait au moment de l'assemblée de passage à l'hôtel-de-Ville, assiste à ladite assemblée et promet de faire de la propagande auprès des cultivateurs riverains pour les induire à venir écoulés leurs produits au marché de Maisonneuve.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer différents comptes s'élevant à \$1625.00 encours pour la célébration de la "Journée de Maisonneuve", le 27 Mai dernier (1917), et que la résolution de ce Conseil, adoptée à son assemblée du 23 mai aussi dernier (1917), votant une somme de \$3,000.00, soit en conséquence amendée de façon à porter à \$4,625.00 les dépenses autorisées pour la célébration de ladite "Journée de Maisonneuve".

Que des soumissions pour l'approvisionnement du charbon nécessaire durant la prochaine saison d'hiver 1917-18, soient demandées à tous les marchands de charbon de Maisonneuve pour mercredi le 18 juillet courant, à midi; ce charbon devant être du "Egg" et du "Stove" et pesé sur la balance publique.

Lecture d'un avis de M. A.R.Ranger au sujet de l'échéance le 13 Juillet, 1917 de l'assurance sur la propriété No. 2047 à 2049 rue Desjardins, appartenant à la Cité.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assurance soit renouvelée par l'entremise de M.J.J.Marchand de Maisonneuve jusqu'à concurrence de \$1,000. étant le montant de l'assurance antérieure.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à M.l'Ingénieur Marius Dufresne, la somme de \$5,261.74, représentant ses honoraires, pourcentage et intérêts pour la confection des plans, devis, profils, surveillance, alignements et niveaux concernant la construction du Boulevard Pie IX dans la municipalité du Sault-au-Recollet, en rapport avec le contrat intervenu entre la Cité de Maisonneuve et Quinlan & Robertson, Limited, le 30 Janvier, 1915, A.Z.Gratton, N.P.

(voir addendum page 25)

Proposé et résolu unanimement:

Que la licence de restaurant de M.D.Aumond soit basée sur un loyer annuel de \$240.00 au lieu de \$360.00 tel que chargé antérieurement et qu'avis en soit donné au département des licences:

Que M.J.A.Williams reçoive instructions de renouveler les annonces déjà faites dans les campagnes environnantes annonçant le marché.

Proposé par M.Dr.M.Lefebvre,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que la commande pour le charbon mou "Run of mine - steam coal" nécessaire aux édifices municipaux, soit accordée à M.Elz.Dansereau au prix de \$9.75 la tonne. Ce charbon devra être de -- première qualité; la quantité devant être fixée par M.C.C.Tison, chef ingénieur électricien de la Cité qui devra filer un ordre à cet effet.

(voir addendum page 25)

Et la séance est levée.

Lévi Tremblay Maire.
J. A. Gagnon Sec. Trés.

Maisonneuve, 18 Juillet, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévi Tremblay,
MM. les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre, et
J.O.Tremblay, formant un quorum.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre en date du 16 Juillet, 1917 de M.L.A. Caron au sujet de l'inventaire, entrées et sorties du magasin (entrepôt de la Cité): déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 17 Juillet, 1917 de l'Hôpital Alexandra informant la Cité qu'elle a porté à \$2.75 par jour le taux de la pension des patients: renvoyée à M.le Dr.P.

Lussier.

Lecture d'une lettre en date du 16 Juillet, 1917 de M. René Desjardins au sujet d'un accident causé par une chute à l'édifice du bain public: renvoyée à M.le Dr.J.B.A.Quintal.

Le Secrétaire donne communication au Conseil d'un plan en date du 27 Avril, 1917 de la Montreal Tramways Co., démontrant la voie d'évitement pour laquelle la Shawinigan Water & Power Co. a demandé un permis à la Cité.

Proposé et résolu unanimement:

Que la Cité de Maisonneuve autorise la Shawinigan Water & Power Co. à ériger temporairement c'est-à-dire jusqu'au 1er novembre prochain, la voie d'évitement décrite au susdit plan, pourvu toutefois que cette voie d'évitement ne soit pas érigée au niveau du sol et ne soit pas un obstacle au trafic.

Lecture d'une lettre en date du 17 Juillet, 1917 de M. L.J.S.Morin au sujet de l'évaluation erronée du lot 14-pt.353: renvoyée aux évaluateurs.

Lecture d'une lettre non datée de M.J.B.Desrosiers au sujet du retrait de certaines licences d'hôtel et en particulier de l'hôtel de M.N.Beauregard: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 16 Juillet, 1917 de M. A.Snaker demandant le permis de tenir un étal de boucher au No. 448 rue Ontario: refusé, cet endroit se trouvant dans les limites du marché public.

Lecture d'une lettre en date du 18 Juillet, 1917 de Rena Footwear Co.Limited soumettant son projet d'établir sa manufacture de chaussures à Maisonneuve à certaines conditions: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

M.l'Echevin Dr.M.Lefebvre soumet au Conseil qu'il serait à propos de pourvoir la Cité d'un incinérateur. -L'étude de cette question est renvoyée à plus tard attendu que pour le moment il n'y a pas de fonds disponibles à cet effet.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M. J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que vu le rapport de M.Marius Dufresne, ingénieur civil, en date du 14 juillet, 1917, déclarant qu'il y a lieu de payer à Quinlan & Robertson, Limited la somme de dix-sept mille piastres (\$17,000.00).

Attendu que la Cité de Maisonneuve est tenue de payer lesdits entrepreneurs Quinlan & Robertson, Limited en débetures de la Paroisse du Sault-au-Recollet,

Qu'ordre soit donné à la Banque d'Hochelega, où ces débetures sont déposées, de remettre à ladite Compagnie Quinlan & Robertson, Limited, dix-sept débetures de \$1,000.00 chacune de la paroisse du Sault-au-Recollet et d'en prendre reçu.

Lecture d'un rapport en date du 18 Juillet, 1917 de M.le

Dr.P.Lussier au sujet des enfants Perrault:renvoyé au Conseil en Comité.

Première et Deuxième lecture du règlement numéro 153 octroyant certains avantages à M.Georges Surprenant concernant l'établissement d'une manufacture de chaussures dans la Cité de Maisonneuve.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que la première et deuxième lecture de ce règlement soient adoptées. et que le règlement No.149 de ladite Cité soit annulé.

Première et Deuxième lecture du règlement numéro 155 octroyant certains avantages à Tetrault Shoe Mfg.Co. concernant l'établissement d'une manufacture de chaussures dans la Cité de Maisonneuve.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que la première et deuxième lecture de ce règlement soient adoptées. et que le règlement No.151 de ladite Cité soit annulé.

Lecture d'une lettre en date du 18 Juillet,1917 de M.James Morgan mettant à la disposition de la Cité les lots numéros 7-55 & 56 Blvd.Morgan à certaines conditions, pour y déposer du charbon.

Résolu à l'unanimité:

Qu'après mûre réflexion, la Cité de Maisonneuve ne croit pas avantageux d'utiliser les susdits lots aux fins ci-dessus appréhendant le cas où ledit M.Morgan vendrait ces lots; et que communication de la présente résolution soit donnée audit M. Morgan.

Lecture de divers comptes contre la Cité, savoir: MM.Tail- lon,Bonin,Morin:\$166.66; M.Léon Garneau:\$400.00; M.Wilf.Tardif, dépenses voyage à Québec:\$95.60; M.F.X.Valiquette & Cie:\$411.75; et \$70.00; M.L.A.Caron,voyage à Québec:\$889.45; Fonds Patrioti- que Canadien:\$1,000.00; Succ.M.G.Ecrement (transaction Beaudin Corporation,Ltée,Blvd Pie IX):\$53.00 et L.Tremblay,voyage à Québec:\$120.00.

Proposé et résolu unanimement:

Que les comptes ci-dessus soient et sont par les présentes approuvés et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à en effectuer le paiement.

Proposé et résolu unanimement:

Que les comptes apparaissant à la liste numéro trois cent huit (No.308), s'élevant à la somme de soixante mille trois piastres et soixante-dix-sept centins (\$60,003.77), sou- mise ce jour au Conseil, soient approuvés et payés après vé- rification et apposition d'initiales par M.le Maire, le Prési- dent des Finances, le Comptable en Chef et le Secrétaire-Tré- sorier.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé d'écrire à M.James Morgan

lui demandant ce qu'il entend faire relativement aux devoirs qui lui incombent comme membre de la Commission du Parc Maisonneuve et que son absence constitue un obstacle à la tenue des assemblées de ladite Commission, ce qui paralyse tout-à-fait l'administration de la Commission et nuit aux intérêts de la Cité de Maisonneuve.

Et la séance est levée.

J. J. Lussier Maire.
Émile Tremblay Sec. Trés.

Maisonneuve, 25 Juillet,1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévie Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay formant un quorum.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre en date du 19 Juillet,1917 de Dame J.Jobin demandant de placer son enfant:renvoyée à M.le Dr.P. Lussier.

Lecture d'une lettre en date du 23 juillet,1917 de M.L. A.Caron au sujet de l'inventaire et entrées et sorties du maga- sin (entrepôt de la corporation):déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 24 Juillet,1917 de M.J. N.Lamy demandant une augmentation de salaire:renvoyée à la fin des travaux de culture.

Lecture d'une lettre en date du 20 Juillet,1917 de Do- minion Metal Weather Strip Co. offrant de poser des languettes en métal aux portes et fenêtres:renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre du Club L.O.David, par M.J.O.E.Le- clair, demandant l'usage de l'estrade située à l'angle des rues Adam & Blvd.Morgan, pour y tenir une assemblée en plein air le 28 juillet,1917, et au cas de mauvais temps demandant l'usage de la salle du marché.

Proposé et résolu unanimement:

Que le permis ci-dessus demandé soit accordé au Club L.O.David sauf qu'il devra payer la somme de \$10.00 pour défrayer une partie des dépenses du nettoyage de la salle du marché au cas où il se servirait de cette salle au jour ci-dessus men- tionné.

Lecture d'une lettre en date du 24 Juillet,1917 de Bell Telephone Co. demandant le permis d'ouvrir des tranchées dans

le Blvd. Pie IX pour y poser des conduites souterraines:renvoyée au Surintendant des Chemins.

Lecture d'une lettre en date du 24 juillet,1917 de La Corporation des Logements Ouvriers de Maisonneuve, Limitée, demandant certains avantages à la Cité:renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier:déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 27 Juillet,1917 de MM. Elliot,David,Mailhot,avocats, transmettant un chèque de \$25.00 en paiement de la licence d'affaires sur le commerce de beurre et oeufs de leur client M.E.E.Wallace.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé à retourner aux requérants le susdit chèque de \$25.00 leur déclarant que suivant amendement apporté au règlement des licences, la licence sur le commerce de beurre et oeufs a été portée à \$100.00 pour les non résidents et qu'ils aient à s'y conformer.

Lecture d'une lettre en date du 18 Juillet,1917 des aviseurs légaux,MM.Baker & Robitaille, au sujet de la réclamation James Stevenson:déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 18 Juillet,1917 des aviseurs légaux,MM.Baker & Robitaille, au sujet de la licence A.J. Luxton Rochdale Creamery pour commerce de beurre et oeufs:déposée aux archives.

Lecture du rapport en date du 24 juillet,1917 de M.le Dr.J.B.A.Quintal sur la réclamation René Desjardins:déposé aux archives.

Proposé et résolu unanimement:

Que les listes numéros cinquante-cinq et cinquante-six (55 & 56) datées du 18 juillet,1917 respectivement, des divers articles nécessaires à l'administration des différents départements soient approuvées et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter les marchandises y mentionnées.

Proposé et résolu unanimement:

Que la licence d'affaires de M.J.S.Laurin, opticien au No.555 rue Ontario, soit fixée à \$4.00 pour l'année courante.

Troisième lecture du règlement No.153 octroyant certains avantages à M.Georges Surprenant concernant l'établissement d'une manufacture de chaussures dans les limites de la Cité de Maisonneuve.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que la troisième lecture de ce règlement soit adoptée; que ce règlement soit lui-même adopté et publié suivant la loi; et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit règlement pour et au

nom de la Cité.

Troisième lecture du règlement No. 155 octroyant certains avantages à Tetrault Shoe Manufacturing Co. concernant l'établissement d'une manufacture de chaussures dans les limites de la Cité.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que la troisième lecture de ce règlement soit adoptée; que ce règlement soit lui-même adopté et publié suivant la loi; et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer le susdit règlement pour et au nom de la Cité.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M. J. O. Tremblay,
Et unanimement résolu:

Qu'une assemblée générale des électeurs municipaux propriétaires fonciers de la Cité de Maisonneuve soit convoquée par Son Honneur le Maire pour être tenue à l'édifice de l'Hôtel-de-Ville, salle du Conseil, à dix heures de l'avant-midi, lundi le 30 juillet courant, afin de soumettre à l'approbation des électeurs municipaux, propriétaires fonciers, les règlements qui viennent d'être adoptés par ce Conseil favorisant l'établissement de manufactures dans les limites de la Cité de Maisonneuve concernant l'industrie de la chaussure, -Lesdits règlements sont plus particulièrement désignés comme suit, savoir:

Règl'nt No.

En faveur de

153
155

M.Georges Surprenant
Tetrault Shoe Manufacturing Co.

Qu'un avis à cet effet soit publié de la façon ordinaire dans les limites de la Cité et en plus dans un journal français et anglais;

Et que M.l'Echevin Oscar Lalonde soit et est par les présentes autorisé à présider la susdite assemblée des électeurs en l'absence de M.le Maire et du pro-Maire. -Ledit M.Lalonde est également autorisé à agir comme Président le jour de la votation desdits règlements si le poll est demandé, si pour cause d'absence M.le Maire et le pro-Maire sont incapables d'agir comme tel.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé à donner communication aux aviseurs légaux,MM.Baker & Robitaille, d'une résolution en date du 11 Juillet,1917, autorisant le paiement d'une somme de \$5,261.74 à M.l'ingénieur Marius Dufresne en rapport avec la confection du Boulevard Pie IX dans la Municipalité du Sault-au-Recollet; lesdits aviseurs légaux devant communiquer ladite résolution à la Municipalité du Sault-au-Recollet, cette dernière étant appelée au remboursement de cette somme. -Lesdits aviseurs devront en outre s'adresser à la Législature, à sa prochaine session, pour faire ratifier le paiement ci-haut mentionné par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Proposé par M.Dr.M.Lefebvre,
Secondé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire soit autorisé à donner à M.Elz.Dangereau, une commande pour 800 tonnes de charbon mou "Run of mine

Steam Coal", au prix de \$9.75 la tonne de 2,000 livres; ce charbon mou devra être livré à l'édifice du bain public et pesé sur la balance publique;

Et que la résolution déjà adoptée par ce Conseil à son assemblée du 11 juillet, 1917 soit amendée en conséquence.

taux du
plus bas
soumission-
naire,

Qu'un contrat pour 250 tonnes de charbon dur, à raison de \$9.40 la tonne de 2,000 livres, soit divisé également entre les trois soumissionnaires, savoir: MM. Nap. Guay, Elz. Dansereau & Jos. Hamel, pourvu que lesdits MM. Elz. Dansereau & Jos. Hamel consentent à livrer ce charbon au taux ci-dessus fixé, bien que le prix de leur soumission soit plus élevé.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à M. E. Baril la somme de \$15.00 représentant deux semaines de demi salaire.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à donner une commande à The Hood Tire Sales Co. pour quatre (4) pneus de devant, pour les deux véhicules moteurs-arrosiers (sprinklers), au prix global de \$634.00, aux termes et conditions de sa lettre à la Cité en date du 3 juillet, 1917;

Et que M. M. J. Kennedy, représentant de Hood Tire Sales Co. soit autorisé à faire exécuter cette commande suivant les instructions de M. le Président du Comité des Chemins et du Surintendant de la Voirie.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire soit autorisé à demander à M. l'Ingénieur Marius Dufresne s'il surveille les travaux de confection du Blvd. Pie IX dans la Paroisse du Sault-au-Recollet, actuellement en cours d'exécution par Quinlan & Robertson, Limited, et si ces travaux sont exécutés conformément aux plans, devis et spécifications, et faire à ce sujet un rapport au Conseil à sa prochaine assemblée.

Proposé et résolu unanimement:

Que les séances de ce Conseil soient et sont par les présentes ajournées à mercredi, le 15 août prochain (1917).

Et la séance est levée.

J. Winton
Léon Gélinas Maire.
Sec. Trés.

Maisonneuve, 15 Août, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M. le Maire Lévi Tremblay,
MM. les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J. A. Gagnon,
Dr. M. Lefebvre,
J. O. Tremblay et
J. O. Taylor, formant la totalité
des membres de ce Conseil.

Lecture d'une lettre en date du 4 Août, 1917 de Hartt Bott & Shoe Co. Ltd., adressée à M. le Maire Lévi Tremblay, s'informant des avantages que la Cité offrirait à une industrie s'implantant à Maisonneuve.

RESOLU: Que la Compagnie ci-dessus soit priée de vouloir bien donner de plus amples détails au sujet de la manufacture qu'elle aurait l'intention d'ériger dans les limites de la Cité.

Lecture d'une lettre en date du 7 Août, 1917 de La Banque d'Hochelaga, adressée à M. le Maire Lévi Tremblay, sur l'opportunité pour la Cité de Maisonneuve de prendre les mesures nécessaires pour faire face aux besoins financiers de ladite Cité et en particulier à pourvoir au paiement des coupons de débetures au prochain semestre.

RESOLU à l'unanimité: Que le Secrétaire soit autorisé d'informer la Banque d'Hochelaga que la Cité fera tout en son pouvoir pour faire face aux susdites obligations.

Lecture d'une lettre en date du 8 Août, 1917 de Maison-neuve English-Speaking Association, demandant la suppression des jeux de hasard (slot machines) dans les limites de la Cité: renvoyée à M. le Président du Comité de Police et Feu avec autorisation de donner des instructions au Chef de Police à ce sujet.

Lecture d'une lettre en date du 9 Août, 1917 de la Cie Carrière & Frère, Limitée demandant la réparation du trottoir en face des numéros 283 etc. Blvd. Pie IX: renvoyée à M. le Président du Comité des Chemins.

Lecture d'une lettre en date du 13 Août, 1917 de M. Alcide Henri demandant le permis d'ériger une bâtisse temporaire à l'angle sud-est des rues Notre-Dame et 1ère Avenue pour y exploiter le commerce de chaussures: refusée.

Lecture d'une lettre en date du 13 Août, 1917 de Watson Foster Co. Ltd. demandant l'inscription au rôle d'évaluation du nom de M. William A. Sutherland, Secrétaire-Trésorier de la dite Compagnie dans le but de droit de vote: accordée.

Lecture d'une lettre en date du 14 Août, 1917 de Perfection Counter, Limited au sujet de l'implantation de son industrie dans les limites de la Cité et demandant certains avantages à ce sujet.

RESOLU: Que la Compagnie soit priée de vouloir bien déléguer un représentant auprès du Conseil à sa prochaine assemblée pour donner de plus amples détails au sujet ci-dessus.

Lecture des rapports hebdomadaires de M. le Dr. P. Lussier pour les semaines du 28 juillet, 4 et 11 août 1917 respectivement: déposés aux archives.

Lecture du rapport mensuel de l'Inspecteur des Bâtisses sur les opérations de son département durant le mois de juillet écoulé: déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel de M. M. Lépine, Greffier de la Cour du Recorder, mentionnant les noms des automobilistes

condamnés pour excès de vitesse dans les limites de la Cité et les amendes payées à ce sujet durant le mois de juin, 1917: déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel de M. le Dr. J.B.A. Quintal sur les opérations du Bain Public et de "La Goutte de Lait" durant le mois de juillet écoulé: déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel de l'A.A.A. du Bain de Maisonneuve sur les contributions payées par ses membres en juillet 1917: déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 2 Août, 1917 du Département du Trésor, P.Q. au sujet d'une licence de club demandée par le Club L.O. David: déposé aux archives.

Lecture d'un rapport en date du 8 Août, 1917 de M. Marius Dufresne, I.C., sur les travaux du Boulevard Pie IX dans la paroisse du Sault-au-Recollet.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire soit autorisé d'écrire à la Municipalité du Sault-au-Recollet lui demandant de vouloir bien dire à la Cité de Maisonneuve si les travaux de confection du Boulevard Pie IX, sur le point d'être complétés, ont été exécutés à l'entière satisfaction de ladite Municipalité.

Lecture d'une lettre en date du 13 Août, 1917 de M. J. I. Chouinard faisant une nouvelle demande sur l'implantation de sa manufacture à Maisonneuve et annulant ses demandes antérieures au même sujet.

Première et Deuxième lecture du règlement No. 154 octroyant certains avantages à M. J. I. Chouinard, concernant l'établissement d'une manufacture de chaussures dans la Cité de Maisonneuve.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Secondé par M. J. A. Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que le susdit règlement soit adopté en première et deuxième lectures et que le règlement No. 150 de ladite Cité soit annulé.

Le Secrétaire soumet au Conseil une lettre en date du 8 Août, 1917, adressée à Son Honneur le Maire et à Messieurs les Echevins de la Cité de Maisonneuve par la Corporation de Logements Ouvriers de Maisonneuve, Limitée, avisant le Conseil que la susdite Compagnie a reçu ses lettres patentes de Québec, que ses terrains et les plans des maisons projetées sont adoptés par le Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, et qu'un projet de règlement, conforme à la demande déjà faite par la dite Compagnie et à la loi s'appliquant en pareil cas, a été préparé pour être soumis à ce conseil.

Le Secrétaire donne lecture de l'approbation du Bureau d'Hygiène de la Province de Québec pour ce qui regarde les plans et les terrains de la susdite Compagnie.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Secondé par M. J. A. Gagnon,

Qu'il soit résolu d'approuver les plans des terrains tel que soumis par La Corporation de Logements Ouvriers de Maisonneuve,

ve, Limitée ainsi que les plans des bâtisses proposées, les dits plans devant être déposés aux archives de la Cité. Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier soumet au Conseil un projet de règlement devant porter le No. 156 des règlements de la Cité de Maisonneuve, pour autoriser ladite Cité de Maisonneuve à garantir un emprunt de \$127,500.00 à La Corporation de Logements Ouvriers de Maisonneuve, Limitée. -Lecture est faite dudit projet de règlement.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Secondé par M. J. A. Gagnon,

Que le règlement No. 156 pour autoriser la Cité de Maisonneuve à garantir un emprunt de \$127,500.00 à La Corporation de Logements Ouvriers de Maisonneuve, Limitée soit adopté en première lecture et qu'il soit procédé à la seconde lecture dudit règlement No. 156 séance tenante. Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier fait la seconde lecture du susdit règlement No. 156

Proposé par M. Léon Gélinas,
Secondé par M. J. A. Gagnon,

Que le susdit règlement No. 156 soit adopté en seconde lecture. Adopté.

Proposé et résolu unanimement:

Que la liste numéro cinquante-sept (No. 57) datée du 15 août, 1917 des divers articles nécessaires à l'administration des différents départements, soit approuvée et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter les marchandises y mentionnées.

Proposé et résolu unanimement:

Que la résolution adoptée par ce Conseil à son assemblée du 25 juillet, 1917 octroyant une commande de 800 tonnes de charbon mou à M. Elz. Dansereau, soit amendée en substituant aux mots: "et pesé sur la balance publique" les mots: "le bill de la Compagnie du Chemin de Fer sera accepté comme foi de la pesée";
Et que MM. Elz. Dansereau et C. C. Tison en soient informés.

Que la résolution adoptée par ce Conseil à son assemblée du 25 juillet 1917 divisant le contrat du charbon dur entre les trois soumissionnaires y mentionnés, soit amendée en substituant le nom de "MM. Dumont & Frère" à celui de "M. Jos. Hamel" qui a déclaré ne pouvoir remplir son contrat.

ATTENDU que l'Est de Montréal se développe rapidement et qu'il n'y a qu'une rue savoir: la rue Notre-Dame qui conduit dans l'Est à partir de la Cité de Maisonneuve;

ATTENDU que cette rue est très encombrée et n'est plus suffisante pour le trafic;

ATTENDU que la rue Sherbrooke est la seule rue qu'il soit possible d'ouvrir maintenant à travers la propriété de l'Asile St Jean de Dieu;

ATTENDU aussi qu'une ligne de tramways sur la rue Sherbrooke serait absolument nécessaire à partir de la rue Papineau jusqu'aux limites est du quartier Mercier.

Il est proposé par M. Léon Gélinas,

Secondé par M. J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que la Cité de Montréal soit priée de faire toute diligence possible pour ouvrir cette rue Sherbrooke et que La Commission des Tramways soit aussi priée de pourvoir à l'établissement d'une voie de tramways sur cette rue;

Et que copie des présentes soit transmise à la Cité de Montréal et à La Commission des Tramways.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé de payer à M.E.Baril, deux semaines de demi salaire, savoir: la somme de \$15.00.

Lecture d'une lettre en date du 30 Juillet, 1917 de M. Arnoldi, Trésorier de la Cité de Montréal, au sujet de certains lots, propriété de la Cité de Maisonneuve, à être vendus par le Shérif pour taxes: renvoyée aux aviseurs légaux avec instructions d'en venir à une entente avec les avocats de la Cité de Montréal à ce sujet.

Lecture d'un rapport en date du 13 août, 1917, de M. le Dr.P.Lussier au sujet d'un accident survenu à M.N.Bouchard, le 11 août courant, lors de l'exercice de ses fonctions à l'emploi de la Cité comme vidangeur, le rendant incapable de travailler.

Pronosé par M.Dr.M.Lefebvre,
Et unanimement résolu:

Que la Cité de Maisonneuve continue à payer à M.N. Bouchard son salaire comme par le passé, et ce, jusqu'à nouvel ordre;

Et que M. le Dr.P.Lussier reçoive instructions de se tenir au courant de l'état de santé dudit M.Bouchard et faire rapport au Conseil aussitôt que ce dernier sera en position de remplir ses fonctions.

Lecture du rapport de M.l'Echevin Oscar Lalonde et du Secrétaire-Trésorier sur le résultat de la votation sur les règlements numéros 153 en faveur de M.Georges Surprenant, et -155 en faveur de Tetrault Shoe Manufacturing Co..

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que ce rapport soit adopté et que les susdits règlements soient publiés suivant la loi.

Proposé et résolu unanimement:

Que les séances du Conseil soient et sont par les présentes suspendues jusqu'à mercredi 29 août courant (1917).

Et la séance est levée.

J.A. Gagnon
Léon Tremblay Maire.
Sec. Trés.

Maisonneuve, 29 Août, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévis Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.O.Tremblay et
J.C.Taylor, formant un quorum.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une requête en date du 27 Juillet, 1917 de plusieurs résidents de la 4^{ème} Avenue se plaignant de nuisance causée par des animaux errant dans le voisinage de la 4^{ème} Avenue: renvoyée au Président au Comité de Police et Feu.

Lecture d'une lettre en date du 23 Août, 1917 du Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, transmettant un extrait du procès verbal d'une séance du Bureau des Commissaires, tenue le 22 du même mois, concernant les bonus que la Cité de Maisonneuve a l'intention d'accorder à certaines industries déjà établies dans la Cité de Montréal."

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Qu'en réponse aux remarques ci-dessus faites, le Conseil Municipal de la Cité de Maisonneuve, par son Secrétaire, prie les Commissaires de la Cité de Montréal de vouloir bien s'enquérir des faits avant que d'adopter et livrer à la publicité des résolutions et articles malveillants et erronés plutôt de nature à nuire aux intérêts des citoyens de la Cité de Maisonneuve.

Lecture d'une lettre en date du 23 Août, 1917 de M.Séverin Letourneau, Avocat, représentant la Municipalité de Montréal-Nord, demandant certaines informations au sujet de la disparition des clôtures le long du Blvd.Pie IX dans la Municipalité de Montréal-Nord: renvoyée à M.l'Ingénieur Marius Dufresne.

Lecture d'une lettre en date du 29 Août, 1917 de M.C.W. Charbonneau demandant certains privilèges en faveur de la "La Canadienne Shirt Co Ltd en vue de son établissement industriel dans les limites de la Cité: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 29 Août, 1917 de St.Lawrence Sugar Refineries, Limited, demandant de payer l'entrée des cours de ladite Compagnie rue Notre-Dame: renvoyée au Surintendant des Chemins avec instructions de se rendre compte sur place de l'importance des travaux demandés par la susdite Compagnie et des dépenses que ces travaux occasionneraient à la Cité.

Lecture d'une lettre non datée de M.Louis Desrosiers se plaignant de la nuisance causée par l'existence d'un garage public exploité par M.N.Fortier au No.91 Adam.

Proposé et résolu unanimement:

Que M.Fortier soit convoqué à la prochaine assemblée du Conseil afin de donner à ce dernier toutes informations tou-

chant la question ci-dessus.

Lecture d'une lettre non datée de M.H.Lightbourn de Longueuil au sujet de l'incommodité causée par le retrait de la licence d'hôtel à l'angle des rues Notre-Dame et Blv.Pie IX: déposée aux archives.

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier pour les semaines du 18 et 25 Août,1917:déposé aux archives.

Lecture du rapport de M.P.Lasnier sur les opérations du département de la perception du "Sou du pauvre" du 27 Juin au 27 Août,1917:déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel de M.V.Villeneuve sur les opérations du département des licences durant le mois d'août,1917: déposé aux archives.

Lecture d'une réponse en date du 20 Août,1917 de The Hartt, Boot & Shoe Co.Ltd. donnant certains détails au sujet de son projet d'établissement de manufacture dans Maisonneuve: renvoyée au Conseil en Comité.

M.l'Échevin J.A.Gagnon donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée du Conseil, il soumettra un projet de règlement à l'effet:

1. D'interdire à toute personne le droit de garder en sa possession des animaux autres que les animaux domestiques;
2. Défendant de garder des poules à moins que ce ne soit dans un enclos fermé;
3. Défendant de laisser les chiens en liberté la nuit.

Lecture d'un accusé de réception en date du 14 Août,1917 par M.Alex.Desmarceau, de la lettre de la Cité confisquant l'allocation de \$300.00 promise à la King Edward Park & Amusement Co. à certaines conditions:déposé aux archives.

Lecture d'une réponse en date du 21 Août,1917 de American Co. au sujet de certains ouvriers congédiés:déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 22 Août,1917 de The British American Oil Co.Ltd. au sujet d'un compte au montant de \$728.56 dû par la Cité à ladite Compagnie et donnant certaines informations quant à la qualité de la gazoline fournie:déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 24 Août,1917 du Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal informant la Cité de Maisonneuve que la Cité de Montréal n'est pas en mesure d'ouvrir cette année la rue Sherbrooke dans ses limites:déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 22 Août,1917 de La Commission des Tramways accusant réception de celle de la Cité de Maisonneuve, au sujet de l'ouverture de la rue Sherbrooke et de l'établissement d'une voie de tramways dans la susdite rue:déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 23 Août,1917 de MM.les

x
de juin,
juillet et
ptdumois

Aviseurs légaux Baker & Robitaille, demandant des avances au montant de \$1150.00 applicables à certaines causes mentionnées à ladite lettre.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à verser à MM.Baker & Robitaille un chèque au montant de \$1150.00 applicable comme susdit.

l'évaluation
Que du loyer mensuel pour l'établissement exploité par M. J.Totera au No. 591 rue Notre-Dame soit basé comme suit: \$15.00 comme magasin et \$10.00 comme logement privé et qu'un compte de licence basé sur un loyer annuel de \$180.00 soit transmis à M.Totera sans délai.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à biffer des livres de la Cité un compte de \$2.60 contre la Quebec & Levis Ferry Co., en date du 1er.Juillet,1917, pour transport d'outillage.

Troisième lecture du règlement No.154 octroyant certains avantages à M.J.I.Chouinard, concernant l'établissement d'une manufacture de chaussures dans la Cité de Maisonneuve.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que la troisième lecture de ce règlement soit adoptée; que ce règlement soit lui-même adopté et publié suivant la loi, et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer le susdit règlement pour et au nom de la Cité.

Troisième lecture du règlement No. 156 autorisant la Cité de Maisonneuve à garantir un emprunt de cent vingt-sept mille cinq cents piastres (\$127,500.00) à La Corporation de Logements Ouvriers de Maisonneuve, Limitée.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que la troisième lecture de ce règlement soit adoptée; que ce règlement soit lui-même adopté et publié suivant la loi, et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer le susdit règlement pour et au nom de la Cité.

L'urgence par la Cité de Maisonneuve de rentrer en possession des fonds avancés à La Commission du Parc Maisonneuve, savoir:\$50,000.00 et intérêts, fait revivre la question de l'absence perpétuelle de l'un des membres de ladite Commission du Parc, absence qui serait cause de tous les retards apportés à l'administration des affaires de la susdite Commission.

Il est alors proposé par M. Léon Gélinas
Et unanimement résolu:

Qu'une pétition soit adressée au Secrétaire de La Commission du Parc Maisonneuve le priant de vouloir bien se mettre en communication avec M.James Morgan pour savoir formellement de ce dernier s'il entend ou non continuer sa charge de Commissaire du Parc. -Dans la négative, le Conseil Municipal est d'a-

d'avis que la démission de M.Morgan comme tel s'impose, laquelle devra être demandée sans délai par les autres Commissaires du Parc, faute de quoi, le Conseil sera obligé de prendre des mesures de rigueur pour forcer la susdite Commission du Parc à respecter ses obligations vis-à-vis la Cité de Maisonneuve.

Proposé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que M.Jos.DuSault reçoive instructions d'enclôre, aux frais de M.Alex.Michaud, la propriété de ce dernier située rue Ontario, à proximité du Bain Public, sur laquelle il existe une excavation dangereuse pour le public; et que M Alex.Michaud soit informé de la présente décision.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire soit autorisé d'attirer l'attention du département des chemins et ---de la Police sur le fait que des bouteilles cassées sont souvent jetées dans les rues, entre autres par les laitiers, ce qui est nuisible et dangereux à la circulation des voitures; et que des ordres sévères soient donnés au chef des susdits départements de dénoncer aux autorités, à chaque offense, les personnes en délit.

Proposé et résolu unanimement:

Que M.Alcide Henri reçoive instructions d'avoir à enlever sans délai la tente érigée à l'angle sud-est des rues Notre-Dame et lère.Avenue; le permis qui lui avait été accordé à cet effet ~~tant~~ expiré depuis le 15 août courant.

La question d'autoriser le Secrétaire à faire rapport sur les automobilistes délinquants et à remettre les amendes au Gouvernement est renvoyée au Conseil en Comité.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A. Gagnon,
Et unanimement résolu:

Qu'une assemblée générale des électeurs municipaux propriétaires fonciers de la Cité de Maisonneuve, soit convoquée par Son Honneur le Maire pour être tenue à l'édifice de l'Hôtel-de-Ville, salle du Conseil, à dix heures de l'avant-midi, mardi, le 4 Septembre prochain (1917), afin de soumettre à l'approbation des électeurs municipaux, propriétaires fonciers, les règlements, qui ont été adoptés à la présente assemblée, savoir: No.154 octroyant certains privilèges à M.J.I.Chouinard, concernant l'établissement d'une manufacture de chaussures dans la Cité de Maisonneuve et le No.156 octroyant certains privilèges à La Corporation de Logements Ouvriers de Maisonneuve, Limitée.

Qu'un avis à cet effet soit publié de la façon ordinaire dans les limites de la Cité et en plus dans un journal français et anglais.

MM.les Echevins J.C.Taylor, Dr.M.Lefebvre et J.O.Tremblay soumettent au Conseil qu'il serait à propos d'éclairer certaines ruelles comprises entre les lère, 2ème, 3ème, 4ème et 5ème.Avenues, de la rue Notre-Dame à la rue Adam.

Il est alors proposé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que M.D.Campeau, Surintendant du département d'alarme,

suivants
J.M.

soit autorisé de s'entendre avec M.l'Echevin J.C.Taylor et de constater sur place les endroits où il y aurait lieu d'installer des lampes de ruelles. -Sur son rapport au Conseil dans cette affaire, le Secrétaire est autorisé à notifier la Montreal Light, Heat & Power Co. d'avoir à ériger les lampes nécessaires.

Proposé par M.Dr.M.Lefebvre
Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé d'appliquer à l'avenir l'article 5341 des S.R.P.Q.1909 qui se lit comme suit, savoir: "

"5341. Le greffier est tenu de livrer à quiconque en fait la demande, surpaiement d'honoraires fixés par le Conseil "et qui doivent être versés dans la caisse municipale, des copies ou des extraits de tout livre, rôle, registre, document "ou autre papier faisant partie des archives. 3 Ed.VII, c.38, "s.86"

Le tarif des honoraires ci-dessus mentionnés est fixé à raison de dix centins par cent mots et de cinquante centins pour chaque certificat du Secrétaire-Trésorier.

Attendu qu'il est de toute importance qu'un fiduciaire soit nommé comme dépositaire des débetures garanties par la Cité;

Attendu que la Sun Trust Co.Ltd. a été suggérée comme fiduciaire par la Lida Shoe Company, représentée actuellement par M.Geo.Surprenant.

Il est proposé par M.Léon Gélinas,
secondé par M.J.A.Gagnon,

Que la Sun Trust Company Ltd. soit nommée et agisse comme fiduciaire pour ladite Compagnie Lida Shoe et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Maisonneuve, tout acte pour donner effet à la présente résolution. Adopté.

Et la séance est levée.

J.O. Tremblay Maire
Dr.M. Lefebvre Sec.-Trés.

Maisonneuve, 12 septembre, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M. le Maire Lévi Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
Jno.C.Taylor &
J.O.Tremblay, formant la totalité
des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture de pétitions, en date du 20 août et 1er septembre 1917 respectivement, de l'Association des Chefs de Pompiers du Dominion, suggérant certaines réformes en vue d'améliorer le département des incendies: déposées aux archives.

Lecture d'une pétition, en date du 21 août 1917, de la Ville de Longueuil au sujet du mauvais état du trottoir dans le bas de la rue Pie IX, près du quai du bateau traversier: déposée aux archives.

Lecture d'une pétition en date du 29 août 1917, de M. H. Paquette, demandant de biffer son nom du rôle des licences, attendu qu'il a cessé son commerce de marchand de bois de sciage depuis deux ans: renvoyée à l'inspecteur des licences pour enquête à ce sujet et rapport au Conseil.

Lecture d'une pétition en date du 31 août 1917, de American Can Company demandant le permis d'installer un réservoir à gazoline rue Jeanne d'Arc, à proximité de sa manufacture.

Proposé et résolu unanimement:

Que le permis ci-dessus demandé soit accordé à American Can Co. aux termes de sa lettre, sujet cependant à l'approbation de The Fire Underwriters' Association avec prière à la Compagnie d'adresser à la Cité une copie de cette approbation.

Lecture d'une pétition en date du 5 septembre 1917, de M.O. Ducust, demandant le permis d'ouvrir un étal de boucher au No. 177 Lafontaine, Maisonneuve.

Proposé et résolu unanimement:

Que le permis ci-dessus demandé par M. Ducust soit accordé, et que le Secrétaire soit autorisé de l'en informer.

Lecture d'une pétition en date du 6 septembre 1917, de l'Espérance Ste. Cunégonde, sur l'augmentation du taux de la pension des enfants: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une pétition en date du 7 septembre 1917, du Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, réitérant les protestations déjà faites au sujet de certaines industries subventionnées par la Cité de Maisonneuve: déposée aux archives.

Lecture d'une pétition en date du 8 septembre 1917, de M.E. Gagné, demandant la construction d'un trottoir temporaire en face des Nos. 605 & 607 3ème Avenue: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une pétition en date du 9 septembre 1917, du Collège Ste. Marie, demandant le permis de construire un abri pour les élèves sur leur terrain de la rue Notre-Dame.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette demande soit accordée et qu'avis en soit donné au Collège Ste. Marie, avec prière de se pourvoir au préalable du permis de construction requis.

Lecture de pétitions, en date du 5 et 10 septembre 1917 respectivement, de MM. Geo. Gravel & H. Lefort, faisant application comme ramoneurs: renvoyées au Conseil en Comité.

Lecture d'une pétition en date du 10 septembre 1917, de

M. V.S. Weldon du bureau de contrôle des vivres, demandant au Conseil de vouloir bien déléguer un représentant à l'assemblée qui sera tenue à l'hôtel Windsor jeudi le 13 septembre 1917 à huit heures du soir, relativement à la question de la conservation des vivres.

Proposé par M. Léon Célinas,
Secondé par M. J.O. Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que MM. Oscar Lalonde et John C. Taylor soient délégués à cette assemblée au nom du Conseil.

Lecture d'une pétition en date du 11 septembre 1917, des aviseurs Baker & Robitaille, au sujet de taxes dues par la Compagnie ViauvilleLands Limited: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une pétition en date du 11 septembre 1917, de M. Jos. Richer soumettant un projet d'établissement de manufacture de chaussures dans les limites de la Cité, et demandant certains privilèges à ce sujet: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture du rapport hebdomadaire du Dr. P. Lussier pour les semaines du 1er et 8 septembre 1917; déposés aux archives.

Lecture du rapport mensuel du Dr. J.B.A. Quintal sur les opérations du Bain public et de la goutte de lait durant le mois d'août 1917: déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel de M. Théophile Leclair, inspecteur des bâtisses, sur les opérations de son département durant le mois d'août 1917: déposé aux archives.

Lecture du rapport du greffier de la Cour du Recorder au sujet des automobilistes condamnés pour excès de vitesse dans les limites de la Cité de Maisonneuve durant les mois de juillet et août 1917: déposé aux archives.

Lecture d'un rapport en date du 31 août 1917, de l'A.A.A. du Bain Maisonneuve sur la perception des contributions: déposé aux archives.

Lecture d'un rapport en date du 5 septembre 1917, de M. D. Campeau sur des lampes de ruelles qu'il y aurait lieu d'installer dans certaines ruelles entre les 1ère, 2ème, 3ème, 4ème & 5ème Avenues, de Notre-Dame à Adam.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé à donner avis à La Montreal Light Heat & Power Co. d'installer des lampes ordinaires de ruelles aux endroits mentionnés dans le susdit rapport, et en plus dans la ruelle de la rue Ste. Catherine, entre Pie IX et Desjardins, avec prière à ladite Compagnie de vouloir bien s'entendre avec M. D. Campeau à ce sujet.

Lecture de deux rapports de M. Marius Dufresne, datés du 4 août et 4 septembre 1917 respectivement, ce dernier traitant entr'autre de ---- la completion des travaux du Blv. Pie IX dans la municipalité du Sault-au-Récollet, moins toutefois à l'intersection du Boulevard Pie IX et du chemin de fer Montreal Park & Island, et mandats en faveur de Quinlan & Robertson Limited aux montants de \$9,000.00 et \$18,730.00.

côté nord

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit prié de donner communication de ce rapport à la Municipalité du Sault-au-Récollet, lui demandant de vouloir bien dire par écrit à la Cité de Maisonneuve si elle est satisfaite des travaux tels qu'ils viennent d'être exécutés, et ceci afin que la Cité de Maisonneuve, au nom de la Municipalité du Sault-au-Récollet, (Montréal-Nord), soit en mesure d'effectuer à qui de droit le paiement des mandats ci-dessus mentionnés.

Lecture d'une réponse en date du 5 septembre 1917, de la Commission des Tramways, informant la Cité de Maisonneuve que sa lettre demandant l'établissement d'un service de tramways rue Sherbrooke Est, de l'avenue Papineau aux limites est du quartier Mercier sera prise en considération par la Commission; déposée aux archives.

Lecture d'un rapport en date du 10 septembre 1917, de M. Jos. DuSault sur le coût des travaux de pavage des entrées de cours de la St. Lawrence Sugar Refineries Limited. - Le Secrétaire donne en même temps communication de la lettre qu'il a adressée à la Compagnie, déclarant que la Cité autorisera ladite Compagnie à faire les susdits travaux de pavage, pourvu qu'elle accepte d'en payer la moitié. Cette lettre est ratifiée à l'unanimité du Conseil.

Première lecture du règlement No. 157 concernant les animaux sauvages et domestiques.

Proposé par M. J. A. Gagnon,
Secondé par M. J. O. Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que la première lecture de ce règlement soit adoptée.

Lecture du rapport de M. le Maire Lévis Tremblay et du Secrétaire-Trésorier sur le résultat de la votation sur les règlements numéros 154 & 156 en faveur de M. J. I. Chouinard et La Corporation de Logements Ouvriers de Maisonneuve, Ltée.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Secondé par M. J. A. Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que ce rapport soit adopté et que les susdits règlements soient publiés suivant la loi.

L'item No. 7, à l'effet d'autoriser le Secrétaire à faire rapport et à remettre au Gouvernement les amendes perçues des automobilistes délinquants est renvoyé au Conseil en Comité.

Proposé et résolu unanimement:

Que les listes numéros cinquante-huit et cinquante-neuf (Nos. 58 & 59) des divers articles nécessaires à l'administration des différents départements, soient approuvées et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter les marchandises y mentionnées.

Proposé et résolu unanimement:

Que les comptes apparaissant à la liste numéro trois cent neuf (No. 309), s'élevant à la somme de quarante-sept mille sept cent soixante-quatorze piastres et huit centins (\$47,774.08) soumise ce jour au Conseil, soient approuvés

et payés après vérification et apposition d'initiales par M. le Maire, le Président des Finances, le Comptable en chef et le Secrétaire-Trésorier.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé à biffer des livres, la licence de commerce de tabac chargée à MM. Jos. Blain, 222 Bourbonnière, et J. F. Parent, 466 Lasalle.

Attendu que le trafic des wagons à vapeur sur l'avenue Lasalle cause de grands ennuis aux propriétaires et aux occupants de l'avenue Lasalle parce que ce trafic se fait surtout durant la nuit et importune beaucoup les citoyens;

Parce que ces lourds wagons font vibrer et ébranlent les édifices, détruisent le pavage et sont une nuisance,

Il est en conséquence proposé par M. Oscar Lalonde,
secondé par M. J. O. Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que le Conseil de la Cité de Maisonneuve prie la Commission des Tramways, qui est chargée de régler la franchise de la Compagnie des Tramways, de prendre en considération les inconvénients que cause le trafic des gros wagons sur la voie des tramways de l'avenue Lasalle, et que dans la franchise à être accordée à la Compagnie, la Commission défende tel trafic sur l'avenue Lasalle.

Que copie de la présente résolution soit communiquée à la Commission des Tramways et à la Compagnie des Tramways par l'entremise des aviseurs légaux de la Cité de Maisonneuve.

Proposé par M. Oscar Lalonde,
Secondé par M. J. C. Taylor,

Que le Conseil s'oppose pour le moment à l'octroi d'une licence de club en faveur du club L. O. David et que le Trésorier Provincial en soit notifié.

Proposé en amendement par M. Léon Gélinas,
Secondé en amendement par M. Dr. M. Lefebvre,

Que le Conseil étant au fait que le Trésorier a autorité voulue pour accorder cette licence, qu'il est préférable d'attendre le retour de M. J. O. E. Leclair président du club L. O. David, et prendre de lui les informations concernant l'autorité du Conseil en la matière.

Le vote étant pris sur l'amendement s'enregistre comme suit: M. Léon Gélinas, oui; M. J. A. Gagnon, oui; M. Dr. M. Lefebvre, oui; M. J. C. Taylor, non; M. J. O. Tremblay, oui; M. Oscar Lalonde, non. Quatre pour et deux contre, l'amendement est déclaré remporté, et la motion principale déclarée perdue sur la même division renversée.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé à faire imprimer une trentaine de copies du règlement No. 145 concernant les barbiers, et de les distribuer ensuite aux barbiers tenant établissement dans les limites de la Cité, pour être affichées dans leur dit établissement.

Lecture d'une lettre, en date du 12 septembre 1917, de Madame E. L. Kerr, protestant contre l'existence d'une licence de club (club L. O. David) au No. 354 rue Notre-Dame: déposée

aux archives.

Proposé et résolu unanimement:

Que la Montreal Tramways Co. reçoive instructions d'installer des enseignes "slow" en face des écoles de cette municipalité.

Attendu qu'un projet de contrat de cession et de reconnaissance a été préparé par Mtre.J.Emery Coderre, Notaire, par lequel projet de contrat M.Georges Surprenant a cédé à The Lida Shoe Company,Limited, tous ses intérêts dans l'établissement industriel, ses dépendances, les terrains, bâtisses et machineries mentionnés dans le règlement No.153 de la Cité de Maisonneuve ainsi que tous les droits, actions, titres, privilèges et intérêts résultant et pouvant résulter en faveur dudit Georges Surprenant par et en vertu dudit règlement No. 153 de la Cité de Maisonneuve.

Et ledit Georges Surprenant a reconnu que ladite Compagnie The Lida Shoe Co.Ltd. son successeur et ayant droit en tout ce qui concerne ledit règlement No. 153 de la Cité de Maisonneuve.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secundé par M.J.A.Gagnon,
Qu'il soit résolu:

Que Son Honneur le Maire et le Président des Finances de la Cité de Maisonneuve soient et sont par les présentes dûment autorisés à comparaitre pour et au nom de ladite Cité de Maisonneuve dans le projet d'acte de cession et de reconnaissance devant intervenir entre M.Georges Surprenant et The Lida Shoe Co.Ltd. et dont il est ci-dessus question;

Que par ces présentes ce Conseil reconnaît The Lida Shoe Co.Ltd. comme successeur et ayant-droit de Georges Surprenant en tout ce qui concerne le règlement No. 153 de la Cité, pourvu que The Lida Shoe Co.Ltd. assume en faveur de la Cité de Maisonneuve toutes et chacune des conditions et obligations mentionnées et stipulées audit règlement No. 153;

Et réciproquement la Cité de Maisonneuve reconnaît que tous les avantages et privilèges conférés à Georges Surprenant par et en vertu du règlement No. 153 s'appliquent à ladite Cie, The Lida Shoe Co.Ltd.

Attendu qu'un projet d'acte de fiducie et d'hypothèque entre The Lida Shoe Co.Ltd. et la Cité de Maisonneuve et The Sun Trust Co.Ltd. a été préparé par Mtre.M.Emery Coderre, Notaire, et que ce projet est maintenant soumis à ce Conseil qui l'approuve,

Qu'il soit résolu:

Que Son Honneur le Maire et M.le Président du Comité des Finances soient et sont par les présentes dûment autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Maisonneuve ledit projet d'acte de fiducie et d'hypothèque, le tout sujet à l'approbation des aviseurs légaux de la Cité de Maisonneuve.

Et la séance est levée.

J. Lévesque, Lévesque, Tremblay, Maire
Sec.-Trés.

Maisonneuve, 19 Septembre,1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévesque Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant la totalité
des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'un certificat des électeurs demandant le transfert en faveur de Madame Julie Boucher, veuve de feu Alph. Labelle de la licence d'hôtel de feu M.Alph.Labelle au No.27 rue Notre-Dame.

Proposé et résolu unanimement:

Que la demande ci-dessus soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

Lecture d'une lettre en date du 10 Septembre,1917 de Wayland Shoe,Limited soumettant son projet d'établir une manufacture de chaussures et accessoires dans les limites de la Cité et demandant en retour certains avantages: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 14 Septembre,1917 de M. Eugène Guay, Reg. soumettant son projet d'établir une manufacture de chaussures et accessoires dans les limites de la Cité et demandant en retour certains avantages.

Proposé et résolu unanimement:

Que M.E.Guay soit prié de donner au Conseil de plus amples détails sur le projet ci-dessus.

Lecture d'une lettre en date du 18 Septembre,1917 de The Imperial Oil Company,Limited soumettant une cotation de prix pour gazoline: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 12 Septembre,1917 de M. le Révd. Edr. Contant, Curé de Maisonneuve, en opposition à l'établissement d'une licence de club demandée par le Club L.O. David dans les limites de la Cité: déposée aux archives.

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

Que cette question soit laissée à la discrétion de certains particuliers pour réduction de licence d'affaires du Sec.Trés.
- Cette demande de réduction de licence est motivée par le fait avec autorisation que plusieurs de ces personnes tenant commerce, se trouvent à le cas échéant, habiter un logement en arrière de leur magasin et il conviendrait de faire une évaluation de loyer distincte pour ledits logement et magasin. afin de fixer de façon équitable la licence d'affaires.
Correction de loyer.

Le Secrétaire-Trésorier soumet au Conseil divers comptes de certains particuliers pour réduction de licence d'affaires.
- Cette demande de réduction de licence est motivée par le fait que plusieurs de ces personnes tenant commerce, se trouvent à le cas échéant, habiter un logement en arrière de leur magasin et il conviendrait de faire une évaluation de loyer distincte pour ledits logement et magasin. afin de fixer de façon équitable la licence d'affaires.

Proposé et résolu unanimement:

Proposé et résolu unanimement:

Que la liste numéro soixante (No.60) des divers articles nécessaires à l'administration des différents départements soit approuvée et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter les marchandises y mentionnées.

La question de licence d'affaires imposée à M.Jos.Paquette pour le commerce de bois de sciage déjà discutée à une séance précédente, revient sur le tapis.

Il est proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à réclamer de M.Paquette la somme de trente piastres (\$30.00) comme licence d'affaires pour l'année courante pour le susdit commerce. -Le Secrétaire devra aussi réclamer le plein montant des arrérages pour l'année dernière pour le même commerce. -M.Paquette devra en plus payer, au taux ordinaire, une licence pour l'exploitation de son clos de bois et charbon.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit et est par les présentes autorisé à acheter de MM.Courchaine, Laurence et Cie., 1500 minots d'avoine au prix de \$1.95 par 80 livres; cette avoine devra être pesée sur la balance municipale.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé de notifier la Montreal Light, Heat & Power Co. d'avoir à poser une conduite à gaz dans la rue Ernest, dans les limites de la Cité de Maisonneuve, de façon à approvisionner de gaz les bâtisses (manufacture de chaus-sures) à être érigées sur les lots cadastraux 1A-240, 241, 242, 243 et 244.

MM.les Echevins Oscar Lalonde et J.C.Taylor font rapport que suivant la mission qui leur a été confiée à l'assemblée du Conseil du 12 Septembre, 1917, ils se sont rendus à l'assemblée tenue à l'hôtel Windsor jeudi, le 13 du même mois, à 8 hrs.p.m., dont le but était de discuter la question de la conservation des vivres. -M.J.C.Taylor fait remarquer que toute la discussion de cette assemblée portait surtout sur la conservation des vivres mais qu'il serait urgent de traiter spécialement la question du coût des vivres. -Il saisit cette occasion pour demander à M.le Maire s'il mettrait la salle du marché à la disposition des intéressés pour y tenir une assemblée dans ce but.

Il est alors résolu à l'unanimité:

D'accorder l'usage de ladite salle à la date que les intéressés jugeront opportune à la tenue de cette assemblée.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé d'écrire à tous les manufacturiers de la Cité de Maisonneuve attirant leur attention sur l'obligation assumée par eux, à la suite de certains privilèges obtenus, d'employer de préférence des ouvriers résidant à Maisonneuve.

Qu'il a été constaté lors du recensement fait dans tous les établissements industriels de Maisonneuve, en mai dernier, qu'un trop grand nombre d'ouvriers demeurent en dehors des limites de la Cité et que pour obvier à cet inconvénient les patrons devraient, de temps à autre, faire de la propagande auprès des employés pour leur démontrer toute l'importance de la question

en même temps que leur démontrer les avantages qu'il y aurait pour eux à venir résider dans Maisonneuve.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé d'écrire aux nouvelles industries devant s'établir dans Maisonneuve, entre autres: MM.Geor.Surprenant, J.I.Chouinard, Tetrault Shoe Mfg.Co. et La Corporation de Logements Ouvriers de Maisonneuve, Ltée., de vouloir bien employer de préférence des ouvriers résidant à Maisonneuve dans la construction des bâtisses qu'ils doivent ériger à Maisonneuve sous peu.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à vendredi, le 21 septembre courant, à 2 hrs.p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 21 Septembre, 1917, à 2 hrs.p.m., aucun membre n'étant présent, l'assemblée n'a pas lieu.

J.M. Ambou Sec. -Trés.
Léon Tremblay Maire

Maisonneuve, 26 Septembre, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévis Tremblay,
 MM.les Conseillers Léon Gélinas,
 Oscar Lalonde,
 J.A.Gagnon,
 Dr.M.Lefebvre,
 J.C.Taylor et
 J.O.Tremblay, formant la totalité
 des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'un certificat des électeurs demandant le transfert en faveur de M.Dominico DeSantis de la licence de magasin de détail de liqueurs enivrantes de Italian Model Market Co., au No. 647 rue Notre-Dame.

Proposé et résolu unanimement:

Que la demande ci-dessus soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

Lecture d'une lettre en date du 19 Septembre, 1917 de M.le Notaire J.A.Couture au sujet de bris de trottoir en face de sa propriété No. 301 5ème.Avenue: renvoyée à M.le Surintendant de la Voirie avec instructions de faire une inspection de ce trottoir de même que de faire une inspection du trottoir en face de la propriété de la Cie Carrière & Frère No.283 Blvd. Pie IX, et en faire rapport au Conseil.

Lecture d'une lettre en date du 25 Septembre, 1917 de M. Hubt. Desjardins au sujet de règlement de taxes municipales et scolaires, et rappelant au Conseil que la Cité lui doit certaines sommes d'argent qui pourraient être appliquées sur les susdites taxes.

Proposé et résolu unanimement:

Que M. Desjardins soit informé que la Cité n'a de pouvoirs dans le moment que l'administration des affaires ordinaires et ne peut disposer autrement des argents, d'ailleurs limités, à sa disposition; qu'à la prochaine session de la Législature la Cité verra à se faire autoriser en conséquence.

Et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à réclamer de M. Desjardins, en à compte de taxes municipales et scolaires, les argents voulus pour éviter la prescription sur icelles.

Lecture d'une lettre en date du 26 Septembre, 1917 de M. le Dr. J.B.A. Quintal, Directeur du Bain Public, au sujet de la diminution partielle du personnel du bain: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 26 Septembre, 1917 de M. le Dr. P. Lussier sur l'opportunité de pourvoir de vêtements nécessaires les officiers sanitaires: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 24 Septembre, 1917 de l'A.A.A. du Bain de Maisonneuve demandant l'usage exclusif du bain public le jeudi soir de chaque semaine pour sa section des dames.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Conseil ne peut pour le moment considérer favorablement cette demande.

Lecture d'une lettre en date du 22 Septembre, 1917 de M. l'abbé J.A. Bourassa, Curé de St. Clément, transmettant copie de résolution adoptée par les Marguilliers anciens et nouveaux à leur assemblée du 19 Septembre, 1917. - Cette résolution est à l'effet d'insérer dans les prochains amendements à la charte de la Cité de Maisonneuve, une clause assujettissant les Compagnies Incorporées au paiement de taxe d'église.

Résolu à l'unanimité:

Que cette question soit renvoyée aux aviseurs légaux qui devront l'étudier et l'insérer dans le projet des prochains amendements à la charte, s'il y a lieu.

Lecture d'une lettre en date du 25 Septembre, 1917 de l'Assistance Maternelle demandant au Conseil de placer les enfants d'une malade abandonnée domiciliée au No. 629 Lafontaine: renvoyée à M. le Dr. P. Lussier pour enquête à ce sujet et rapport au Conseil.

Lecture du rapport hebdomadaire de M. le Dr. P. Lussier: déposé aux archives.

Lecture d'un rapport en date du 19 Septembre, 1917 de M. le Dr. P. Lussier sur le travail supplémentaire fait par MM. T. Provost, P. St. Jean & O. Corbeil, officiers du département de santé: déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 19 Septembre, 1917 de MM.

Baker & Robitaille, aviseurs légaux, transmettant copie du jugement rendu le 14 septembre, 1917 en faveur de la Cité, dans la réclamation de la Cité de Maisonneuve contre la Montreal Tramways Co. des travaux de confection Blvd. Pie IX à l'intersection du chemin de fer de ladite Compagnie: déposés aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 19 Septembre, 1917 de MM. Baker & Robitaille, aviseurs légaux, transmettant un accusé de réception en date du 18 du même mois, de la Commission des Tramways, d'une résolution de ce Conseil au sujet de la circulation des wagons à vapeur rue Lasalle: déposée aux archives.

Lecture d'un projet de contrat "Fire Alarm Agreement", à être signé en duplicata sous seing privé, entre la Bell Telephone Co. et la Cité de Maisonneuve, et devant porter la date du vingt-sept septembre, 1917.

Proposé par M. J. C. Taylor,
Secondé par M. Dr. M. Lefebvre,
Et unanimement résolu:

Que M. le Maire Lévie Tremblay et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer ce projet de contrat, tel que recommandé par les aviseurs légaux, et à y apposer le sceau de la Corporation.

Deuxième lecture du règlement No. 157 concernant les animaux sauvages et domestiques.

Proposé par M. J. A. Gagnon,
Secondé par M. Dr. M. Lefebvre,

Et unanimement résolu:

Que la deuxième lecture de ce règlement soit adoptée; que ce règlement soit lui-même adopté et publié suivant la loi et que M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

Proposé et résolu unanimement:

Que la liste numéro soixante-un (No. 61) datée du 26 septembre, 1917, des divers articles nécessaires à l'administration des différents départements soit approuvée et que le Secrétaire-Trésorier soit et est par les présentes autorisé à acheter les marchandises y mentionnées.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Secondé par M. J. A. Gagnon,

Et unanimement résolu:

Que la Banque d'Hochelaga, bureau chef, soit autorisé à demander des soumissions par la voix des journaux: "La Presse", "The Gazette" et "L'Union de Maisonneuve", pour la vente de \$700,000.00 de débentures de la Cité de Maisonneuve, datées du 1er mai, 1917, 5½%, vingt ans, dont l'émission a été autorisée par la loi 7 Geo V, Chap. 64, Sec. 1; 20. de \$355,000.00 de Bons du Trésor (Treasury Bonds) de ladite Cité de Maisonneuve, datés du 1er mai, 1917, 5½%, trois ans, dont l'émission a été autorisée par la loi 4 Geo V, Chap. 78, Sections 7.9 & 14.

Lesdites soumissions devront être entrées à ladite Banque d'Hochelaga pour mercredi, le 3 octobre prochain (1917), à midi.

Un chèque accepté à l'ordre de la Cité de Maisonneuve, représentant 1% de la valeur des soumissions, devra accompagner chacune des dites soumissions.

La Cité

La Cité ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune desdites soumissions.
Et que copie de cette résolution soit transmise à la Banque d'Hochelega, sans délai.

Proposé et résolu unanimement:

Que l'usage de la salle du marché soit accordé à M.l'Echevin J.C.Taylor pour la soirée de mercredi, le 3 octobre prochain, pour la tenue d'une assemblée pour y discuter des questions sociales et entre'autre le coût élevé de la vie.

Et que MM.les Cures de même que les Ministres Protestants de cette Municipalité soient priés de vouloir bien annoncer au prône la tenue de cette assemblée afin que le public informé puisse y prendre part.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.Dr.M.Lefebvre,
Et unanimement résolu:

Que MM.les aviseurs légaux Baker & Robitaille reçoivent instructions de suspendre, jusqu'à la fin de la prochaine session de la Législature de Québec, toutes les procédures dans les causes: Cité de Maisonneuve vs Alexandre Michaud, pourvu toutefois que de son côté M.Alexandre Michaud s'engage, par écrit, de suspendre toutes les procédures dans les causes: Alexandre Michaud vs Cité de Maisonneuve.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.Dr.M.Lefebvre,

Qu'il soit résolu: Que la Cité de Maisonneuve accepte comme fiduciaire au sujet des débetures à être émises par La Corporation de Logements Ouvriers de Maisonneuve, Limitée, en vertu du règlement No.156 de la Cité de Maisonneuve, The Sun Trust Co.Limited, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la Cité de Montréal;

Qu'il soit résolu: Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes dûment autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de fiducie devant intervenir entre ladite Compagnie La Corporation de Logements Ouvriers de Maisonneuve, Ltée, la Cité de Maisonneuve et le fiduciaire ci-dessus mentionné; ledit acte préparé par Mtre.J.T.Legault, Notaire à Maisonneuve, et dont le projet est présentement soumis et accepté par ce Conseil sujet à l'opinion des aviseurs légaux de la Cité;

Qu'il soit résolu: Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier de la Cité soient et sont par les présentes autorisés à signer et endosser pour et au nom de la Cité de Maisonneuve, les débetures émises conformément au susdit acte de fiducie, de telle sorte que la signature et l'endossement ainsi faits au nom de la Cité de Maisonneuve par lesdits Maire et Secrétaire-Trésorier soient considérés comme liant la Cité pour l'exécution des termes et conditions du susdit règlement No.156 de la Cité de Maisonneuve;

Qu'il soit résolu: Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier de la Cité soient et sont par les présentes dûment autorisés à signer avec ladite Compagnie et la Cité ou autres parties intéressées, tous actes, contrats, documents pour mettre à effet le susdit règlement No.156 de la Cité. Adopté.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.Dr.M.Lefebvre,

Qu'il soit résolu: Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-

re-Trésorier de la Cité soient et sont par les présentes autorisés et endosser pour et au nom de la Cité de Maisonneuve, les débetures émises conformément à l'acte de fiducie de La Lida Shoe Co.Limited, de telle sorte que la signature et l'endossement ainsi faits au nom de la Cité de Maisonneuve par lesdits Maire et Secrétaire-Trésorier, soient considérés comme liant la Cité pour l'exécution des termes et conditions du règlement No. 153 de la Cité de Maisonneuve. Adopté.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à vendredi, le 28 septembre courant, à 2 hrs.p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 28 Septembre, 1917,
aucun membre n'étant présent, l'assemblée n'a pas lieu.

J. C. Taylor
Maire.
Léon Tremblay
Sec. Trés.

Maisonneuve, 3 Octobre, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévie Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant un quorum.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre en date du 26 septembre, 1917 de M. Sylvio Choquette demandant de remplacer deux arbres en face de sa propriété 72 à 78 rue Desjardins: refusée.

Lecture d'une lettre en date du 27 Septembre, 1917 du Révd. Père S.Nasre, Curé des Syriens Catholiques, demandant le permis de tenir un tag-day dans les limites de la Cité le 20 ou 27 octobre courant: accordée.

Lecture d'une lettre en date du 1er Octobre, 1917 de M.Dan. Bergevin au sujet de l'expropriation de la rue Notre-Dame à l'angle de la 1ère Avenue.

Résolu à l'unanimité:

Que la Cité de Maisonneuve n'a pas d'argent disponible pour procéder maintenant à l'expropriation de la rue Notre-Dame et que M.Bergevin en soit informé.

Lecture d'une lettre en date du 3 Octobre, 1917 du Chef H. Marchessault demandant des pardessus d'hiver ainsi que des vestes de laine pour les constables et officiers des postes de police et feu: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 1er Octobre, 1917, de M.

Alcide Henri faisant application comme ramoneur:renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 1er.Octobre,1917 de M. Jos.Lamothe désirant placer ses enfants dans une institution de charité:renvoyée à M.le Dr.P.Lussier avec instructions de faire enquête et rapport au Conseil à ce sujet.

Lecture d'une lettre en date du 2 Octobre,1917 du Club de Dames et d'Echecs, par M.F.Guérin,Capitaine, demandant l'usage de la salle du marché pour y donner un euchre-concert durant la soirée du 25 octobre courant à certaines conditions mentionnées dans ladite lettre.

Proposé et résolu unanimement:

Que ce permis soit accordé moyennant un loyer de dix piastres (\$10.00) pour défrayer une partie des dépenses encourues par l'usage de ladite salle; pourvu que l'obligation assumée par cette lettre concernant la part à attribuer aux pauvres, soit respectée.

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier:déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel de M.Théo.Leclaire sur les opérations du département des bâtisses durant le mois de septembre,1917:déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel en date du 2 Octobre,1917 de M.le Dr.J.B.A.Quintal,Directeur du Bain Public, sur les opérations du Bain Public et de la "Goutte de Lait" durant le mois écoulé:déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel en date du 29 septembre,1917 de l'A.A.A. du Bain de Maisonneuve sur la perception de contribution durant le mois de septembre,1917:déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 26 septembre,1917 de Montreal Tramways Company en réponse à celle de la Cité au sujet d'installation d'enseignes "slow" en face des écoles:déposée aux archives.

Lecture de deux lettres en date du 28 Septembre,1917 de James Muir Co., et 1er.Octobre,1917 de Kingsbury Footwear Co.Ltd, accusant réception de la lettre de la Cité relativement à l'emploi d'ouvriers résidant à Maisonneuve:déposées aux archives.

Lecture d'un rapport en date du 1er.Octobre,1917 de M.le Dr.P.Lussier sur les enfants Perrault recommandés par Madame S.Gagné:renvoyé au Conseil en Comité.

Lecture d'un rapport en date du 1er.Octobre,1917 de M.le Dr.P.Lussier sur la famille Carney,629 Lafontaine, recommandée par l'Assistance Maternelle:renvoyé au Conseil en Comité.

Lecture d'un rapport en date du 1er.Octobre,1917 de M.Jos. DuSault, au sujet de bris de trottoir en face de la propriété J.A.Couture,No. 301 5^{ème}.Avenue:déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 2 Octobre,1917 de MM.Décary & Décary,avocats,adressée aux aviseurs légaux dans l'affai-

re Robinson & al vs Cité de Maisonneuve au sujet du rôle d'évaluation:renvoyée aux aviseurs légaux avec prière de faire rapport au Conseil à ce sujet.

Lecture de deux lettres en date du 14 septembre,1917 respectivement de La Cité de Montréal, réclamant le paiement de comptes pour cotisation spéciale d'égout aux montants de \$1,365.00 et 28.15:renvoyées au Conseil en Comité.

Proposé par M. J.A.Gagnon,
Secondé par M.Léon Gélinas,
Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à verser entre les mains du Percepteur du Revenu Provincial, le chèque de la Cité au montant de \$1,420.00, représentant les amendes payées par les automobilistes condamnés pour excès de vitesse dans les limites de la Cité durant les mois de juin, juillet et août,1917.

Proposé par M.J.C.Taylor,
Secondé par M. J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que M.Oscar Lalonde soit nommé pro-Maire pour le prochain terme de quatre mois à compter du 3 Octobre,1917.

Certaines questions étant mises sur le tapis relativement au Bain Public,

Il est proposé par M. Oscar Lalonde,
secondé par M.J.C.Taylor,
Et unanimement résolu:

Qu'il serait opportun de convoquer les membres du Comité d'Eau & Santé pour discuter ces questions.

Première lecture du règlement No. 158 de la Cité de Maisonneuve se rapportant au Blv.Pie LX dans les limites de la Ville St.Michel de Laval, à l'effet par cette dernière de rembourser la Cité de Maisonneuve d'avances d'argent au montant de \$22,615.62.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M. J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que la première lecture de ce règlement soit adoptée.

Lecture d'une lettre en date du 3 Octobre,1917 de la Ville Montréal-Nord (autrefois Sault-au-Récollet), signée par Son Honneur le Maire Albert Brosseau, déclarant que ladite Ville Montréal Nord est prête à autoriser la Banque d'Hochelaga à remettre à Quinlan & Robertson,Limited des débetures pour couvrir les estimés certifiés entre autre par M.l'Ingénieur Marius Dufresne.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Et unanimement résolu:

Que vu les rapports de M.Marius Dufresne,Ingénieur Civil, en date du 4 Août et 4 Septembre,1917 respectivement, déclarant qu'il y a lieu de payer à Quinlan & Robertson,Limited les sommes de neuf mille piastres et dix-huit mille sept cent trente piastres (\$9,000.00 et \$18,730.00).

Attendu

Attendu que la Cité de Maisonneuve est tenue de payer les dits entrepreneurs Quinlan & Robertson, Limited en débetures de la Paroisse du Sault-au-Récollet.

Qu'ordre soit donné à la Banque d'Hochelaga, où ces débetures sont déposées, de remettre à ladite Compagnie Quinlan & Robertson, Limited, vingt-sept débetures (27) de \$1,000.00 chacune de la Paroisse du Sault-au-Récollet et d'en prendre reçu.

Quant à la balance de sept cent trente piastres (\$730.00), elle sera payée lors de la complétion du Boulevard Pie IX à l'intersection du chemin de la Compagnie Montreal Park & Island, dans la paroisse du Sault-au-Récollet, alors qu'un règlement définitif sera opéré avec ladite Compagnie Quinlan & Robertson, Limited.

Lecture d'une lettre en date du 3 Octobre, 1917 de M. Ed. Flamand, avocat, transmettant une requête signée par plusieurs citoyens qui désirent se former en club social sous la raison de "Social and Musical Recreation Club" dans un but de repos et d'instruction pour l'esprit et de délasserment pour le corps.

Proposé par M.J.A.Gagnon,
Secondé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que vu la demande ci-dessus, le Conseil consent à donner et par les présentes donne son assentiment et son autorisation à la formation de ce club, au désir de l'article 7233 et suivants des Statuts Refondus de la Province de Québec, 1909.

Le Secrétaire fait part au Conseil d'un état des déboursés d'administration au 30 Septembre, 1917, en rapport avec le montant des appropriations voté aux différents comités pour l'exercice de l'année courante, laissant voir les argents disponibles à chacun desdits comités pour la balance de l'année; une copie de cet état est présentement remise aux membres du conseil pour la propre information de chacun.

Lecture du rapport des Evaluateurs, en date du 3 Octobre 1917, sur le dépôt du rôle d'évaluation pour l'année 1917-18 le 25 septembre, 1917; renvoyé au Conseil en Comité.

Proposé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire soit autorisé à ordonner chez M. Jos. Potvin, tailleur, la confection, fourniture et livraison de trois paletots d'hiver à raison de trente-cinq piastres chacun (\$35.00), et quatre pantalons d'hiver à raison de dix piastres chacun (\$10.00), pour les officiers du département de santé; le tout suivant échantillons fournis et sujet à l'approbation de M. le Dr. P. Lussier.

Lecture de deux mémoires de frais en date du 2 Octobre, 1917 respectivement, aux montants de \$49.55 et \$98.95, dus aux avocats du demandeur et du défendeur dans l'affaire A.J. Luxton vs Cité de Maisonneuve & al.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est par les présentes autorisé à payer ces mémoires de frais.

Et l'assemblée est levée.
J.O. Tremblay Maire.
Sec. Trés.

de fer

Maisonneuve, 9 Octobre, 1917.

Assemblée spéciale.

Présents: M. le Maire Lévi Tremblay,
MM. les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A. Gagnon,
J.C. Taylor et
J.O. Tremblay, formant un quorum.

Il est constaté que les avis requis ont été dûment signifiés.

L'on discute les moyens à prendre pour négocier les deux émissions de débetures de la Cité de Maisonneuve aux montants respectifs de \$355,000.00 et \$700,000.00, datées du 1er Mai, 1917. -Aucune décision n'est prise à ce sujet.

Vient ensuite à l'étude la question d'économie qu'il conviendrait d'adopter dans l'administration pour en réduire le coût le plus possible. -Diverses suggestions sont faites sans aucune décision définitive.

Et la séance est levée.

J.O. Tremblay Maire.
J.A. Gagnon Sec. Trés.

Maisonneuve, 10 Octobre, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M. le Maire Lévi Tremblay,
MM. les Conseillers Léon Gélinas,
J.A. Gagnon,
J.C. Taylor et
J.O. Tremblay, formant un quorum.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'un certificat des électeurs demandant le transfert en faveur de M. Abondius Paquette de la licence de magasin de détail de liqueurs enivrantes de M. J. Arm. Martineau au No. 417 rue Notre-Dame.

Proposé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que la demande ci-dessus soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

Lecture d'une lettre en date du 5 Octobre, 1917 de M. J. Beauchamp, contribuable de cette Cité, se plaignant de dégâts causés à ses maisons Nos. 29 à 39 Blvd. Pie IX par des maraudeurs de nuit, et demandant la surveillance de la police: renvoyée au

Municipale

Maire.

Sec. Trés.

chef de police et feu.

Lecture d'une lettre en date du 6 Octobre, 1917 de M. Léon Mireault se plaignant de ce qu'un arbre a été détérioré en face de sa propriété No. 10 Aird:renvoyée à M.T.VanMoorhen.

Lecture d'une lettre en date du 8 Octobre, 1917 de M.J. D.Roy faisant application comme ramoneur: déposée aux archives.

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

Lecture du rapport en date du 6 Octobre, 1917 de M.D.Campeau sur les six lampes de ruelles récemment installées par la Montreal Light, Heat & Power Co.: déposé aux archives.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer aux aviseurs légaux, MM.Baker & Robitaille, un compte au montant de trente piastres (\$30.00) qu'ils ont présenté ce jour au sujet de l'obtention du permis pour traverser le Blvd.Pie IX à l'intersection du chemin de Montreal Tramways Co.

Lecture d'une lettre en date du 2 Octobre, 1917 des aviseurs légaux, MM.Baker & Robitaille, informant la Cité que le Juge Bruneau a maintenu le bref de certiorari dans l'affaire Luxton vs Cité de Maisonneuve, au sujet de licence d'affaires: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 4 Octobre, 1917 de La Banque d'Hochelega, Bureau Chef, informant la Cité qu'elle n'a reçu aucune soumission pour la négociation des débentures de la Cité, émissions 1917: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 5 Octobre, 1917 des aviseurs légaux, MM.Baker & Robitaille, faisant rapport dans l'affaire Robinson & Tetreault vs Cité de Maisonneuve, No. 780 C.S.M. au sujet du rôle d'évaluation.

Proposé et résolu unanimement:

Que la Cité de Maisonneuve accepte l'offre du demandeur en cette cause d'opérer un règlement chaque partie payant ses frais; et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à verser la somme de douze piastres (\$12.00) aux aviseurs légaux de la Cité représentant leur part d'honoraires.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que MM.Baker & Robitaille, avocats résidant en la Cité de Maisonneuve, soient constitués procureurs généraux et spéciaux avec pouvoirs pour ladite Cité et en son nom, déclarer qu'elle entend se servir du rapport original amendé de Joachim Gélinas, Ecr., assistant recorder de ladite Cité, fait le 21 Août, 1917 dans une cause portant le No. 416 des dossiers de la Cour Supérieure pour le district de Montréal sur Bref de Certiorari où Wilfrid Lajeunesse est requérant et ladite Cité mise en cause, et comme conséquence de toute copie dudit rapport et de toute pièce qui a pu lui servir de base en conséquence, contre les-

biffé sur
demande des
aviseurs lé-
gaux et du
Notaire J.T.
Legault.

lesquels le requérant a déclaré s'inscrire en faux par sa requête; et ce faisant, lesdits procureurs, fournir moyens au soutien dudit rapport, contredire, plaider, opposer et généralement faire toutes défenses et diligence nécessaires jusqu'à jugement définitif.

Et que Son Honneur le Maire Lévie Tremblay soit et est par les présentes autorisé à signer un contrat en forme authentique faisant foi de la présente résolution.

Proposé et résolu unanimement:

Que les listes numéros soixante-deux et soixante-trois (Nos. 62 & 63), datées du 3 et 10 octobre, 1917 respectivement des divers articles nécessaires à l'administration des différents départements, soient approuvées et que le Secrétaire-Trésorier soit et est par les présentes autorisé à acheter les marchandises y mentionnées.

Lecture d'une lettre en date du 10 Octobre, 1917 de Gilmour Bros & Co., demandant l'inscription du nom de M.W.B. Gilmour au rôle d'évaluation.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette demande soit accordée et que des instructions en conséquence soient données au secrétaire des évaluateurs.

Deuxième lecture du règlement No. 158 se rapportant au Boulevard Pie IX, dans les limites de la Ville St.Michel, à l'effet par cette dernière de rembourser la Cité de Maisonneuve d'avances d'argent au montant de vingt-deux mille six cent quinze piastres et soixante-deux centins (\$22,615.62).

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que le deuxième lecture de ce règlement soit adoptée; et que les aviseurs légaux soient et sont par les présentes autorisés à faire application au Lieutenant-Gouverneur en Conseil et à faire toutes les procédures nécessaires pour faire approuver ce règlement lequel sera ensuite publié suivant la loi.

Proposé et résolu unanimement:

Que la résolution adoptée par ce Conseil en date du 13 Juin, 1917, autorisant le Secrétaire à payer la somme de \$12,409.88 à M.Marius Dufresne, soit amendée en substituant les mots "Ville St Michel" aux mots "Montréal-Nord" mentionnés par erreur dans ladite résolution, et en en biffant les mots "s'adresser à la Législature à sa prochaine session pour" au 2ème. § de ladite résolution.

Lecture d'une lettre en date du 8 Octobre, 1917 de l'Hôpital Ste Justine demandant de participer à la distribution des légumes si la Cité de Maisonneuve attribue aux pauvres sa récolte de légumes: déposée aux archives.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que M.Albert Pierre Frigon, financier de la Cité de Montréal soit nommé l'agent exclusif de la Cité de Maisonneuve pour négocier la vente de débentures de ladite Cité, émises durant l'année courante, savoir: \$700,000.00 datée du 1er mai, 1917, à 20 ans, 5½%, et \$355,000.00 datée du 1er Mai, 1917, à 3 ans, 5½%, M.Fri-

gon devant faire rapport au Conseil du résultat de ses démarches à ce sujet.
La Cité de Maisonneuve ne s'engage pas cependant à accepter les offres qui lui seront faites par l'entremise de ce dernier.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à vendredi, le 12 octobre courant, à 3 hrs.p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 12 Octobre, 1917, à 3 hrs.p.m.,

l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir:

M.le Maire Lévi Tremblay,
MM.les Conseillers Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant un quorum.

L'on discute de nouveau la question de fermer le bain public pour la saison d'hiver dans un but d'économie. -On en vient cependant à aucune décision.

Et cette assemblée, sur proposition unanime, est ajournée à lundi, le 15 octobre courant, à 3 hrs.p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 15 Octobre, 1917, à 3 hrs.p.m.

l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir:

M.le Maire Lévi Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant un quorum.

Des mesures à prendre pour rendre l'administration municipale le plus économique possible, font le sujet de cette assemblée et chaque Président de Comité s'engage à prendre les moyens de diminuer les dépenses de son département respectif et faire rapport au Conseil.

Et la séance est levée.

Lévi, Tremblay Maire.
J.D. Antin
Sec. Trés.

Maisonneuve, 17 Octobre, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévi Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre en date du 12 Octobre, 1917 de MM.Perron, Taschereau & al, avocats, au nom de leurs clients MM.Dufault & Reed demandant une indemnité au Conseil pour dommages subis par ces derniers par suite du pillage de leur magasin le 31 août dernier (1917): renvoyée aux aviseurs légaux.

Lecture d'une lettre en date du 13 Octobre, 1917 de Dame Veuve Adélaïde Beaudoin demandant la protection de la Cité pour placer ses enfants: renvoyée au Dr.P.Lussier.

Lecture d'une lettre en date du 13 Octobre, 1917 de l'A.A.A. du Bain de Maisonneuve faisant certaines suggestions au sujet du chauffage du Bain Public: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 15 Octobre, 1917 de Fraternité Unie des Charpentiers-Menuisiers d'Amérique à l'effet de faire respecter par les patrons l'échelle des salaires raisonnables et faisant allusion entre autres aux chantiers des manufactures en construction.

RESOLU: Que le Secrétaire soit autorisé d'attirer l'attention des entrepreneurs sur les remarques faites dans la lettre ci-dessus les priant en même temps d'avoir à respecter l'échelle des salaires raisonnables; et qu'information de ce que dessus soit donnée à Fraternité Unie des Charpentiers-Menuisiers d'Amérique.

Lecture d'une lettre en date du 16 Octobre, 1917 de l'Hospice St.Antoine de Longueuil informant la Cité que l'ancien taux de huit piastres par mois sera continué pour la pension des protégés de la Cité.

RESOLU: Qu'en raison des conditions --- ci-dessus, la Cité de Maisonneuve consent à payer, jusqu'à nouvel ordre, la pension des enfants placés par son entremise audit Hospice.

Lecture d'une lettre en date du 16 Octobre, 1917 de M.Laurent Dussault faisant application comme ramoneur: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre non datée de M.J.A.Lalumière au sujet du retrait de la licence d'hôtel de M.N.Beauregard: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 17 Octobre, 1917 de

M.J.P.Côté au sujet du refus de la Montreal Light, Heat & Power Co. d'installer une conduite à gaz rue Ernest pour l'accommodation de la Lida Shoe Co.Ltd.:renvoyée aux avisés légaux.

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 11 Octobre, 1917 de Quebec & Levis Ferry Co.Ltd., notifiant la Cité de la discontinuation du service de bateau traversier pour l'année courante.

RESOLU: Que le Conseil est surpris que cette interruption de service soit faite si tôt alors qu'elle ne devrait avoir lieu que vers la fin de novembre seulement; que ceci fait un tort considérable tant à la Cité de Maisonneuve qu'aux cultivateurs riverains en privant ces derniers de venir écouler leurs produits au Marché Public de ladite Cité; et qu'à moins par ladite Compagnie de remplir ses obligations, la Cité reconsidèrera sa résolution du 4 avril, 1917 par laquelle elle s'engageait à payer le quaiage pour l'année courante, et qu'information en soit donnée à la Quebec & Levis Ferry Co.Ltd.

Lecture d'un rapport en date du 15 Octobre, 1917 de M. le Dr.P.Lussier sur la famille Jos.Lamothe: déposé aux archives.

Proposé par M.Dr.M.Lefebvre,
Secondé par M.Léon Gélinas,
Et Résolu :

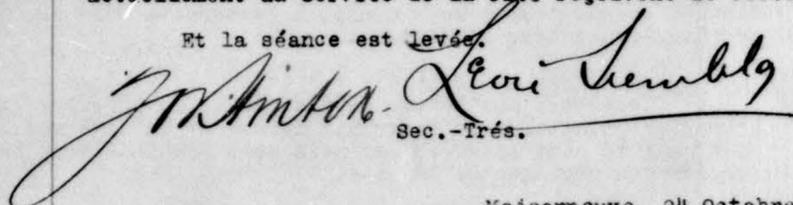
Que par raison d'économie, le Bain Public soit fermé à compter du premier novembre prochain (1917), et ce, jusqu'à nouvel ordre. Adopté.

M.Oscar Lalonde dissident.

qu'à la suite de la résolution ci-dessus le secrétaire soit et est prié de donner avis à MM. C. Moussette, J.Gagnon, G.Laplante & Dame C. Aird que leur emploi au service de la Cité à l'Edifice du Bain Public cessera à compter du 31 octobre courant,

De même qu'il est prié de donner avis à M.Jos.Joly & Alf.Tardif qu'ils ont été appointés le premier comme gardien et le second comme chauffeur du bain public à compter du 1er novembre prochain (1917), au même salaire que ces deux employés actuellement au service de la Cité reçoivent de cette dernière.

Et la séance est levée.

 Maire
Sec.-Trés.

Maisonneuve, 24 Octobre, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévis Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre en date du 4 octobre, 1917 de M.Paul

Lachance notifiant la Cité de l'échéance au mois de novembre prochain des assurances couvrant les bâtisses du Mont de Lasalle.

Proposé par M.J.A.Gagnon
Et unanimement résolu:

Que le renouvellement des assurances sur ces bâtisses soit effectué par l'entremise de MM. Paul Lachance, J. J.Marchand et Albert Matte par parties égales; et que ces derniers en soient informés.

Lecture d'une lettre en date du 13 octobre, 1917 de M.W.S.Weldon suggérant de déléguer trois représentants du Conseil au Comité du coût des vivres.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Et unanimement résolu:

Que cette demande soit accordée et que MM.Oscar Lalonde, J.C.Taylor et J.O.Tremblay soient et sont nommés à cette fin.

Lecture d'une lettre en date du 15 Octobre, 1917 de l'Union des Municipalités Canadiennes concernant l'augmentation de la consommation du poisson:renvoyée au conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 18 Octobre, 1917 de l'Union des Municipalités Canadiennes protestant contre certaines mesures du Gouvernement octroyant des privilèges à la Compagnie d'Aluminium et autres au sujet du barrage du fleuve St Laurent: renvoyée au Conseil en Comité.

Le Secrétaire soumet au Conseil un compte transmis à la Cité par les Soeurs de la Providence, au montant de \$148.09, pour approvisionnement d'eau du mois d'avril, 1916 au mois d'avril, 1917.

RESOLU: Que la Cité ne peut assumer le paiement de ce compte.

Lecture d'une lettre en date du 17 Octobre, 1917 de M. l'Abbé J.C.Cloutier recommandant à la protection du Conseil la famille Geo.Livernois.

RESOLU: Que réponse soit faite à M.l'Abbé Cloutier de vouloir bien s'adresser à la Conférence St.Vincent de Paul.

Lecture d'une lettre en date du 17 Octobre, 1917 de Dame.J.P.Héroux informant la Cité que le lot cadastral 14-669 servant à des fins religieuses, (Presbytère St.JBte.de la Salle) est susceptible d'exemption de taxes.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette demande soit accordée; cette exemption devant dater de l'année 1917-18.

Lecture d'une lettre en date du 19 Octobre, 1917 de Montreal General Hospital pour allocation annuelle:renvoyée à plus tard.

Lecture d'une lettre en date du 22 Octobre, 1917 de La

Compagnie Cinéma Maisonneuve, Limitée demandant une exemption de taxes sur le théâtre en construction rue Ontario près de la rue Lasalle érigé sur les lots numéros 8-348-349.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette demande soit refusée; que l'imposition de taxes foncières sur cette propriété soit basée sur le rôle d'évaluation 1915-16 au taux des anciennes bâtisses qui existaient sur les susdits lots, savoir: 15,000.00; et qu'avis soit donné à ladite Compagnie de ce que dessus la notifiant en même temps d'avoir à démolir sous un délai de huit jours de l'avis qui lui sera signifié, la clôture encombrant la rue Ontario en face des susdits terrains.

à cet effet,

Lecture d'une lettre en date du 23 octobre, 1917 de Montreal Public Service Corporation au sujet de certaines plaintes faites concernant la défectuosité du courant électrique aux ateliers de la Corporation: renvoyée à M.C.C. Tison avec prière de faire rapport au Conseil sur ce qu'il y aurait à faire dans ce cas.

Lecture d'une lettre en date du 23 octobre, 1917 de la Cour No. 265 des Forestiers Catholiques de Maisonneuve, demandant l'usage de la salle du marché pour la soirée du 28 novembre prochain pour la tenue d'un euchre.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette demande soit accordée moyennant un loyer de \$25.00, payable d'avance, pour aider à défrayer les dépenses de chauffage, éclairage, etc.

Lecture d'une lettre non datée de M. Jno. L. Gilmour demandant une réduction de taxe d'affaires: refusée.

Lecture du rapport hebdomadaire de M. le Dr. P. Lussier: déposé aux archives.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Secondé par M. J. O. Tremblay,
Et Résolu:

Que M. Albert Pierre Frigon, financier de la Cité de Montréal, soit nommé l'agent exclusif de la Cité de Maisonneuve pour négocier un emprunt temporaire aux fins de rencontrer les échéances d'intérêt payables par la Cité, le premier novembre prochain, avec plein pouvoir de faire les démarches qu'il croira nécessaires et de négocier aux prix et conditions qu'il croira le plus avantageux. Adopté.

Lecture d'une lettre en date du 17 Octobre, 1917 de M. Chs. Lanctôt, assistant procureur général de la Province, accusant réception des règlements de la Cité numéros 153, 154, 155 et 156, concernant des privilèges accordés à certains manufacturiers: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 21 Octobre, 1917 de MM. Baker & Robitaille, aviseurs légaux, faisant rapport sur la réclamation Dufault & Reed: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 22 octobre, 1917 de MM. Pelletier, Letourneau & al, avocats, au nom de leur client, M. J. B. Brouillette au sujet d'une certaine ruelle dont la Cité se

serait emparée et aurait fait recadastrer; et demandant aussi la rétrocession d'une partie de la rue Sherbrooke non employée comme rue.

Proposé et résolu unanimement:

Que la Cité de Maisonneuve s'adressera à la Législature à sa prochaine session pour obtenir une loi amendant les dispositions de la loi 3 Geo. V, Chap. 58, Sec. 14; Quant à la deuxième partie de cette lettre, aucune décision n'a été prise à ce sujet.

Proposé par M. Dr. M. Lefebvre,
Secondé par M. J. O. Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que M. le Président des Finances, M. Léon Gélinas, soit autorisé à offrir à M. R. Brunet, représentant la Elder Ebano Asphalt Co. Ltd., la somme de vingt-cinq mille piastres (\$25,000.) payable au moyen d'un billet promissoire à trois mois, renouvelable à trois autres mois, en règlement général et final de la cause: Elder Ebano Asphalt Co. Ltd vs Cité de Maisonneuve, en vertu d'un jugement de la Cour du Banc du Roi en Appel, No. 72, rendu le 20 Septembre, 1917.

Proposé et résolu unanimement:

Que la ruelle portant le No. 8-743 située à l'angle des rues Girard et Lasalle, près de la propriété Lalongé, soit dénommée: "Ruelle Tremblay".

Que MM. E. Bouchard, Z. Faille, P. Bachand, E. Lépine et A. Roy reçoivent avis que leurs services à l'emploi du département de santé de la Cité de Maisonneuve ne seront plus requis à compter du premier novembre prochain (1917); et qu'information en soit donnée à M. le Dr. P. Lussier.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à jeudi, le 25 octobre courant, au lieu ordinaire des réunions, à 2 hrs. p.m.

Advenant ce 25 Octobre, 1917 à 2 hrs. p.m.

L'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir:

M. le Maire Lévie Tremblay,
MM. les Conseillers Oscar Lalonde,
J. A. Gagnon,
Dr. M. Lefebvre et
J. O. Tremblay, formant

un quorum.

Proposé par M. J. A. Gagnon,
Secondé par M. J. O. Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à vendredi le 26 octobre courant, à 5 hrs. p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 26 Octobre, 1917, à 5 hrs. p.m.

l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir:

M.le Maire Lévis Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre, et
J.O.Tremblay, formant un quorum.

Lecture d'une lettre en date du 25 Octobre, 1917 de The Elder Ebano Asphalt Co.Ltd., réclamant le paiement immédiat du montant du jugement rendu par la Cour d'Appel maintenant la réclamation de cette dernière contre la Cité de Maisonneuve.

Proposé par M.J.O.Tremblay,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Qu'afin d'éviter de nouvelles procédures de la part de The Elder Ebano Asphalt Co.Ltd, la Cité de Maisonneuve consent à opérer un règlement avec cette dernière de la façon suivante:

Elle paiera à The Elder Ebano Asphalt Co.Ltd, la somme de vingt-huit mille huit cent trente-huit piastres et vingt-cinq centins \$ 28,838.25

Ladite somme formée comme suit:

Montant accordé par jugement de la Cour du Banc Cu Roi en Appel, 20 septembre, 1917, No.72	\$25,358.00
--	-------------

Frais d'avocats en cette cause	\$311.30
	<u>494.20</u>
	805.50

Intérêt sur montant du jugement \$25,358.00, 5% du 7 septembre, 1915 à date	2,674.75
	<u>\$28,838.25</u>
	<u>\$28,838.25</u>

Cette dite somme de \$28,838.25 sera payable comme suit:

\$3,838.25 payables comptant par un chèque de la Cité à l'ordre de The Elder Ebano Asphalt Co.Ltd; et

\$25,000.00 au moyen de deux billets promissaires à l'ordre de The Elder Ebano Asphalt Co.Ltd, dont l'un au montant de \$20,000.00 à trois mois d'échéance du 27 octobre courant, sur la Banque d'Hochelega, succursale Maisonneuve, et l'autre au montant de \$5,000.00 à deux mois d'échéance du 17 octobre, 1917, sur la même Banque; ces deux billets devant porter intérêt au taux de six pour cent (6%) l'an à compter du 27 octobre courant sans distinction de la date de leur émission.

Et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer les susdits billets pour et au nom de la Cité en règlement général et final de toute réclamation à date contre la Cité de Maisonneuve par ladite The Elder Ebano Asphalt Co.Ltd.

Il est proposé par M.J.A.Gagnon,
secondé par M.J.O.Tremblay,
Et résolu:

Attendu que conformément à la résolution adoptée par ce Conseil le 24 octobre, 1917, M.Albert Pierre Frigon a fait des démarches pour obtenir un emprunt temporaire afin d'acquitter

les sommes dues par la Cité de Maisonneuve échéant le premier novembre, 1917;

Attendu que M.Albert Pierre Frigon a fait part audit Conseil qu'il espérait obtenir ce prêt temporaire de \$407,741.24;

Attendu qu'il est opportun de fixer l'indemnité à être payée à M.Albert Pierre Frigon pour les services passés et futurs, rendus à propos de cet emprunt temporaire;

Que la Cité de Maisonneuve paye à M.Albert Pierre Frigon une commission de douze mille cinq cents piastres (\$12,500.) en paiement des services passés et futurs rendus par M.Frigon à propos de cet emprunt temporaire; que cette commission soit payée audit M.Frigon dès que ladite Cité de Maisonneuve aura touché la susdite somme de \$407,741.24.

Que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer et exécuter tout écrit qui pourrait être fait relativement audit emprunt et à ladite commission.

Proposé par M.J.A.Gagnon,
Secondé par M.J.O.Tremblay,

Attendu que le premier novembre prochain la Cité de Maisonneuve aura à payer la somme de quatre cent sept mille sept cent quarante-et-une piastres et vingt-quatre centins (\$407,741.24) pour intérêts sur débetures;

Attendu qu'il est actuellement impossible pour ladite Cité de Maisonneuve de disposer des débetures qu'elle est par la loi autorisée à émettre;

Attendu que vu l'impossibilité de disposer desdites débetures, la Cité de Maisonneuve est incapable de payer à échéance ledit montant;

Attendu que la seule ressource à laquelle ladite Cité puisse actuellement avoir recours est un emprunt temporaire;

Attendu que pour effectuer ledit emprunt temporaire il est urgent de prendre les mesures nécessaires pour que les prêteurs soient complètement garantis qu'ils seront remboursés des argents qu'ils pourront avancer à ladite Cité de Maisonneuve.

Attendu qu'il est opportun en vertu des circonstances actuelles et des faits ci-dessus relatés, d'avoir recours à une législation spéciale, qui soit de nature à garantir les prêteurs et mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour se faire rembourser de leurs prêts,

Il est en conséquence résolu:

Que la Législature de la Province de Québec soit priée d'adopter à la prochaine session, toute législation qu'elle croira nécessaire pour pourvoir au remboursement de la somme à être avancée pour rencontrer l'échéance susdite, ladite législation devant pourvoir à tous moyens jugés efficaces et ce, à la discrétion de la Législature de Québec, pour que lesdits prêteurs soient entièrement remboursés de toute avance d'argent qu'ils pourront faire pour rencontrer ladite échéance.

Il est proposé par M.J.A.Gagnon,
secondé par M.J.O.Tremblay,
Et résolu:

Que M.Albert Pierre Frigon, financier de la Cité de

la Cité de Montréal, soit nommé pour agir, d'aujourd'hui au 1er février 1919, comme agent exclusif de la Cité de Maisonneuve pour négocier tout emprunt soit temporaire ou permanent, soit au moyen de débetures ou autrement, que ladite Cité pourait avoir besoin de faire, ou pour obtenir prolongation de délai quant aux dettes qui deviendront dues par ladite Cité de Maisonneuve d'aujourd'hui au 1er février, 1919, aux termes et conditions que ladite Cité pourra fixer en temps voulu;

Que M. Albert Pierre Frigon soit nommé l'agent exclusif de la Cité de Maisonneuve pour négocier notamment la vente ou le placement des débetures de ladite Cité aux montants:

1. De \$1,055,000 comprenant émissions de \$700,000. et \$355,000.00 datées du 1er mai, 1917;
2. De \$800,000.00, montant de l'émission des bons du trésor échéant le 1er janvier, 1918; et
3. De \$1,500,000.00, montant de deux émissions de bons du trésor de \$1,000,000.00 et \$500,000.00 respectivement, échéant le 1er mai, 1918,

Ainsi que tous emprunts que ladite Cité fera d'aujourd'hui au 1er février, 1919.

Que la commission payable à M. Frigon pour ses services soit de deux et demi pour cent ($2\frac{1}{2}\%$) sur le montant du prêt ou des prêts ou le produit des débetures, étant donné que lorsque ces débetures seront employées à en payer d'autres, le montant de leur produit sera censé être le même que le montant ainsi éteint.

Que M. Albert Pierre Frigon soit ainsi nommé l'agent exclusif avec la condition expresse que la Cité de Maisonneuve pourra en tout temps mettre fin à ladite convention pourvu qu'elle paye comptant à M. Albert Pierre Frigon, à titre de dommages intérêt liquidés, une somme de vingt-cinq mille piastres (\$25,000.00), et ce, sans diminution pour quelque raison que ce soit, et sans préjudice aux droits dudit M. Frigon de réclamer toute commission alors gagnée.

Que M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer et à exécuter tout écrit qui pourrait être fait relativement à cette résolution.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à mardi, le 30 octobre courant, à 3 hrs, p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 30 Octobre, 1917.

Aucun membre n'étant présent, l'assemblée n'a pas lieu.

J. A. Ambroise
J. O. Tremblay
 Maire.
 Sec. Trés.

Maisonneuve, 31 Octobre, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M. le Maire Lévi Tremblay,
 MM. les Conseillers Léon Gélinas,
 Oscar Lalonde,
 J. A. Gagnon,
 Dr. M. Lefebvre,
 J. C. Taylor et
 J. O. Tremblay, formant la totalité
 des membres de ce Conseil.

Lecture d'une lettre en date du 26 octobre, 1917 de l'Hôpital Notre-Dame pour allocation annuelle: renvoyée à plus tard.

Lecture d'une lettre en date du 27 octobre, 1917 de The Maisonneuve English-Speaking Association se plaignant d'inconvénients causés par l'exploitation d'une licence de club Club L. O. David, rue Notre-Dame; et attirant aussi l'attention du Conseil sur l'existence de jeux de hasard dans les limites de la Cité.

Proposé et résolu unanimement:

Que ladite Association soit priée de déléguer à la prochaine assemblée du Conseil, des représentants qui pourraient donner des détails précis relativement à la plainte ci-dessus formulée.

Lecture d'une lettre en date du 30 octobre, 1917 du Lieutenant-Gouverneur P. de Québec, Sir Evariste Leblanc, au sujet de l'organisation d'une collecte pour venir en aide à la Croix Rouge Anglaise: laissée à l'étude.

Lecture d'une lettre en date du 30 octobre, 1917 de M. F. S. Mackay, avocat, suggérant d'amender le règlement des bâtisses de la Cité de façon à permettre l'érection de manufactures rue Notre-Dame: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 30 octobre, 1917 de The Canadian Spool Cotton Co. au sujet de l'approvisionnement d'eau.

Proposé et résolu à l'unanimité:

Que le Secrétaire soit autorisé d'attirer l'attention de la Montreal Water & Power Co. sur le fait que des plaintes répétées parviennent au Conseil au sujet de la pression de l'eau; qu'en effet, il est constaté que la pression n'est pas suffisante; et que la susdite Compagnie ait à respecter son contrat avec la Cité de Maisonneuve à ce sujet.

Lecture d'une lettre en date du 30 octobre, 1917 de La Banque de Montréal, Bureau Chef, demandant l'inscription au rôle d'évaluation du nom de son secrétaire.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette demande soit accordée et que le Secrétaire des Evaluateurs en soit notifié.

Lecture d'une requête en date du 31 Octobre, 1917 signée par cent ~~trente-sept~~ ^{soixante-quinze} citoyens de Maisonneuve, demandant l'ou-

l'ouverture du bain public durant la saison d'hiver. -Sur l'invitation de M.le Maire, les journalistes présents sont priés de répondre aux requérants, par la voix des journaux, d'avoir à s'adresser à M.le Maire qui leur donnera toutes les explications voulues motivant la fermeture du susdit bain.

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 31 octobre,1917 de The Montreal Light,Heat & Power Co., informant le Conseil qu'elle n'est pas en mesure d'installer une conduite à gaz rue Ernest pour l'accommodation de la Lida Shoe Co.Ltd.faute de revenus suffisants.

Résolu à l'unanimité:Que le Secrétaire soit autorisé à donner communication de cette lettre à la Lida Shoe Co.Ltd.

Lecture d'une lettre en date du 25octobre,1917 de l'Union des Municipalités Canadiennes pour allocation annuelle.

RESOLU: Que la Cité de Maisonneuve n'a aucun fonds disponible à ce sujet.

Le Secrétaire donne lecture d'un compte au montant de \$150.00 présenté par M.l'avocat Ed.Flamand, pour vacations,etc. dans la cause:Elder Ebano Asphalt Co.Ltd vs Cité de Maisonneuve.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A.Gagnon,

Et r é s o l u :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à honorer ce compte.
-MM.Oscar Lalonde et J.C.Taylor dissidents.

Proposé et résolu unanimement:

Que les comptes apparaissant à la liste numéro trois cent dix (No.310),s'élevant à la somme de quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-neuf piastres et quatre-vingt-six cent (\$90,269.86), soumise ce jour au conseil, soient approuvés et payés après vérification et apposition d'initiales par M.le Maire, le Président des Finances, le comptable en chef et le Secrétaire-Trésorier.

Proposé par M.Dr.M.Lefebvre,
Et unanimement résolu:

Que l'emploi de M. O.Laplante au service de la Cité soit prolongé jusqu'à nouvel ordre; M.Laplante devant entr'autre chose s'occuper du chauffage du bain public de concert avec M.Alf. Tardif,sous la direction de M. C.C.Tison, et ce, au même salaire qu'il reçoit actuellement. Et que le nom de M.Laplante soit biffé
-M.C.C.Tison se trouvera donc, à compter du premier novembre courant, jusqu'à nouvel ordre, le préposé à la surveillance de l'édifice du Bain Public aidé des trois employés comme gardien et chauffeurs, qui seront sous sa direction.

Proposé et résolu unanimement:

Que MM.Dr.J.B.A.Quintal et C.C.Tison soient autorisés à dresser un inventaire des effets et articles destinés à l'usage du public durant l'exploitation du Bain et de transporter ensuite ces effets à l'entrepôt municipal; le préposé à cet entre-

pôt devra lui-même vérifier la quantité des marchandises qui lui seront ainsi confiées et en donner reçu.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à vendredi, le 2 novembre courant, à 10 hrs.a.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 2 Novembre,1917, à 10 hrs.a.m.,

l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents,savoir:

M.le Maire Lévie Tremblay,
MM.les Conseillers Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre, et
J.O.Tremblay,formant

un quorum.

Proposé par M.J.A.Gagnon,
Secondé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à ce soir, à 8 hrs.p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 2 Novembre,1917, à 8 hrs.p.m.,

l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents,savoir:

M.le Maire Lévie Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant

la totalité des membres de ce Conseil.

Attendu que quatre cent sept mille sept centquarante-une piastres et vingt-quatre centins (\$407,741.24) de coupons d'intérêts sur des débetures de la Cité de Maisonneuve émises à différentes dates, sont échues le 1er.novembre 1917;

Attendu que les banques suivantes: la Banque de Montréal, la Banque des Marchands du Canada, la Banque Royale, la Banque d'Hochelaga, la Banque d'Epargnes des Cité et District de Montréal, la Banque Molson, la Banque Provinciale consentent à payer ces coupons.

Il est proposé par M.J.A.Gagnon,
secondé par M.Léon Gélinas,

Que la Cité de Maisonneuve s'engage par les présentes à payer aux sept banques ci-dessus mentionnées, la valeur des coupons que chacune d'elles aura ainsi rachetés, avec un intérêt à raison de sept pour cent (7%) par an depuis la date de tel rachat jusqu'au remboursement par la Cité. Adopté.

Proposé par M.Oscar Lalonde,
Secondé par M.Dr.M.Lefebvre,
Et unanimement résolu:

Que l'usage du Bain Public soit accordé à l'A.A.A.du

de la résolution de ce Conseil, en date du 17 octobre, courant, concernant certains employés.

appintés

Bain de Maisonneuve pour la soirée du 19 novembre courant afin de lui permettre de terminer la dernière partie d'une série de parties de polo aquatiques. -Il est bien entendu que ladite Association assumera seule toute la responsabilité en raison d'accidents ou autrement qui pourraient survenir durant le cours de cette soirée; et que communication de cette résolution soit donnée à la susdite Association.

Proposé et résolu unanimement:

Qu'en raison de la fermeture du Bain Public, M.le Dr.J.B.A.Quintal, pour l'exercice de ses fonctions comme inspecteur médical de la Cité, aura à l'avenir, jusqu'à nouvel ordre, son bureau à l'édifice du Marché Public dans la pièce actuellement occupée comme bureau par M.C.C.Tison; et qu'avis de cette décision en soit donné à ce dernier.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à lundi, le 5 novembre courant, à 8 hrs.p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 5 Novembre, 1917, à 8 hrs.p.m.,

Aucun membre n'étant présent, l'assemblée n'a pas lieu.

Léon Gélinas Maire.
J.A. Gagnon Sec. Trés.

Maisonneuve, 7 Novembre, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: MM.les Conseillers Léon Gélinas,
 J.A.Gagnon,
 Dr.M.Lefebvre,
 J.C.Taylor et
 J.O.Tremblay, formant un quorum
 sous la présidence de M.le Dr.M.Lefebvre.

Sur proposition unanime, M.le Dr.M.Lefebvre occupe le fauteuil en l'absence de M.le Maire et de M.le Pro-Maire.

Lecture d'une lettre en date du 16 Octobre, 1917 de la Banque d'Hochelega, informant la Cité de Maisonneuve que les coupons de débentures portant les numéros 1147 à 1151 inclusivement, échus le 1er mai, 1917, détachés d'une émission de débentures de la Cité de Maisonneuve échéant le premier mai 1930, portant 5 1/2% d'intérêt, ont été égarés, et demandant dans quelles conditions la somme équivalente à ces coupons pourrait être payée aux détenteurs d'iceux.

Proposé par M.Léon Gélinas,
 Secondé par M.J.A.Gagnon,
 Et unanimement résolu:

Que la Cité de Maisonneuve n'aura pas d'objection à donner instruction à ses banquiers de verser à qui de droit l'équivalent des coupons ainsi égarés, sur présentation par la partie intéressée d'une garantie suffisante approuvée par

le Conseil, assumant le paiement desdits coupons au cas où ils seraient retrouvés et présentés plus tard pour paiement.

Lecture d'une lettre en date du 5 Novembre, 1917 du Chef H.Marchessault demandant l'autorisation de pétitionner pour l'exemption du service militaire en faveur de cinq des employés du département de police et feu.

Proposé par M.J.A.Gagnon,
 Secondé par M.J.O.Tremblay,
 Et unanimement résolu:

Que l'autorisation demandée par M.le Chef Marchessault lui soit accordée en faveur des cinq employés dont les noms sont mentionnés dans sa lettre, savoir: MM.Emile Desjardins, J.Lionel D'Aragon, Philippe Roy, Joseph Lachance et René Chénier, attendu qu'il est important que ces employés soient maintenus dans leurs fonctions.

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel de l'Inspecteur des bâtisses sur les opérations de son département durant le mois d'octobre écoulé: déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel de M.V.Villeneuve sur les opérations du département des licences, du 15 août au 1er novembre, 1917: déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 1er Novembre, 1917 de M.W.S.Weldon accusant réception de la lettre de ce Conseil nommant des délégués au Comité des vivres: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 5 Novembre, 1917 de MM. Baker & Robitaille, aviseurs légaux, au sujet de la question posée par le Gouvernement de la Province de Québec, relativement à l'approbation des règlements municipaux. -Il résulte de cette réponse, qu'apparemment il n'existe aucune disposition spéciale dans la charte de la Cité de Maisonneuve reproduisant l'article 5635 des S.R.P.Q. 1909, et que par conséquent le Lieutenant-Gouverneur en Conseil n'aurait pas juridiction pour reviser un règlement municipal de ladite Cité: déposée aux archives.

Proposé et résolu unanimement:

Que les listes numéros soixante-quatre (64) datée du 17 octobre, 1917; soixante-cinq (No.65), datée du 24 octobre, 1917 et soixante-six (No.66), datée du 31 octobre, 1917 des divers articles nécessaires à l'administration des différents départements, ne soient adoptées qu'en ce qui concerne l'achat des effets, qui ont déjà été ordonnés.

Proposé par M.Léon Gélinas,
 Secondé par M.J.A.Gagnon,
 Et unanimement résolu:

Que ce Conseil recommande aux citoyens en général de cette municipalité de souscrire autant que possible au fonds: "Emprunt de la Victoire".

Proposé et résolu unanimement:

Que

mention-
 nés aux
 dites lis-
 tes

Que l'Inspecteur des bâtisses soit prié ----- de faire rapport au Conseil relativement à l'octroi d'un permis de bâtir demandé par M.J.N.Fortier lors de l'érection d'un garage sur la 4^{ème} Avenue, côté est, près de la rue Adam.

Proposé par M.Dr.M.Lefebvre,
Et unanimement résolu:

De porter à la connaissance de M.le Dr.P.Lussier, le cas de la famille Jos.Bellerive, 642 Letourneux, dans la détresse; avec autorisation de secourir cette famille, au nom de la Cité de Maisonneuve, s'il en voit la nécessité.

Attendu qu'avec l'inventaire pour l'année 1916, il n'a pas été pourvu à un état des sorties du magasin;
Attendu qu'à défaut de cet état, une répartition précise ne peut être faite entre les divers départements, du montant des effets sortis de l'entrepôt municipal pour l'année 1916,

Il est proposé par M. Léon Gélinas,
secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que la somme de \$13,392.00 soit portée par moitié aux départements d'entretien et des travaux permanents de la Cité respectivement.

Et la séance est levée.

J. A. Quintal Maire
Léon Gélinas Sec.-Trés.

Maisonneuve, 14 Novembre, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévis Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant la totalité
des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes des deux dernières assemblées.

Lecture d'une lettre en date du 8 Novembre, 1917 de Montreal Tramways Company au sujet de l'enlèvement de la neige.

Proposé et résolu unanimement:

Qu'avant de faire un nouvel arrangement avec la Compagnie ci-dessus, au sujet de l'enlèvement de la neige, la Cité désirerait connaître les intentions de cette dernière relativement au compte qui lui a été transmis le 11 septembre dernier (1917) pour travaux d'enlèvement de neige durant les trois dernières saisons.

Lecture d'une lettre en date du 12 novembre, 1917 de M. Arthur Gauthier, représentant la partie nord de la Cité, demandant l'érection d'un rond à patiner à l'angle des rues Jeanne d'Arc et Girard.

Proposé

Proposé et résolu unanimement:

Que ce Conseil n'aura pas d'objection à ériger un rond à patiner à l'angle des rues Jeanne d'Arc et Girard aussitôt la saison propice; mais qu'il ne s'engage pas à l'entretien de ce rond, lequel entretien devra être fait par les garçons y ayant accès.

Lecture d'une lettre en date du 10 Novembre, 1917 de M. Geo.V.Kneen déclarant appliquer à son compte d'arrérages de taxes municipales et scolaires, la balance de \$300.00 lui revenant de son salaire comme Evalueur.

RESOLU: Que tel qu'autorisé par cette lettre, le Secrétaire reçoive instructions d'appliquer ladite somme de \$300.00 comme susdit.

Lecture d'un transport en date du 9 Novembre, 1917 de M.Arsène Marchessault à J.P.Abel Fortin & Cie, J.Théo.Legault, N.P., d'une somme de \$300.00 due audit M.Marchessault pour balance de salaire comme Evalueur.

Proposé et résolu unanimement:

Que ce transport soit accordé et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à effectuer, en temps et lieu, le paiement de ladite somme de \$300.00 à qui de droit.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A.Gagnon,

Que le chèque de la Compagnie Factory Sites, Limited pour la somme de \$25.00 en à compte de taxes municipales et scolaires dues par ladite Compagnie à la Cité de Maisonneuve, soit accepté par ce Conseil, sans préjudice à son recours contre ladite Compagnie pour la balance due.

Lecture d'une lettre en date du 14 Novembre, 1917 de M.A.Lamarche & Cie demandant le permis de vendre du poisson - à l'étal qu'il occupe actuellement au Marché Public comme marchand de volailles: Résolu: Que ce Conseil ne pouvant accorder le permis demandé offre plutôt au requérant à des conditions spéciales, un étal où il pourra faire ledit commerce de poisson.

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

Lecture d'un rapport en date du 12 Novembre, 1917 de M. le Dr.J.B.A.Quintal, sur les opérations du Bain Public, de la "Goutte de Lait", Inspection médicale et Dispensaire Municipal durant la saison écoulée: déposé aux archives.

Lecture d'un rapport en date du 12 Novembre, 1917 de M. Théo.Leclair, inspecteur des bâtisses, sur le permis de bâtir octroyé à M.J.N.Fortier lors de la réparation du garage qu'il exploite sur la 4^{ème} Avenue près de la rue Adam: renvoyé au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 12 Novembre, 1917 de M. Art.Morin, au nom de la Cour No.265 des Forestiers Catholiques, remerciant le Conseil pour l'usage de la salle du marché: déposé aux archives.

Lecture d'un rapport en date du 14 Novembre, 1917 de M.

le Dr.P.Lussier sur la famille Beaudoin.

RESOLU: Que ce rapport soit retourné à M.le Dr.P.Lussier avec prière de vouloir bien continuer les détails de cette enquête.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.O.Tremblay,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à Robert Enregistré, un compte au montant de \$500.00 pour décoration des édifices municipaux lors de la fête "Journée de Maisonneuve", tenue le 26 Mai,1917. Adopté.
-M.Oscar Lalonde dissident.

Proposé et résolu unanimement:

Que la Montreal Light,Heat & Power Co. soit priée de poser des lampes de ruelles aux endroits suivants,savoir:
1. Ruelle No.14-26c, coté sud de la rue Ste.Catherine, entre Pie IX et Jeanne d'Arc;
2. Ruelle coté nord de la rue Ste Catherine,entre Aird et 5^{ème} Avenue.

Que ladite Compagnie soit aussi priée d'installer une lampe à arc à proximité de la United Shoe Machinery Co.of Canada,Limited.

Attendu que ce Conseil, par sa résolution en date du 26 octobre,1917, s'est engagé à payer à M.Albert Pierre Frigon, pour services rendus, une somme de douze mille cinq cents piastres (\$12,500.00);

Attendu que cette somme devait être payée à M.A.P.Frigon aussitôt qu'il aurait touché, au nom de la Cité de Maisonneuve, un emprunt de \$407,741.24 mentionné à ladite résolution;

Attendu que par acte passé devant Mtre.J.Théo.Legault, Notaire à Montréal, le 13 Novembre,1917, sous le No.4103 de ses minutes, il est déclaré que ladite somme de \$407,741.24 est maintenant en dépôt à la Banque d'Hochelaga, au crédit de la Cité de Maisonneuve, et que par conséquent M.A.P.Frigon a droit de toucher ladite somme de \$12,500.00 sus-mentionnée;

Attendu que la Cité de Maisonneuve n'est pas en mesure de faire ces déboursés mais qu'il lui faut pour le moment appliquer tous ses fonds aux dépenses d'administration municipale,

Il est en conséquence proposé par M.J.A.Gagnon,
secondé par M.Léon Gélinas,
Et unanimement résolu:

Que cette somme de \$12,500.00 soit versée à M.Albert Pierre Frigon au moyen d'un billet promissoire à l'ordre dudit M.Frigon, sur la Banque d'Hochelaga, succursale Maisonneuve, à un - mois d'échéance de la date du 21 novembre,1917; et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer ce billet pour et au nom de la dite Cité.

Attendu que la Cité de Montréal --- a proclamé fête civique lundi, le 19 novembre courant, pour solenniser le grand mouvement d'actualité "l'Emprunt de la Victoire",

Il est proposé et résolu unanimement:

Qu'avec l'assentiment de M.le Maire de cette Cité, lundi le 19 novembre courant soit et est par les présentes proclamé

jour de fête civique pour la Cité de Maisonneuve.

Lecture d'une lettre en date du 12 Novembre,1917, adressée à MM.les aviseurs légaux Baker & Robitaille par la Commission des Chemins de Fer pour le Canada, faisant rapport sur un - accident survenu le 20 Mai,1917 à l'intersection du C.N.Q. N. et du Boulevard Pie IX, et sur l'opportunité d'adopter un moyen de protection convenable à cet endroit.

Sur proposition unanime, il est résolu:

Que cette question soit renvoyée à M.l'aviseur Clément Robitaille avec autorisation de convenir avec la Commission des Chemins de fer de tels moyens de protection qui seraient jugés convenables aux meilleurs intérêts de la Cité de Maisonneuve.

Proposé par M.Dr.M.Lefebvre,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que dans le but de renouveler certains emprunts de la Cité de Maisonneuve, faits au moyen de bons du trésor remboursables aux époques ci-après mentionnées, le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire lithographier les émissions de débetures suivantes,savoir:

Emission	Date	Echéance
\$ 800,000.00	1er janv. 1915	1er janv. 1918
1,000,000.00	1er mai, 1915	1er mai, 1918
500,000.00	1er mai, 1915	1er mai, 1918

et ce, aussitôt après réception d'une opinion écrite des aviseurs légaux,MM.Baker & Robitaille, sur le droit de la Cité de renouveler ces bons pour un autre terme à courte échéance et à un taux d'intérêt plus élevé si les conditions du marché monétaire ne permettent pas de transiger autrement; et que communication de ce que dessus soit donnée aux aviseurs légaux.

Lecture d'un rapport de M. l'ingénieur Marius Dufresne, en date du 7 novembre, 1917, déclarant qu'il y a lieu de payer à Quinlan & Robertson Ltd., la somme de \$1,028.00 étant la retenue faite sur le coût des travaux du Blv.Pie IX, ces travaux étant maintenant terminés: Renvoyée au Conseil en Comité.

Le Secrétaire-Trésorier fait part au Conseil d'un état des déboursés d'administration au 31 octobre,1917, en rapport avec le montant des appropriations voté aux différents comités pour l'exercice de l'année courante,laissant voir les argents disponibles à chacun desdits comités pour la balance de l'année; une copie de cet état est présentement remise à chacun des membres de ce Conseil.

Et la séance est levée.

Sec.-Trés.

Maire

Maisonneuve, 21 Novembre, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévis Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant la totalité
des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre en date du 14 Novembre, 1917 de Morgan Realities Limited offrant du terrain Blvd.Morgan, pour l'érection d'un bureau de poste.

RESOLU: Que le Secrétaire soit autorisé, en réponse à cette lettre, d'informer ladite Compagnie que ce n'est pas l'intention du Conseil d'acheter du terrain pour le bureau de poste mais simplement de tenter un arrangement avec le Gouvernement Fédéral concernant un morceau de terrain affecté à la construction d'un bureau de poste et qui a été utilisé à d'autres fins.

Lecture d'une lettre en date du 15 Novembre, 1917 de M. Daniel Bergevin au sujet de permis de bâtir sur terrain rue Notre-Dame, à l'angle de la 1ère Avenue, susceptible d'expropriation.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé à demander à M.D.Bergevin de vouloir bien dire à la Cité de Maisonneuve à quelles conditions il serait prêt à lui céder le terrain ainsi sujet à expropriation.

Lecture d'une lettre en date du 16 Novembre, 1917 de The Laval Electric Co. demandant un permis de "laissez passer" pour son char No. 43379, utilisé comme char de patrouille.

Résolu à l'unanimité:

Que la Cité de Maisonneuve ne peut assumer la responsabilité d'octroyer ce permis.

Lecture d'une lettre en date du 19 Novembre, 1917 de M. Isaie Préfontaine demandant d'être relevé d'une certaine obligation qu'il avait assumée vis-à-vis la Cité de Maisonneuve au sujet de l'élargissement de la rue Charlemagne: renvoyée aux aviseurs légaux.

Lecture d'une lettre en date du 19 Novembre, 1917 de M. E.Geo.Lapierre, barbier, demandant si les barbiers seront tenus de fermer leurs salons de toilette le 8 décembre prochain.

RESOLU: Que nonobstant ce que mentionné au règlement No.145 de la Cité, les barbiers auront le privilège de tenir leur établissement ouvert durant la journée du 8 décembre prochain; et qu'avis de cette décision soit donné au chef de police, M.H.Marchessault, qui devra donner des instructions en conséquence à ses constables.

Lecture d'une lettre en date du 21 Novembre, 1917 de M.Dominique Masson demandant l'érection d'un rond à patiner à l'angle sud-est des rues Ste Catherine et Lasalle.

Proposé par M.Oscar Lalonde,
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil, pour se rendre à la demande ci-dessus, fera, aussitôt la saison propice et sur consentement du propriétaire de ce terrain, l'arrosage nécessaire pour l'érection de ce rond à patiner, aux conditions de la lettre dudit requérant, c'est-à-dire ce dernier devant se charger des frais d'entretien du susdit rond. Il est bien entendu aussi que ce rond à patiner sera accessible au public gratuitement.

Lecture d'une lettre en date du 19 Novembre, 1917 de Dame Jos. Laperrière demandant de placer ses enfants: renvoyée à M.le Dr.P.Lussier pour enquête et rapport au Conseil à ce sujet.

M.l'abbé A.Champagne, Curé de la paroisse St.François Solano, est entendu devant le Conseil. Ses démarches sont à l'effet de porter plainte contre l'inconvénient causé par l'existence d'une licence de magasin de détail de liqueurs enivrantes au No. 2353 rue Bourbonnière, exploité par M.Alf. Desjardins.

Proposé et résolu ~~unanimement~~:

Qu'une licence de \$100.00 pour taxe d'affaires soit imposée à M.Kosovotsky pour le commerce qu'il exploite dans les limites de cette Cité comme marchand de bric-à-brac, pour l'année courante.

M. O. Lalonde - Président
Proposé et résolu unanimement:

Que le règlement de la Cité No. 143-E, soit transmis aux aviseurs légaux, MM.Baker & Robitaille, pour étude et modification s'il y a lieu et entre autre en ce qui se rapporte à l'interprétation des mots: "bric-à-brac" et "chiffonnier."

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

Le Secrétaire donne communication au Conseil de la réception d'un bref de sommation en date du 12 Novembre, 1917, servi à la Cité le 16 nov. 17, No.3805 C.S.M., Jas.Stevenson vs Cité de Maisonneuve, Meagher & Coulin, Procureurs du demandeur, relativement à l'accident qui a causé la mort de l'enfant Stevenson sur un terrain de jeux à l'usage des enfants, et fait rapport que ce bref a été transmis aux aviseurs légaux.

Résolu à l'unanimité: Que cette mesure soit approuvée.

Lecture d'une lettre en date du 21 Novembre, 1917 de M. J.N.Lamy demandant au Conseil de le gratifier de sa provision de légumes pour l'année courante: refusée, la récolte de légumes étant entièrement affectée aux familles pauvres de la Cité.

Lecture d'un rapport en date du 14 Novembre, 1917 de M. le Dr.P.Lussier sur la famille A.Beaudoin.

Proposé par M.Dr.M.Lefebvre,
Et unanimement résolu:

Que

Que M.le Dr.P.Lussier soit autorisé à placer, aux frais de la Cité, deux des enfants de Madame Beaudoin chez les Soeurs du Bon Pasteur à Laval des Rapides.

L'item No. 24 de l'ordre du jour étant un projet de règlement concernant la plomberie, le drainage et la ventilation des bâtiments, est renvoyé au Conseil en Comité.

Proposé et résolu unanimement:

Que les listes numéros soixante-sept et soixante-huit (No.67 & 68), datées respectivement du 14 et 21 novembre,1917, des articles nécessaires à l'administration des différents départements soient adoptées et que le Secrétaire-Trésorier soit et est par les présentes autorisé à acheter les marchandises y mentionnées.

Proposé et résolu unanimement:

Que M.J.N.Lamy reçoive instructions de s'entendre avec M.l'Echoevn J.O.Tremblay,Président du Comité de l'Hôtel-de-Ville, Licences et Marché, et M.J.A.Williams,Clerc du Marché, pour faire transporter immédiatement dans la cave du marché public le produit de la récolte de légumes faite pour le compte de la Cité de Maisonneuve.

Lecture d'une lettre en date du 16 Novembre,1917 de M.Milton L.Hersey réclamant des dommages subis à la suite d'une collision avec l'automobile de la Cité No. 51326, le 27 septembre dernier (1917), M. George Leclair,chauffeur.

Résolu à l'unanimité:

Que réciproquement le Secrétaire soit autorisé à réclamer de M.Milton L.Hersey le montant de \$11.70 représentant le coût de la réparation de l'auto de la Cité à la suite de cette collision, et en plus une somme de \$15.00 pour avoir été privé du service dudit auto durant huit jours, les prétentions du chauffeur de la Cité sont à l'effet d'imputer le blâme à M.Hersey qui serait cause de cet accident.

Et la séance est levée.

J.M. Antol
Lévi Tremblay Maire.
 Sec. Trés.

Maisonneuve, 28 Novembre,1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévi Tremblay,
 MM.les Conseillers Léon Gélinas,
 Oscar Lalonde,
 J.A.Gagnon,
 J.C.Taylor et
 J.O.Tremblay, formant un quorum.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre en date du 24 Novembre,1917 de M.A.Champagne au sujet de renouvellement d'assurance sur les bâtisses Nos. 2927 à 2933 rue Dandurand,propriété de la Cité de Maisonneuve.

Proposé et résolu unanimement:

Que ce renouvellement soit et est par les présentes ratifié et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à en payer la prime.

Lecture d'une lettre en date du 26 Novembre,1917 de M.Max Kosovotsky sollicitant le privilège exclusif d'exploiter les matières de rebut sur le dépôt de la Cité, pour un an.

Proposé par M.J.A.Gagnon,
 Secondé par M.J.O.Tremblay,

Et unanimement résolu:

Que le privilège ci-dessus demandé par M.Kosovotsky lui soit accordé aux conditions mentionnées au paragraphe 2 de sa lettre, c'est-à-dire qu'il devra payer immédiatement à la Cité la somme de \$50.00 pour l'octroi de ce permis pour le terme d'un an à compter des présentes; l'entretien du dépôt en bon état sera aussi à la charge de M.Kosovotsky,cet entretien devant être fait à la satisfaction du Médecin Officier de Santé,M.le Dr.P.Lussier.

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

ATTENDU que la Banque d'Hochelaga a payé des coupons d'intérêt échus sur des obligations émises par la Cité de Maisonneuve, pour la somme de quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent trente-huit piastres (\$483,238.00);

ATTENDU que sur ce montant est comprise la somme de quatre cent trente mille (\$430,000.00) mentionnée dans la résolution adoptée par ce Conseil à son assemblée spéciale du 30 Avril,1917, et le montant de sept mille trente-huit piastres (\$7,038.00) représentant d'autres coupons payés par la Banque d'Hochelaga;

ATTENDU que ce montant de \$483,238.00 comprend également \$46,200.00 de coupons payés par cette Banque aux Frères des Ecoles Chrétiennes;

ATTENDU que la Cité de Maisonneuve se reconnaît responsable du montant de ces coupons payés aux Frères des Ecoles Chrétiennes, en autant que la Banque d'Hochelaga est concernée, mais sans préjudice à ses droits et recours contre les Frères des Ecoles Chrétiennes et à son privilège de leur réclamer en temps opportun, et le cas échéant, le montant en capital et intérêts de ces coupons;

ATTENDU que le billet que devait souscrire la Cité de Maisonneuve et mentionné dans la résolution de ce Conseil du 30 Avril,1917, n'a pas encore été consenti en faveur de la Banque d'Hochelaga,

Il est proposé par M.Léon Gélinas,
 secondé par M.J.A.Gagnon,
 Et unanimement résolu:

Que, sous la réserve ci-dessus mentionnée, et sans préjudice aux droits et recours de la Cité de Maisonneuve, contre les Frères des Ecoles Chrétiennes, le Maire et le Se-

crétaire-Trésorier, en reconnaissance, en reconnaissance du paiement par la Banque d'Hochelaga des coupons ci-dessus mentionnés, soient autorisés à signer en faveur de la susdite Banque, un billet à ordre payable à deux mois d'échéance de la date du 29 Novembre, 1917, comprenant outre le montant de \$483,238.00 les intérêts chargés par la Banque sur ce montant.

Ce billet portera intérêt au taux de sept pour cent (7%) l'an et n'affectera, ne restreindra et ne modifiera en aucune façon les droits que ladite Banque d'Hochelaga peut avoir en sa qualité de porteur de coupons et n'opérera pas novation.

Le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont en outre autorisés à signer tous renouvellements de ce billet.

La Cité de Maisonneuve s'engage à transporter et transporte effectivement par les présentes, en garantie collatérale, à la Banque d'Hochelaga, pour assurer le remboursement des paiements que ladite Banque a faits, les coupons d'intérêt ci-haut mentionnés, les obligations de la Cité de Maisonneuve au montant de sept cent mille piastres (\$700,000.00) émises en vertu du Statut 7 Geo V, Chap.64, section 1, suivant résolution adoptée par ce Conseil le 14 Mars, 1917, et elle s'oblige en outre à faire tout ce qui est nécessaire pour donner effet à ce que ci-dessus.

Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont de plus autorisés à signer tous transports, documents, obligations ou autres effets aux fins ci-dessus.

Lecture d'une lettre en date du 22 Novembre, 1917 de MM. Baker & Robitaille, aviseurs légaux, donnant leur opinion sur le droit de la Cité de renouveler ses bons du trésor échéant en 1918 à un taux d'intérêt plus élevé: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 27 Novembre, 1917 de MM. Baker & Robitaille, aviseurs légaux, suggérant un amendement au règlement des licences No. 143-E de la Cité, concernant le commerce de bric-à-brac.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A. Gagnon,
Et unanimement résolu:

Qu'il soit et est par les présentes imposé une licence de trois cents piastres (\$300.00) sur tout marchand de bric-à-brac exploitant ce commerce dans les limites de la Cité

Lecture d'un rapport en date du 24 Novembre, 1917 de M. le Dr. P. Lussier sur la famille Laperrière, 672 Bourbonnière: déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 24 Novembre, 1917 de M. Dan. Bergevin mentionnant le prix auquel il consentirait à céder à la Cité la partie du terrain rue Notre-Dame à l'angle de la 1ère Avenue, susceptible de servir à l'élargissement de ladite rue Notre-Dame, ce prix étant de \$15.00 du pied: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 24 Novembre, 1917 de l'Assistance Maternelle remerciant le Conseil de la provision de patates attribuée aux pauvres de l'Assistance Maternelle: déposée aux archives.

Lecture d'un mémoire de frais dû aux aviseurs légaux, MM. Baker & Robitaille, au montant de \$2,564.50 dans les causes:

Elder Ebanco vs Cité de Maisonneuve et Frères des Ecoles Chrétiennes vs Cité de Maisonneuve.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A. Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que ce mémoire de frais soit approuvé et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à en faire tenir paiement aux susdits aviseurs légaux.

Proposé et résolu unanimement:

Que la liste numéro soixante-neuf (No. 69), datée du 28 Novembre, 1917, des divers articles nécessaires à l'administration des différents départements soit approuvée et que le Secrétaire-Trésorier soit et est par les présentes autorisé à acheter les marchandises y mentionnées.

Lecture d'une lettre en date du 28 Novembre, 1917 de Canadian Machine Co. demandant certains avantages à la Cité de Maisonneuve et soumettant en même temps un projet de règlement à cet effet: renvoyée aux aviseurs légaux pour étude et rapport au Conseil.

Lecture d'une lettre en date du 23 Novembre, 1917 de la Banque Provinciale du Canada demandant une part de patronage à la Cité de Maisonneuve concernant son compte de banque, dépôts, etc. et ceci en compensation de l'aide apportée à la Cité relativement au paiement de ses coupons.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé d'accuser réception de cette lettre et d'informer la Banque Provinciale du Canada qu'elle sera prise en sérieuse considération en temps opportun.

Lecture d'une lettre en date du 27 Novembre, 1917 de M.W.A. Rivest faisant rapport d'un accident survenu à Madame Julie Rivest le 24 Novembre, 1917 sur la 5ème Avenue, près de la rue Notre-Dame, et en attribuant la cause au mauvais état du trottoir: renvoyée à M. Jos. DuSault, le Surintendant de la Voirie pour rapport et soumettre ensuite le cas aux aviseurs légaux.

Lecture d'une lettre en date du 28 Novembre, 1917 de M. E. Guilbault faisant rapport sur la perception des licences de chiens depuis le 17 novembre, 1917 à date: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 27 Novembre, 1917 de Maisonneuve Presbyterian Church demandant le permis d'installer une marche rue Adam, près du trottoir en face de son église pour en rendre l'entrée plus accessible: renvoyée à M. Jos. DuSault le Surintendant de la Voirie.

Proposé et résolu unanimement:

Qu'une licence de \$50.00 soit imposée à M.M. Dorfman pour l'année courante, pour le commerce de bric-à-brac qu'il exploite au No. 633 rue Notre-Dame.

Lecture d'une lettre en date du 27 Novembre, 1917 de M.G. Côté demandant de l'emploi comme charretier: renvoyée à

M. Jos. DuSault le Surintendant de la Voirie.

Proposé et résolu unanimement :

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à vendredi, le 30 Novembre courant, à 4 hrs, p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 30 Novembre, 1917, à 4 hrs, p.m.,

l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir :

M. le Maire Lévis Tremblay,
MM. les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A. Gagnon,
Dr. M. Lefebvre, et
J.O. Tremblay, formant un

quorum.

Proposé par M. Léon Gélinas,

Secondé par M. J.A. Gagnon,

Et unanimement résolu :

ATTENDU que la Cité de Maisonneuve, suivant résolution adoptée par son Conseil, à son assemblée du 10 Mars, 1915, a autorisé et émis des Bons du Trésor au montant de HUIT CENT MILLE PIASTRES (\$800,000.00);

ATTENDU que les susdits Bons du Trésor étaient datés du 1er janvier, 1915, payables le 1er janvier, 1918, portaient intérêt au taux de six pour cent (6%) par année, payable semi-annuellement le 1er janvier et juillet de chaque année sous forme de débetures comportant coupons;

ATTENDU que les détenteurs des susdits Bons du Trésor ont offert et consenti à prolonger la date du remboursement des ---dits Bons du Trésor du 1er janvier, 1918 au 1er janvier, 1920, à condition que la Cité de Maisonneuve leur paie un bonus de deux pour cent (2%);

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Cité de Maisonneuve d'accepter cette proposition des détenteurs desdits Bons du Trésor,

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU:

Que la Cité de Maisonneuve soit et est par les présentes autorisée à prolonger la date de l'échéance desdits Bons du Trésor du 1er janvier, 1918 au 1er janvier, 1920, et à payer aux détenteurs desdits Bons du Trésor, un bonus de deux pour cent (2%)

Et que M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier de la Cité de Maisonneuve soient et sont par les présentes autorisés à signer et exécuter tout écrit qui pourrait être fait pour donner effet à cette résolution.

Proposé par M. Léon Gélinas,

Secondé par M. J.A. Gagnon,

Et unanimement résolu :

ATTENDU que la Cité de Maisonneuve, suivant résolution adoptée par son Conseil, à son assemblée du 12 Mai, 1915, a autorisé et émis des Bons du Trésor au montant de UN MILLION DE PIASTRES (\$1,000,000.00);

ATTENDU que les susdits Bons du Trésor étaient datés du

1er Mai, 1915, payables le 1er Mai, 1918 et portaient intérêt au taux de six pour cent (6%) par année, payable semi-annuellement le 1er mai et novembre de chaque année sous forme de débetures comportant coupons;

ATTENDU que les détenteurs des susdits Bons du Trésor ont offert et consenti à prolonger la date de l'échéance desdits Bons du Trésor du 1er Mai, 1918 au 1er Mai 1920, à condition que la Cité de Maisonneuve leur paie un bonus de deux pour cent (2%);

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de ladite Cité de Maisonneuve d'accepter cette proposition des détenteurs des susdits Bons du Trésor,

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU:

Que la Cité de Maisonneuve soit et est par les présentes autorisée à prolonger la date de l'échéance desdits Bons du Trésor du 1er Mai, 1918 au 1er Mai, 1920, et à payer aux détenteurs desdits Bons du Trésor un bonus de deux pour cent (2%).

Et que M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier de la Cité de Maisonneuve soient et sont par les présentes autorisés à signer et exécuter tout écrit qui pourrait être fait pour donner effet à cette résolution.

Proposé par M. Léon Gélinas,

Secondé par M. J.A. Gagnon,

Et unanimement résolu :

ATTENDU que la Cité de Maisonneuve, suivant résolution adoptée par son Conseil, à son assemblée du 22 Septembre, 1915 a autorisé et émis des Bons du Trésor au montant de CINQ CENT MILLE PIASTRES (\$500,000.00);

ATTENDU que les susdits Bons du Trésor étaient datés du 1er Mai, 1915, payables le 1er Mai, 1918 et portaient intérêt au taux de six pour cent (6%) par année, payable semi-annuellement le 1er mai et novembre de chaque année, sous forme de débetures comportant coupons;

ATTENDU que les détenteurs des susdits Bons du Trésor ont offert et consenti à prolonger la date de l'échéance desdits Bons du Trésor du 1er Mai, 1918 au 1er Mai, 1920, à condition que la Cité de Maisonneuve leur paie un bonus de deux pour cent (2%);

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Cité de Maisonneuve d'accepter cette proposition des détenteurs desdits Bons du Trésor,

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU:

Que la Cité de Maisonneuve soit et est par les présentes autorisée à prolonger la date de l'échéance desdits Bons du Trésor du 1er Mai, 1918 au 1er Mai, 1920 et à payer aux détenteurs desdits Bons du Trésor un bonus de deux pour cent (2%).

Et que M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier de la Cité de Maisonneuve soient et sont par les présentes autorisés à signer et exécuter tout écrit qui pourrait être fait pour donner effet à cette résolution.

ATTENDU que le Conseil de la Cité de Maisonneuve a adopté ce jour:

10. Une résolution pour étendre jusqu'au premier jan-

vier mil neuf cent vingt l'échéance des Bons du Trésor au montant total de \$800,000.00 datés le premier janvier, 1915, et émis en vertu d'une résolution du 10 mars, 1915;

20. Une résolution pour étendre jusqu'au premier mai mil neuf cent vingt, l'échéance des Bons du Trésor au montant total de \$1,000,000.00 datés le premier mai, 1915, et émis en vertu d'une résolution du 12 mai, 1915;

30. Une résolution pour étendre jusqu'au premier mai mil neuf cent vingt l'échéance des Bons du Trésor au montant total de \$500,000.00 datés le premier mai, 1915, et émis en vertu d'une résolution du 22 Septembre, 1915.

ATTENDU que par ces résolutions adoptées ce jour, la Cité a été autorisée à payer aux détenteurs des susdits Bons du Trésor, un bonus de deux pour cent (2%);

ATTENDU que les dispositions ainsi prises par la Cité de Maisonneuve, en vertu des trois résolutions ci-dessus mentionnées, sont dans l'intérêt de ladite Cité et des détenteurs des susdits Bons du Trésor et qu'il est nécessaire de faire ratifier ces résolutions par le Parlement de la Province de Québec,

QU'IL SOIT ET IL EST PAR LES PRESENTES RESOLU:

Qu'un projet de loi soit présenté au Parlement de la Province de Québec à la session qui doit s'ouvrir le 4 décembre, 1917, dans le but d'obtenir la ratification par le Parlement des résolutions ci-dessus mentionnées, et par lesquelles l'échéances des Bons du Trésor qui y sont énumérés, a été prolongée, et que le Secrétaire-Trésorier soit et il est par les présentes autorisé à faire toutes les démarches et toutes les procédures nécessaires, et à faire tous les déboursés et dépôts requis pour présenter ce projet de loi, et généralement assurer pleine et entière exécution à la présente résolution. Adopté.

Et la séance est levée.

J. W. Hinton

Oscar Lalonde
Maire.

Sec. Trés.

Maisonneuve, 5 Décembre, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévis Tremblay,
MM.les Conseillers Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant un quorum.

Vu l'absence de M.Léon Gélinas et le peu de matières à l'ordre du jour de ce jour, l'assemblée n'a pas lieu, et

Il est proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à vendredi, le 7 décembre courant, à 3 hrs.p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant

Advenant ce 7 Décembre, 1917, à 3 hrs pm,

aucun membre n'étant présent, l'assemblée n'a pas lieu.

Oscar Lalonde
Maire.
J. W. Hinton
Sec. Trés.

Maisonneuve, 12 Décembre, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: MM.les Conseillers Oscar Lalonde,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant un quorum sous la présidence de M.le Pro-Maire Oscar Lalonde.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Proposé par M.Dr.M.Lefebvre,
Secondé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil a appris avec un profond regret le décès récent de Madame Georges Hinton, mère de M.Jos.Hinton, Secrétaire-Trésorier de la Cité de Maisonneuve.

Et qu'il désire exprimer à ce dernier ainsi qu'à sa famille, ses plus vives sympathies à l'occasion de ce deuil profond.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à vendredi, le 14 décembre courant, à 3 hrs.p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant, ce 14 Décembre, 1917, à 3 hrs.p.m.,

l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir:

MM.les Conseillers Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant un quorum, sous la présidence de M.le pro-Maire Oscar Lalonde.

Lecture d'une lettre en date du 10 Décembre, 1917 de M.Jos.DuSault au sujet du salaire de M.T.VanMoorhen.

Proposé et résolu unanimement:

Que le salaire de M.T.VanMoorhen, horticulteur à l'emploi de la Cité, reste au taux de \$18.00 par semaine jusqu'à nouvel ordre; et que M.Jos.DuSault en soit informé.

Lecture d'une lettre en date du 10 Décembre, 1917 de La Ligue des Clubs de Dames de Montréal, demandant l'usage de la salle du marché pour la soirée de jeudi, le 17 janvier prochain (1918), pour un euchre-concert.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette demande soit accordée moyennant un loyer de \$25.00 payable d'avance.

Lecture d'une lettre en date du 12 Décembre, 1917 de M. Oct. Corbeil demandant une augmentation de salaire: renvoyée aux prochaines appropriations.

Lecture du rapport hebdomadaire de M. le Dr. P. Lussier pour les semaines du 1er. & 8 décembre, 1917: déposés aux archives.

Lecture du rapport mensuel de M. Théo. Leclaire, inspecteur des bâtisses, sur les opérations de son département pour le mois de novembre écoulé: déposé aux archives.

Lecture d'une lettre de l'A.A.A. du Département de Police & Feu de la Cité de Maisonneuve, transmettant copie de résolution de ladite association adoptée le 26 Novembre, 1917, votant des remerciements au Conseil pour allocation -- de \$1,000.00: déposée aux archives.

Lecture d'un rapport en date du 12 Décembre, 1917 de M. Jos. DuSault sur la demande de The Maisonneuve Presbyterian Church pour érection d'une marche d'escalier rue Adam en face de son église.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé d'informer la requérante que la Cité de Maisonneuve consent à lui laisser ériger une marche d'escalier rue Adam tel que demandé par sa lettre en date du 27 Novembre dernier (1917), et qu'elle devra s'adresser à l'Inspecteur des Bâtisses pour obtenir un permis à cet effet.

Lecture d'une lettre en date du 10 Décembre, 1917 de M. Dan. Bergevin demandant de nouvelles informations au sujet de l'expropriation de partie de son terrain situé à l'angle de la rue Notre-Dame et lère Avenue,

Proposé et résolu unanimement:

Qu'il soit répondu à M. Bergevin que la Cité de Maisonneuve a obtenu de la Législature le pouvoir d'exproprier la partie de terrain à laquelle il fait allusion; cependant cette expropriation devait être faite à même l'excédent des deniers empruntés pour l'administration municipale de 1917 mais qu'il n'a pas été possible à la Cité d'épargner l'argent nécessaire à cette fin et qu'il lui faudra s'adresser de nouveau à la Législature pour obtenir de nouveaux pouvoirs.

Lecture d'un rapport en date du 14 Décembre, 1917 de MM. les Évaluateurs de la Cité de Maisonneuve, déclarant qu'ils ont ce jour (14 Décembre, 1917) homologué le rôle d'évaluation pour l'année 1917-18 et l'ont déposé au bureau du Secrétaire-Trésorier. -Ce rapport fait aussi mention de la révision des plaintes contre le rôle d'évaluation: déposé aux archives.

Proposé par M. Dr. M. Lefebvre,
Secondé par M. J. A. Gagnon,

Et

Et unanimement résolu:

Qu'afin de réaliser les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses de la Cité et du Conseil, et pour couvrir les dépenses d'administration généralement, le Conseil de cette Cité impose une taxe générale foncière d'une piastre et cinq centins (\$1.05 par \$100.00) par cent piastres sur toutes les propriétés imposables de la Cité, telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en force le 14 décembre courant, pour l'année courant du premier mai, 1917 au 1er mai, 1918, et le Secrétaire-Trésorier est par les présentes autorisé à prélever pour l'année courant du premier mai, 1917 au premier mai, 1918, sur les dites propriétés, cette dite taxe générale et de la collecter suivant la loi; cependant les contrats existant entre la Cité et certains propriétaires en vertu de la section 17 de la loi 9 Edouard VII, chapitre 89, devront être respectés quant à l'évaluation et à la taxation. Quant à la subdivision quatorze (14) de la division d'enregistrement des Comtés d'Hochelaga & Jacques-Cartier, lesquels terrains nonobstant l'évaluation portée audit rôle d'évaluation, seront taxés sur le pied de deux cents piastres (\$200.00) l'arpent pour les terrains leur appartenant et situés entre la rue Sherbrooke et les limites nord de la Cité.

TOUTE TERRE en culture ou affermée ou servant au pâturage des animaux, de même que toute terre non défrichée ou terre à bois dans les limites de la municipalité, subdivisée en lots à bâtir ou non, seront taxées suivant l'article 6 du chapitre 89 de 9 Edouard VII.

Un escompte de cinq pour cent sera accordé à toutes les personnes payant lesdites taxes dans les quinze jours de la date de son compte ou de la confection du rôle de perception et de l'avis publié à cet effet; le Secrétaire-Trésorier est aussi autorisé à percevoir les taxes scolaires en même temps et de la même manière que les taxes municipales pour être remises ensuite à La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal suivant la loi. - (Voir suite au verso)

Proposé par M. Dr. M. Lefebvre,
Secondé par M. J. A. Gagnon,

Et unanimement résolu:

Qu'il soit et il est par les présentes imposé une taxe annuelle scolaire de cinquante centins dans le cent piastres pour l'année courante sur toutes les propriétés imposables, pour fins scolaires, situées dans le territoire de la Cité de Maisonneuve.

Que cette dite taxe soit perçue par la Cité de Maisonneuve pour être ensuite remise à la Cité de Montréal pour le bénéfice de La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal pour la partie qui revient à cette dernière, et pour l'autre partie aux Syndics des écoles dissidentes de la Cité de Maisonneuve, le tout conformément à l'art. 4 de la loi 6 Geo V, Chapitre 65, intitulée "Loi annexant la municipalité scolaire de la ville de Maisonneuve, maintenant Cité de Maisonneuve, dans le Comté de Maisonneuve, à celle des Ecoles Catholiques de Montréal."

M. le Pro-Maire Oscar Lalonde proclame lundi, le 17 décembre courant, jour de fête civique. -Il saisit cette occasion pour recommander aux électeurs de s'empresser de voter de bonne heure afin de faciliter, autant que faire se peut, l'enregistrement du plus grand nombre de votes possible à l'occasion des élections fédérales.

Il est vrai

Le Secrétaire-Trésorier est en même temps autorisé à percevoir:

1. La taxe spéciale annuelle de vingt-cinq centins par cent piastres imposée en vertu de la loi 6 Geo V, chap. 47, sec. 1, et
2. La taxe spéciale annuelle de vingt-cinq centins par cent piastres imposée en vertu de la loi 7 Geo V, chap. 64, sec. 1.

Proposé et résolu unanimement:

Que les projets d'amendements à la charte pour l'année 1917 soumis antérieurement à cette date par les aviseurs légaux, soient approuvés et que ces derniers soient autorisés à publier les avis dans les journaux et à faire toutes autres procédures nécessaires à cet effet.

Et la séance est levée.

Leo Lemblay - Maire.
J.W. Tremblay - Sec. Trés.

Maisonneuve, 19 Décembre, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M. le Maire Lévis Tremblay,
 MM. les Conseillers Léon Gélinas,
 Oscar Lalonde,
 J.A. Gagnon,
 Dr. M. Lefebvre,
 J.C. Taylor et
 J.O. Tremblay, formant la totalité
 des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre en date du 12 Décembre, 1917 de The Montreal General Hospital pour allocation annuelle: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'un avis de M.M. Gariépy au sujet de l'échéance le 12 décembre, 1917, de l'assurance sur les bâtisses portant les numéros 2271, 2273 & 2275 rue Desjardins.

Proposé par M. J.O. Tremblay,
 Et unanimement résolu:

Que cette assurance soit renouvelée par l'entremise de M. Anselme Houle, agent de Maisonneuve, aux mêmes conditions que celle déjà existante; et qu'information en soit donnée à M. Gariépy.

Lecture d'une lettre en date du 19 Décembre, 1917 de M. J.E. Ecrement pour augmentation de salaire: renvoyée aux prochaines appropriations.

Lecture du rapport hebdomadaire de M. le Dr. P. Lussier: déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 12 Décembre, 1917, de The Dominion Oil Cloth Co. Ltd, demandant certaine information au sujet de réduction d'évaluation sur ses propriétés à Maisonneuve.

Proposé et résolu unanimement:

Qu'il soit répondu à la Compagnie susdite que la réduction faite sur l'évaluation de ses propriétés à Maisonneuve, n'est que pour l'année courante seulement c'est-à-dire s'étendant du 1er. Mai, 1917 au 1er. Mai, 1918.

Lecture d'une opinion des aviseurs légaux, MM. Baker & Robitaille, sur la demande faite par M. Isaie Préfontaine d'être relevé d'une certaine obligation assumée par lui relativement à l'ouverture de la rue Charlemagne: renvoyée au Conseil en Comité.

Les listes Nos. 70, 71 & 72 des marchandises nécessaires à l'administration des divers départements sont renvoyées au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 19 Décembre, 1917 des Evaluateurs de la Cité demandant une indemnité pour le travail considérable qu'entraîne la confection du rôle d'évaluation et demandant également de rémunérer en conséquence leur Secrétaire: déposée aux archives.

Proposé et résolu unanimement:

Que la Montreal Tramways Company reçoive instructions d'enlever ses rails de la rue Girard, en face de l'église St. Jean Baptiste de Lasalle, mais qu'elle veuille bien auparavant s'entendre avec le Conseil Municipal de la Cité de Maisonneuve sur la façon dont ladite Montreal Tramways Co. pourra rétablir ailleurs cette voie ferrée qu'elle est appelée à utiliser de temps à autre.

La question posée par M. Dan. Bergevin dans des correspondances précédentes relativement à un permis de bâtir pour sa propriété située à l'angle de la rue Notre-Dame et 1ère. Avenue, est de nouveau discutée.

Il est en conséquence proposé par M. Dr. M. Lefebvre,
 Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire soit prié d'écrire à M. Bergevin demandant à ce dernier de vouloir bien soumettre au Conseil, à sa prochaine assemblée, les plans de la bâtisse qu'il entend ériger sur le lopin de terre ci-dessus désigné.

Proposé et résolu unanimement:

Que l'offre suivante soit faite à la Montreal Tramways Company:

La Cité de Maisonneuve serait prête à conclure un arrangement avec ladite Compagnie pour l'enlèvement de la neige durant la période d'un an, sur les rues où circulent les chars électriques, pour la somme de deux mille cinq cents piastres (\$2,500.00) par mille, payable en deux versements le 1er. janvier et le 1er. avril; ladite Compagnie devant, comme par le passé, fai-

re circuler ses grandes charrues à neige (snow leveller), sans charge extra, lorsque jugé nécessaire. -En attendant la réponse de la Compagnie _____, la Cité de Maisonneuve continuera, conformément à la clause 23 de son règlement No.110, à enlever la neige desdites rues et en chargera le coût à la dite Compagnie. -Le coût de cet enlèvement s'élève jusqu'à date, à la somme de \$3,000.00.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à biffer des livres de la Cité le compte pour arrérage de licence entrepreneur-peintre, année 1916, s'élevant à \$13.50, apparaissant au nom de M.W.Bourdon.

M.l'Echevin Léon Gélinas, parlant de la question de l'annexion de la Cité de Maisonneuve à la Cité de Montréal, avec une taxe spéciale, déclare s'opposer à ce projet étant donné que l'imposition de cette taxe spéciale ne serait pas justifiable attendu que la Cité de Maisonneuve possède toutes les améliorations possibles en travaux permanents.

M.Gélinas demande en même temps aux Présidents des Départements, de vouloir bien continuer à pratiquer la plus stricte économie dans l'administration de leur département respectif.

M.l'Echevin Oscar Lalonde déclare s'opposer à toute diminution sur l'évaluation des terrains vacants au détriment des terrains bâtis.

A tour de rôle MM.les Présidents des divers départements soumettent leurs remarques sur l'administration de leur département respectif qu'il s'engage à administrer avec la plus stricte économie.

Lecture d'une lettre en date du 18 décembre, 1917 des aviseurs légaux, MM.Baker & Robitaille, transmettant celle de MM.Perron, Taschereau, Rinfret & al, avocats, re Honorable Geo.E. Amyot vs Cité de Maisonneuve.

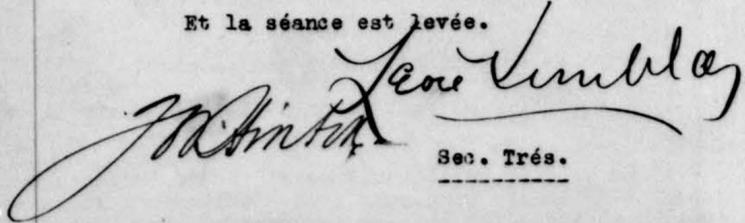
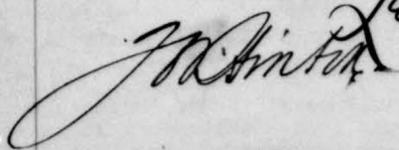
Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à verser à MM.les avocats Perron, Taschereau, Rinfret & al, la somme de \$33.50 en paiement des frais encourus à cette date dans l'affaire ci-dessus.

Proposé et résolu unanimement:

Que la prochaine assemblée régulière du Conseil soit tenue vendredi, le 28 décembre courant, à 3 hrs.p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Et la séance est levée.

 Maire.
 Sec. Trés.

Maisonneuve, 28 Décembre, 1917.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévie Tremblay,
 MM.les Conseillers Léon Gélinas,
 Oscar Lalonde,
 J.A.Gagnon,
 Dr.M.Lefebvre,
 J.C.Taylor et
 J.O.Tremblay, formant la totalité
 des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre en date du 11 Décembre, 1917 de Dame.Jno.George étant une réclamation pour accident, et rapport de M.Jos.DuSault à ce sujet:renvoyée aux aviseurs légaux.

Lecture d'une lettre en date du 19 Décembre, 1917 de Montreal Light, Heat & Power Co. sur l'augmentation du coût des lampes incandescentes pour l'éclairage des ruelles.

Proposé et résolu unanimement:

Qu'en raison de cette augmentation, le Secrétaire soit autorisé de canceler les ordres qui ne seraient pas encore remplis pour lampes de ruelles.

Lecture d'une lettre en date du 24 décembre, 1917 des Chevaliers de Colomb, Conseil Maisonneuve No.1787, demandant l'usage de la salle du marché pour la soirée du 24 janvier prochain (1918) pour la tenue d'un euehre au profit des soldats canadiens catholiques au Front.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette demande soit accordée gratuitement.

Lecture de trois lettres en date du 24 et 28 décembre, 1917 respectivement de MM.Ulric Cypriot, L.Lafrenière et Geo.L.Fortin pour augmentation de salaire:renvoyées au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 27 Décembre, 1917 de M.T.Rinfret, avocat, transmettant une lettre en date du 15 août, 1917 de son client M.J.H.Lefebvre au sujet de l'établissement projeté d'une manufacture de renforts (box-toes) et ses accessoires, et projet de règlement à ce sujet:renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 27 décembre, 1917 de M.T.Rinfret, avocat, transmettant, au nom de son client M.H.I. Eliasoph un projet de règlement pour l'établissement projeté d'une manufacture de confitures et sirops et ses accessoires:renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 27 Décembre, 1917 de Dame. P.Guertin déclarant ne pouvoir payer pour l'entretien de son mari interné à l'Asile St Jean de Dieu.

Proposé et résolu unanimement: Que

Que dans le cas ci-dessus de M. Guertin, la Cité de Maisonneuve ne peut assumer les frais de son entretien à l'Asile St Jean de Dieu; et que M. le Dr. P. Lussier en soit informé.

Lecture d'une lettre en date du 28 Décembre, 1917 de MM. Jos. Charlebois et Robert Elliott demandant le permis de construire une bâtisse temporaire, devant servir comme restaurant, sur le Parc Viau: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture du rapport hebdomadaire de M. le Dr. P. Lussier: déposé aux archives.

Lecture du rapport annuel de M. L. P. Lasnier sur les opérations de la perception du sou du pauvre depuis le 15 Mai, 1917 au 25 Décembre de la même année: déposé aux archives.

Lecture du rapport annuel de M. T. Leclaire, inspecteur des bâtisses, sur les opérations de son département durant l'année 1917, et demandant une augmentation de salaire: renvoyé au Conseil en Comité.

Lecture du rapport mensuel, en date du 26 Décembre, 1917 de M. E. Guilbault sur la perception des licences de commerce durant le mois de décembre courant: déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel, en date du 26 Décembre, 1917 de M. E. Guilbault sur la perception des licences de chiens durant le mois de décembre courant: déposé aux archives.

Le Secrétaire donne communication au Conseil de différentes requêtes en contestation du rôle d'évaluation pour l'année 1917-18, savoir: T. Dubreuil & al; J. B. Deguise & al; Morgan Realities; Banque d'Hochelega; C. St. Aubin, et déclare avoir transmis ces requêtes aux aviseurs légaux.

Proposé et résolu unanimement: Que cette mesure soit approuvée.

Lecture d'une lettre en date du 26 Décembre, 1917 de M. C. C. Tison sur les réparations faites au système d'éclairage Blvd. Pie IX: déposée aux archives.

Les listes Nos. 70, 71, 72 & 73 des articles nécessaires à l'administration des divers départements, sont renvoyées au Conseil en Comité.

Proposé et résolu unanimement:

Que les comptes apparaissant à liste numéro trois cent onze (No. 311), s'élevant à la somme de trois cent soixante-quinze mille huit cent vingt-six & (\$375,826.19) soumise ce jour au Conseil, soient approuvés et payés après vérification et apposition d'initiales par M. le Maire, le Président des Finances, le Comptable en Chef et le Secrétaire-Trésorier.

Soumis un état des dépenses, s'élevant à \$58.55, encourues par la Cité de Maisonneuve pour la réparation d'un lampadaire rue Pie IX, angle rue Ontario, brisé à la suite d'une collision d'automobile propriété de M. Alex. Chouinard, et dont ce dernier est redevable à ladite Cité.

Proposé et résolu unanimement:

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil Municipal de Maisonneuve tenue le 28 décembre 1917.

o-o-o-o o-o-o

Proposé par Monsieur Léon Gélinas et unanimement

RESOLU:- Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à verser aux aviseurs légaux de la Cité, MM. Baker et Robitaille, une somme de \$3,000. nécessaire aux dépenses d'amendements à la charte maintenant devant la Législature, lesdits aviseurs devant ensuite produire un mémoire détaillé des dépenses ainsi faites.

CERTIFIÉ,

Greffier de la Cité.

/AR.

2 piastres et dix-neuf centins

Que le coût réel seulement des dépenses ainsi encourues soit recouvré dudit M.Chouinard.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé d'écrire à M.O.A.Bériaud, inspecteur en Chef du Revenu, P.Q., pour lui demander des informations relativement au rapport qu'il devait faire à la Cité de Maisonneuve durant le mois de décembre courant, sur la collection du "sou du pauvre".

M.le Maire Lévis Tremblay offre ses souhaits de Bonne Année à ses collègues du Conseil et les remercie du dévouement apporté par chacun dans sa charge respective.

M.l'Echevin Léon Gélinas offre également ses souhaits du Nouvel An aux employés municipaux de même que ses remerciements pour les bons services rendus.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à verser aux aviseurs légaux de la Cité, MM.Baker & Robitaille, une somme de trois mille piastres (\$3,000.00) nécessaire aux dépenses d'amendements à la charte maintenant devant la Législature, lesdits aviseurs devant ensuite produire un mémoire détaillé des dépenses ainsi faites.

M.l'Echevin Léon Gélinas fait part au Conseil de la demande verbale faite par la St.Lawrence Sugar Refineries, Ltd par l'entremise de ses avocats, MM.Perron, Tarchereau, Rinfret & al, de limiter à \$10,000.00, à compter du 1er.Mai, 1917, la taxe foncière sur sa manufacture et dépendances situées dans les limites de la Cité.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé à demander aux aviseurs légaux de la Cité, MM.Baker & Robitaille, leur opinion sur le droit de la Cité de conclure tel arrangement.

M.P.R.Labelle, au nom de la Shawinigan Water & Power Co., est entendu devant le Conseil et demande à ce dernier de limiter à \$800,000.00 pour une période de cinq ans à compter du 1er.Mai, 1917, l'évaluation des biens-fonds possédés par ladite Compagnie dans les limites de la Cité pour fins d'usine électrique.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé à demander aux aviseurs légaux de la Cité, MM.Baker & Robitaille, leur opinion sur le droit de la Cité de faire telle limitation.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil, au désir de l'article 7, 63 Victoria, Chapitre 53, alloue à chacun des Comités ci-après nommés, pour l'exercice financier du premier janvier, 1918 au 31 décembre de la même année, les crédits nécessaires aux dépenses générales de la Cité, savoir:

savoir:

1.	Comité des Chemins	85,764.48
2.	Comité de Police & Feu	\$ 72,992.16
3.	Comité d'Eclairage & Parcs	18,000.00
4.	Comité H de V, Licences, Marché & Balance Publique	17,384.64
5.	Comité des Finances	39,980.40
6.	Comité d'Eau & Santé (Bain non inclus)	31,979.24
		\$266,100.92
7.	Contingents	50,000.00
8.	Intérêt & Fonds d'Amortissement devant être pris à même la taxe spéciale	114,790.00
9.	Pour le paiement des intérêts sur la dette due par la Cité et pour les sommes requises durant ladite année pour le fonds d'amortissement sauf les deux emprunts de \$700,000.00 et \$600,000.00 pourvus par la taxe spéciale	36,700.23
		<u>\$ 467,591.15</u>

Soumise une liste démontrant le travail supplémentaire fait par les employés du bureau général durant le mois de décembre courant.

Proposé et résolu unanimement :

Que ce compte de travail supplémentaire, au montant de \$143.18, soit approuvé et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à en effectuer le paiement.

Proposé et résolu unanimement :

Que l'engagement des employés municipaux suivants soit renouvelé pour un an à compter du 1er janvier, 1918 aux salaires ci-après mentionnés, savoir :

Département des Finances:

Jos. Hinton, Sec. Trés.	do	salaires portés annuellement à \$3,200.00
C.E. Burroughs,	do	1,800.00
Delle. M.L. Limoges,	do	1,400.00
Delle. Ant. Toupin,	do	832.00
Delle. Annette Limoges,	do	624.00
L. Lafrenière,	do	1,100.00
L. Fortin,	do	1,100.00
Os. Despocas,	do	1,400.00
Edm. Lépine,	do	884.00
R. Roy,	do	936.00
Arm. Limoges,	do	500.00
J.E. Saucier	do	1,040.00
C. Robitaille, aviseur légal,	do	1,200.00
W.A. Baker, aviseur légal,	do	1,200.00
Auditeur, M.L.A. Caron	do	1,000.00

Département des Chemins:

M. Jos. DuSault, Surintendant,	do	2,200.00
M.A.A. Nadeau,	do	1,144.00
J.E. Ecrement,	do	1,248.00

Département de l'Hôtel-de-Ville:

M.A. Lavoie,	do	832.00
M. Ph. Bleau,	do	936.00
Dme. H. Lamoureux	do	624.00

Département de Santé & Bain Public

M. Dr. P. Lussier,	do	2,300.00
M. Dr. J.B.A. Quintal,	do	1,800.00
M.O. Corbell,	do	1,144.00
M. R. St Jean	do	1,144.00
M. T. Provost	do	1,144.00

Département de Santé (Suite):

O. Laplante,	do	salaires portés annuellement à \$ 1,040.00
Vidangeurs,	do	936.00
E. Courval,	do	936.00
A. Tardif	do	1,040.00
<u>Cour du Recorder:</u>		
M. Magl. Lépine, greffier	do	1,300.00
M.E. Flamand, Avocat,	do	\$ 800.00
E. Guibault,	do	1,144.00

Département du Marché Public:

M.C.C. Tison	do	1,664.00
M.J.A. Williams, Clerc	do	1,144.00
M.L. Larose,	do	1,144.00

Département de Police & Feu:

M.H. Marchessault, chef de Police	do	2,656.00
Officiers de Police & Feu	\$3.00 d'augmentation par semaine	
Constables & Chauffeur,	2.00 do	

Proposé et résolu unanimement :

Que le Secrétaire soit autorisé à donner avis à MM. V. Villeneuve, inspecteur de licences, et J.B. Tardif, assistant clerc du marché, que leurs services à l'emploi de la Cité ne seront plus requis à compter du 15 janvier prochain (1918).

Que MM. C.E. Flamand et D. Roy soient appointés au service de la Cité, le premier en remplacement de M.V. Villeneuve, et le second en remplacement de M.J.B. Tardif, et ce, jusqu'à nouvel ordre; le salaire de M.C.E. Flamand devant être de \$22.00 par semaine et celui de M. D. Roy de \$20.00 par semaine.

Proposé et résolu unanimement :

Qu'à l'avenir et jusqu'à nouvel ordre, la durée du travail des employés considérés comme permanents par M. Jos. DuSault, Surintendant du département de la Voirie, soit de neuf heures par jour au lieu de dix heures au même salaire qu'ils reçoivent actuellement.

Lecture d'une lettre en date du 22 Décembre, 1917 de Spitzer, Rorick & Company faisant certaines offres à la Cité de Maisonneuve relativement au rachat de ses propres débetures (Emission \$600,000.00) etc.

Proposé et résolu unanimement :

Qu'il soit répondu à Spitzer, Rorick & Co. par l'entremise de M.A.P. Frigon, que la Cité verrait sans doute à considérer les offres contenues à la susdite lettre, si de leur côté lesdits Spitzer, Rorick & Co. voulaient entrer en négociations avec la Cité de Maisonneuve pour l'achat de ses débetures non vendues, émissions \$700,000.00 et \$355,000.00 du 1er Mai, 1917.

Proposé et résolu unanimement :

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à samedi, le 29 décembre courant, à 5 hrs p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 29 Décembre, 1917, à 5 hrs. p.m.,

l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir:

savoir:

M. le pro-Maire Oscar Lalonde,
MM. les Conseillers Léon Gélinas,
J.A. Gagnon,
Dr. M. Lefebvre et
J.O. Tremblay, formant un quorum sous la prési-
dence de M. le pro-Maire Oscar Lalonde.

It was moved by Alderman Leon Gélinas,
seconded by Alderman J.A. Gagnon,

And unanimously resolved:

That whereas under the authority of a resolution of the Council of the City of Maisonneuve duly passed on the 10th day of March, 1915, the City of Maisonneuve was authorized to create and issue EIGHT HUNDRED coupon treasury bonds of the denomination of \$1,000 each, numbered from 001 to 800, both numbers inclusive, dated the 1st day of January, 1915, redeemable on the 1st day of January, 1918 and bearing interest until fully repaid at the rate of six per centum per annum, payable half-yearly on the 1st days of January and July in each year; and

Whereas the said treasury bonds were duly created issued and negotiated by the City of Maisonneuve for good and valuable consideration and the said bonds are all now in the hands of the holders of same; and

Whereas under the existing conditions the City of Maisonneuve is unable to provide for the payment of the capital of the said treasury bonds at maturity; and

Whereas it is in the interest of the City of Maisonneuve and of the inhabitants and ratepayers and it is necessary and expedient that the time for the payment of the capital of the indebtedness represented by the said bonds should be extended in the manner and form hereinafter set forth.

BE IT THEREFORE AND IT IS HEREBY RESOLVED:

1. That the City of Maisonneuve be and it is hereby authorized and empowered to create and lithograph coupon bonds aggregating in face value the sum of \$800,000.00, which bonds are to be issued to the holders of the treasury bonds issued under the authority of the resolution of the 10th March 1915 in exchange for the said treasury bonds now held by them respectively and for no other purpose whatsoever.

2. That the bonds to be issued hereunder shall be in denominations of \$1,000 each numbered consecutively from 001 to 800, both numbers inclusive.

3. That the bonds to be issued hereunder shall be dated the 1st of January 1918 and shall be payable on the 1st day of January 1920 or at such earlier date as the same may become payable as hereinafter provided. Interest shall run on the said bonds at the rate of six per centum per annum payable semi-annually on the 1st day of January and of July in each year.

4. The said bonds shall be payable to bearer in gold coin of its present standard of weight and fineness at the chief office of the Bank of Montreal in the City of Montreal, Canada, or at the holder's option at the agency of the Bank of Montreal, in the City of New-York, State of New-York, United States of America, or at the chief office of the Bank of Montreal, in the City of London, England. Payments in London, England, shall be made at the fixed rate of exchange of \$4.86-2/3 to the pound sterling.

5. Interest coupons representing the semi-annual payment of interest shall be attached to each bond and bear the

outstanding

number thereof and such interest coupons shall be payable to bearer in gold coin at the places fixed for the payment of the principal of the bonds.

6. The said bonds shall bear the seal of the City of Maisonneuve and they shall be signed by the Mayor and countersigned by the Secretary-Treasurer of the said City of Maisonneuve. Interest coupons shall bear the lithographed fac-simile of the signatures of the Mayor and Secretary-Treasurer of the City of Maisonneuve.

7. Notwithstanding anything herein contained, the City of Maisonneuve shall have the right to redeem on any interest date, the whole of the bonds to be issued hereunder aggregating \$800,000.00 at the price of 102% and accrued interest, provided ninety days' notice is given of such redemption by three insertions in a newspaper published in each of the Cities of Montreal, Canada, New York, U.S.A., and London, England. Interest shall cease to run on the said bonds as and from the date duly fixed for their redemption in accordance with the provisions hereof.

8. The said bonds and interest coupons shall be substantially in the following form or to like effect:-

(Form of Bond)

"DOMINION OF CANADA"

"PROVINCE OF QUEBEC"

"CITY OF MAISONNEUVE"

"No....."

\$1,000.00

KNOW ALL MEN BY THESE PRESENTS that the City of Maisonneuve, in the Province of Quebec, Canada, is indebted to and "for value received, promises to pay to the bearer the sum of ONE THOUSAND DOLLARS in gold coin of its present standard of weight and fineness on the first day of January, One Thousand Nine Hundred and Twenty, or on such earlier date as the same may become payable as hereinafter provided, with interest thereon until fully repaid at the rate of six per centum per annum, payable semi-annually on the first day of January and of July in each year, upon presentation and surrender of the proper interest coupons hereto annexed as they severally become due. Both the principal and interest of this treasury bond are payable at the holder's option at the chief office of the Bank of Montreal in the City of Montreal, Canada, or at the agency of the Bank of Montreal in the City of New York, State of New York, United States of America, or at the chief office of the Bank of Montreal in the City of London, England. Payments in London, England, shall be made at the fixed rate of exchange of \$4.86 2/3 to the pound sterling."

"Notwithstanding anything herein contained, the City of Maisonneuve shall have the right to redeem on any interest date, the whole of the issue of the said treasury bonds at the price of 102% and accrued interest, provided ninety days' notice is given of such redemption by three insertions in a newspaper published in each of the Cities of Montreal, Canada, New York, U.S.A., and London, England. Interest shall cease to run on the said treasury bonds as and from the date duly fixed for their redemption as herein provided."

"The City of Maisonneuve is hereby held, and firmly bound, and its faith and credit and taxing power are hereby pledged for the prompt payment of the principal and interest of this treasury bond at maturity."

"This treasury bond is one of a series of treasury

"bonds numbered consecutively from 001 to 800, both numbers inclusive, and amounting in the aggregate to EIGHT HUNDRED THOUSAND DOLLARS issued by the City of Maisonneuve under and by authority of and in full compliance with the provisions of the laws of the Province of Quebec and the Charter of the City of Maisonneuve and amendments thereto and a resolution of the Council of the City of Maisonneuve."

"It is hereby certified, recited and declared that all acts, conditions and things necessary to be done and to exist precedent to and in the issuance of this treasury bond have been properly done, fulfilled and performed and do exist in regular and due form as required by the laws of the Province of Quebec, the Charter of the City of Maisonneuve and amendments thereto, and the by-laws and resolutions of the Council of the said City of Maisonneuve."

"This treasury bond is issued only to replace a treasury bond of like amount, tenor and effect (except as to date of issue and maturity) forming part of a series of treasury bonds for the same aggregate face amount, dated the first day of January, 1915, maturing the first day of January, 1918 and created by resolution of the Council of the City passed the tenth day of March, 1915."

"In witness whereof the City of Maisonneuve has caused these presents to be signed by its Mayor and countersigned by its Secretary-Treasurer, the seal of the said Corporation to be hereunto affixed and this treasury bond to be dated at the City of Maisonneuve as of the first day of January One Thousand nine hundred and eighteen."

"COUNTERSIGNED:"

"Secretary-Treasurer"

"Mayor"

(Form of Interest Coupon)

*\$30.00

\$30.00

"On the first day of _____ 19____ the City of Maisonneuve will pay to the bearer THIRTY DOLLARS in gold coin at the holder's option, at the chief office of the Bank of Montreal, in the City of Montreal, Canada, or at the Agency of the Bank of Montreal in the City of New York, State of New York, U.S.A., or its equivalent in sterling at the chief office of the Bank of Montreal in the City of London, England, being six months' interest due on its treasury bond dated the first day of January, 1918."

"Bond No. "

"Secretary-Treasurer"

"Mayor"

9. The Council of the City of Maisonneuve is hereby authorized to appropriate semi-annually out of the funds of the City of Maisonneuve, a sufficient sum to pay the interest on the said bonds amounting semi-annually to the total sum of \$24,000.; and there is hereby specially appropriated out of the taxes imposed upon the taxable immovable property situate within the City limits a sufficient sum to pay the interest on the said bonds as hereinabove provided.

10. That the bonds to be created and lithographed under the authority of the present resolution shall be surrendered and delivered up to the holders of the outstanding treasury bonds issued under the authority of the said resolution of the 10th March, 1915 in exchange for a like capital amount of the bonds now held by the said holders respectively.

11. That the bonds to be created and lithographed hereunder or any of them as and when exchanged for the outstan-

ding bonds as herein provided shall constitute good, valid and legal obligations of the City of Maisonneuve and shall have the same force and effect to all intents and purposes of the original bonds which they replace.

12. It is the purport and intent of this agreement to merely create a new title and evidence of existing indebtedness of the City of Maisonneuve extending the time for the payment of the capital of such indebtedness and to provide for the issue of coupons representing the semi-annual payments of interest to accrue during the period of the extension.
CARRIED UNANIMOUSLY.

Moved by Mr. Leon Gelinas,
Seconded by Mr. J.A. Gagnon,

And unanimously resolved:

That the Secretary-Treasurer of the City of Maisonneuve be and he is hereby authorized to deposit with the Bank of Montreal at its Head Office, Montreal, the treasury bonds newly lithographed and issued under the authority of the resolution of the City passed on the 29th December, 1917, and to make all arrangements that he may deem necessary or expedient in the interests of the City with the Bank of Montreal, in order to have the holders of the treasury bonds (issued under the resolution of the 10th of March, 1915) surrender and deliver them up in exchange for the new lithographed bonds (issued under the resolution of the Council of the City of Maisonneuve of December 29th, 1917); and generally to carry the latter resolution into effect; and to sign and execute all deeds, documents and other instruments requisited thereto and to approve of the form of the receipts and other documents that may be executed between the Bank and the bondholders.

It was moved by Alderman Leon Gelinas,
seconded by Alderman J.A. Gagnon,

And unanimously resolved:

That in order to facilitate and obtain the consent of the holders of the treasury bonds issued under the authority of the resolution of the 10th of March, 1915, to exchange the same for the bonds issued under the authority of the resolution of the 29th day of December, 1917, application has been made to the Legislature of the Province of Quebec, at its present Session, to authorize the City of Maisonneuve to pay to the holders of the said treasury bonds a bonus of two per cent of the par value of the bonds held by each of them respectively and if and so soon as the said Legislation has been obtained, the said bonus will be paid accordingly..

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à lundi, le 31 décembre courant, à 5 hrs.p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 31 Décembre, 1917, à 5 hrs.p.m.,

aucun membre n'étant présent, l'assemblée n'a pas lieu.

J. A. Gagnon
Sec. Trés.

Leon Gelinas
Maire.

Maisonneuve, 2 Janvier, 1918.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévis Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon et
J.O.Tremblay, formant un quorum.

Proposé par M.J.O.Tremblay,
Secondé par M.J.A.Gagnon,

Et unanimement résolu:

Que le Conseil Municipal de la Cité de Maisonneuve après avoir discuté et examiné la situation présente des finances de la Cité, autorise le Président des Finances, M.l'Echevin Léon Gélinas, à se rendre à Québec auprès de l'Honorable Premier Ministre Sir Lomer Gouin pour lui représenter les vues de ce Conseil relativement à cette question.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à vendredi, le 4 janvier courant, à 5 hrs.p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 4 Janvier, 1918, à 5 hrs.p.m.,

l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir:

MM. Oscar Lalonde,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant un quorum.

Il est proposé par M.J.O.Tremblay,
secondé par M.Dr.M.Lefebvre,

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à lundi, le 7 janvier courant, à 3 hrs.p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 7 Janvier, 1918, à 3 hrs.p.m.,

aucun membre n'étant présent, l'assemblée n'a pas lieu.

J.O. Tremblay, Lévis Tremblay,
Maire.
Sec. Trés. _____

Maisonneuve, 9 Janvier, 1918.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévis Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant la totalité des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes des assemblées de ce Conseil depuis le 28 Décembre dernier (1917).

Lecture d'une lettre en date du 4 janvier, 1918 de Dame.Nap.P.Bissonnette se plaignant de dommages causés à la corniche et console de sa propriété, No.576 rue Notre-Dame, par la chute d'une branche d'arbre:renvoyée à l'inspecteur des bâtisses.

Lecture d'une lettre en date du 7 Janvier, 1918 de M. le Dr.R.Leduc se plaignant de la sur-évaluation de sa propriété, No.civique 1480 rue Orléans;renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une requête signée par un grand nombre de citoyens demandant l'abolition des jeux de hasard (slot machines), dans les limites de la Cité de Maisonneuve.

Proposé par M.Oscar Lalonde,
Secondé par M.J.C.Taylor,
Et unanimement résolu:

Que, dès qu'une plainte officielle sera formulée au département de police, relativement aux jeux de hasard (slot machines), le Chef soit autorisé à faire un "test case" devant la Cour de Police de Montréal, la Cité de Maisonneuve devant être défendue par ses aviseurs légaux MM.Baker et Robitaille.

Lecture d'une lettre en date du 8 Janvier, 1918, de M. V.Villeneuve demandant le permis d'ériger une bâtisse temporaire sur le Parc Viau pour y installer un restaurant:renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 8 Janvier, 1918 de M. Théo.Leclaire faisant application comme évaluateur pour l'année 1918 et demandant de nouveau une augmentation de salaire pour ses services comme inspecteur des bâtisses pour l'année 1917:renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 8 janvier, 1918 de M. E.C.St.Père faisant application comme évaluateur de la Cité pour l'année 1918:renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 4 Janvier, 1918 du Département des Finances d'Ottawa, transmettant une copie d'une feuille supplémentaire de la Gazette du Canada, en date du 22 Décembre, 1917, contenant un ordre en conseil sur la direction à suivre dans les transactions financières des Muni-

cipalités: déposée aux archives.

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier pour les semaines du 29 Décembre,1917 et 5 Janvier,1918:déposé aux archives.

Lecture du rapport annuel, en date du 2 Janvier,1918, du Chef H.Marchessault, sur les opérations du département de Police & Feu durant l'année 1917:déposé aux archives.

Lecture du rapport annuel, en date du 2 Janvier,1918, du Bureau de la Sûreté sur les opérations de son département durant l'année 1917:déposé aux archives.

Proposé par M.Oscar Lalonde,
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil se déclare satisfait et félicite les chefs des départements ci-dessus de la bonne administration de leur département respectif pour l'année écoulée.

Lecture d'une lettre en date du 28 décembre,1917 de la Montreal Tramways Co. acceptant l'offre contenue à une résolution de ce Conseil adoptée à son assemblée du 19 décembre dernier (1917), relativement à l'enlèvement de la neige.

Proposé et résolu unanimement:

Qu'en raison de l'acceptation ci-dessus par la Montreal Tramways Co., la Cité de Maisonneuve confirme l'offre ci-dessus mentionnée faite à la Compagnie, et consent à faire l'enlèvement de la neige pour la saison d'hiver 1917-18 dans toutes les rues où circulent les tramways de ladite Compagnie, dans les limites de la Cité de Maisonneuve, soit une longueur de 6.74 milles, au prix de \$2,500.00 par mille, payable par la Montreal Tramways Co. en deux versements dont l'un devant être effectué le 31 janvier,1918 et le second, le 1er avril,1918. -Comme les années passées, ladite Compagnie devra faire circuler ses grandes charries à neige (snow leveller) lorsque jugé nécessaire, sans charge extra.

Lecture d'une réponse de la Compagnie Cinéma Maisonneuve informant la Cité qu'elle se conformera sans délai à l'avis regu de cette dernière au sujet de l'enlèvement de la clôture en face de son édifice rue Ontario:déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 7 Janvier,1918, des aviseurs légaux MM.Baker & Robitaille, informant la Cité que jugement a été rendu contre la Cité le 29 décembre 1917 pour le plein montant de l'action, dans la cause en appel:Quinlan & Robertson ,Limited vs Cité de Maisonneuve.

Proposé et résolu unanimement:

Que les aviseurs légaux,MM.Baker & Robitaille, soient autorisés d'inscrire cette cause en Cour Suprême.

Lecture d'une requête des locataires d'étaux du Marché Public de Maisonneuve, demandant de maintenir M.J.B.Tardif dans ses fonctions d'assistant clerc du marché.

Proposé et résolu unanimement:

Que M.M.Robert, l'un des signataires de cette requête,

soit prié de rencontrer ce Conseil, à sa prochaine assemblée, afin de lui donner des renseignements plus précis sur l'ins-tigation de cette requête.

Lecture d'une lettre en date du 8 Janvier,1918 de Te-trault Shoe Manufacturing Co. demandant une extension de dé-lai de six mois pour l'établissement de sa manufacture de chaussures dans les limites de la Cité:renvoyée aux aviseurs légaux.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajour-née à vendredi, le 11 janvier crt., à 4 hrs.p.m., au lieu or-dinaire des réunions.

Advenant ce 11 Janvier,1918,à 4 hrs.p.m.,

l'assemblée reprend son cours avec les mêmes membres suivants présents,savoir:

M.le Maire Lévis Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant la to-talité des membres de ce Conseil.

Proposé par M.J.A.Gagnon,
Secondé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que M.H.Lefort soit appointé à la charge de ramoneur des cheminées pour un an à compter du 1er janvier,1918. Ce travail devant être exécuté conformément à l'article 73 du règlement No. 96 de la Cité et amendement, sous le contrôle du Comité de Police et Feu.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à biffer des livres la réclamation, au montant de \$58.55, faite contre M.Alex Chouinard, par résolution de ce Conseil en date du 28 décembre dernier (1917); et que la susdite résolution soit en conséquence rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Lecture d'une lettre en date du 9 Janvier,1918 du Révérend A.C.Ascah, Pasteur de l'église St.Cyprien, réclamant à ce titre une exemption de taxes foncières sur le logement qu'il occupe au No.430 Blvd.Pie IX.

Attendu que M.L.J.S.Morin, propriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné, a payé les taxes foncières pour l'année courante sur le susdit immeuble et qu'il a droit par consé-quent au remboursement de ce montant pour les raisons ci-haut relatées, il est

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à rembourser à M.L.J.S.Morin, la somme de \$74.83 net, comprenant taxes muni-cipales ordinaires et taxe spéciale sur l'immeuble ainsi ha-bité par ledit M.Ascah. Cette exemption devant être maintenue

aussi longtemps que le susdit logement servira à des fins d'habitation d'un ministre du culte; et qu'information de ce que ci-dessus soit donnée au Révd. A.C. Ascah et à M. L.J.S. Morin.

It was moved by Alderman Leon Gelinas,
seconded by Alderman J.A. Gagnon,

And unanimously resolved:

THAT WHEREAS under the authority of a resolution of the Council of the City of Maisonneuve duly passed on the 12th day of May, 1915, the City of Maisonneuve was authorized to create and issue ONE THOUSAND Coupon Treasury Bonds of the denomination of \$1,000.00 each, numbered from 0001 to 1000, both numbers inclusive, dated the first day of May, 1915, redeemable on the first day of May, 1918, and bearing interest until fully repaid at the rate of six per centum per annum payable semi-annually on the first days of May and November in each year; and

WHEREAS the said Treasury Bonds were duly created, issued and negotiated by the City of Maisonneuve for good and valuable consideration, and the said bonds are all now outstanding in the hands of the holders of same; and

WHEREAS under the existing conditions, ~~the~~ the City of Maisonneuve is unable to provide for the payment of the Capital of the said Treasury Bonds at maturity; and

WHEREAS it is in the interest of the City of Maisonneuve and of the inhabitants and rate-payers, and it is necessary and expedient that the time for the payment of the capital of the indebtedness represented by the said bonds should be extended in the manner and form hereinafter set forth;

BE IT THEREFORE AND IT IS HEREBY RESOLVED:-

1. THAT the City of Maisonneuve be and it is hereby authorized and empowered to create and lithograph Coupon Bonds aggregating in face value the sum on \$1,000,000.00, which bonds are to be issued to the holders of the Treasury Bonds issued under the authority of the resolution of the 12th May, 1915 in exchange for the said Treasury Bonds now held by them respectively, and for no other purpose whatsoever.

2. THAT the bonds to be issued hereunder shall be in denomination of \$1,000.00 each, numbered consecutively from 0001 to 1000, both numbers inclusive.

3. THAT the bonds to be issued hereunder shall be dated the first day of May, 1918, and shall be payable on the first day of May, 1920 or at such earlier date as the same may become payable as hereinafter provided. Interest shall run on the said bonds at the rate of six per centum per annum payable semi-annually on the first day of May and on the first day of November in each year.

4. THE said bonds shall be payable to bearer in gold coin of its present standard of weight and fineness at the chief office of the Bank of Montreal, in the City of Montreal, Canada, or at the holder's option at the agency of the Bank of Montreal, in the City of New York, State of New York, United States of America, or at the chief office of the Bank of Montreal, in the City of London, England. Payments in London, England, shall be made at the fixed rate of exchange of \$4.86-2/3 to the pound sterling.

5. INTEREST coupons representing the semi-annual payments of interest shall be attached to each bond and bear

the number thereof, and such interest coupons shall be payable to bearer in gold coin at the places fixed for the payment of the principal of the bonds.

6. THE said bonds shall bear the Seal of the City of Maisonneuve, and they shall be signed by the Mayor and countersigned by the Secretary-Treasurer of the said City of Maisonneuve. Interest Coupons shall bear the lithographed facsimile of the signatures of the Mayor and Secretary-Treasurer of the City of Maisonneuve.

7. NOTWITHSTANDING any thing herein contained, the City of Maisonneuve shall have the right to redeem on any interest date the whole of the bonds to be issued hereunder, aggregating \$1,000,000.00, at the price of 101% and accrued interest, provided ninety days notice is given of such redemption by three insertions in a newspaper published in each of the Cities of Montreal, Canada, New York, U.S.A., and London, England. Interest shall cease to run on the said bonds as and from the date duly fixed for their redemption in accordance with the provisions hereof.

8. THE said bonds and interest coupons shall be substantially in the following form or to like effect:-

(Form of Bond)

"DOMINION OF CANADA"

"PROVINCE OF QUEBEC"

"CITY OF MAISONNEUVE"

No.

\$1,000.00"

"KNOW ALL MEN BY THESE PRESENTS that the City of Maisonneuve, in the Province of Quebec, Canada, is indebted to and for value received promises to pay to the bearer the sum of ONE THOUSAND DOLLARS in gold coin of its present standard of weight and fineness on the first day of May One Thousand nine hundred and twenty or on such earlier date as the same may become payable as hereinafter provided with interest thereon until fully repaid at the rate of six per centum per annum, payable semi-annually, on the first day of November and of May, in each year upon presentation and surrender of the proper interest coupons hereto annexed as they severally become due. Both the principal and interest of this treasury bond are payable at the holder's option at the chief office of the Bank of Montreal in the City of Montreal, Canada, or at the agency of the Bank of Montreal in the City of New York, State of New York, United States of America, or at the chief office of the Bank of Montreal in the City of London, England. Payments in London, England, shall be made at the fixed rate of exchange of \$4.86-2/3 to the pound sterling."

"Notwithstanding anything herein contained the City of Maisonneuve shall have the right to redeem on any interest date the whole of the issue of the said treasury bonds at the price of 101% and accrued interest provided ninety days notice is given of such redemption by three insertions in a newspaper published in each of the Cities of Montreal, Canada, New York, U.S.A., and London, England. Interest shall cease to run on the said treasury bonds as and from the date duly fixed for their redemption as herein provided. The City of Maisonneuve is hereby held and firmly bound and its faith and credit and taxing power are hereby pledged for the prompt payment of the principal and interest of this treasury bond at maturity. This Treasury Bond is one of a series of treasury bonds numbered consecutively from 0001 to 1000, both numbers inclusive, and amounting in the aggregate to ONE MILLION DOLLARS, issued by the City of Maisonneuve under and by autho-

city of and in full compliance with the provisions of the laws of the Province of Quebec and the Charter of the City of Maisonneuve and amendments thereto and a resolution of the Council of the City of Maisonneuve. It is hereby certified, recited and declared that all acts, conditions and things necessary to be done and to exist precedent to and in the issuance of this treasury bond have been properly done, fulfilled and performed and do exist in regular and due form as required by the laws of the Province of Quebec, the Charter of the City of Maisonneuve and amendments thereto and the By-Laws and resolutions of the Council of the said City of Maisonneuve."

"This treasury bond is issued only to replace a treasury bond of like amount, and effect (except as to date of issue and maturity) forming part of a series of treasury bonds for the same aggregate face amount, dated the first day of May, 1915, maturing the first day of May, 1918 and created by resolution of the Council of the City passed the twelfth day of May, 1915."

"IN WITNESS WHEREOF the City of Maisonneuve has caused these presents to be signed by its Mayor and countersigned by its Secretary-Treasurer, the seal of the said Corporation to be hereunto affixed and this treasury bond to be dated at the City of Maisonneuve as of the first day of May, One Thousand and nine hundred and eighteen."

"COUNTERSIGNED:"

"Secretary-Treasurer"

"Mayor"

(Form of Interest Coupon)

"\$30.00"

"\$30.00"

"On the first day of 19 the City of Maisonneuve will pay to the bearer THIRTY DOLLARS, in gold coin, at the holder's option, at the chief office of the Bank of Montreal in the City of Montreal, Canada, or at the Agency of the Bank of Montreal in the City of New York, State of New York, U.S.A., or its equivalent in sterling at the chief office of the Bank of Montreal in the City of London, England, being six months' interest due on its treasury bond dated the first day of May, 1918."

"Bond. No. "

"Secretary-Treasurer"

"Mayor"

9. The Council of the City of Maisonneuve is hereby authorized to appropriate semi-annually out of the funds of the City of Maisonneuve a sufficient sum to pay the interest on the said bonds amounting semi-annually to the total sum of \$30,000.00, and there is hereby specially appropriated out of the taxes imposed upon the taxable immoveable property situated within the City limits a sufficient sum to pay the interest on the said bonds as hereinabove provided.

10. THAT the bonds to be created and lithographed under the authority of the present resolution shall be surrendered and delivered up to the holders of the outstanding Treasury Bonds issued under the authority of the said resolution of the 12th May, 1915 in exchange for a like capital amount of the bonds now held by the said holders respectively.

11. THAT the bonds to be created and lithographed hereunder, or any of them, as and when exchanged for the outstanding bonds as herein provided, shall constitute good, valid and legal obligations of the City of Maisonneuve and shall have the same force and effect to all intents and purposes of the original bonds which they replace.

12.

12. IT is the purport and intent of this agreement to merely create a new title and evidence of existing indebtedness of the City of Maisonneuve extending the time for the payment of the capital of such indebtedness, and to provide for the issue of coupons representing the semi-annual payments of interest to accrue during the period of the extension. CARRIED UNANIMOUSLY.

Moved by Alderman Leon Gelinas,
Seconded by Alderman J.A.Gagnon,

And unanimously resolved:

THAT the Secretary-Treasurer of the City of Maisonneuve be and he is hereby authorized to deposit with the Bank of Montreal, at its head office Montreal, the Treasury Bonds newly lithographed and issued under the authority of the resolution of the City passed on the 11th of January, 1918, and to make all arrangements that he may deem necessary or expedient in the interests of the City with the Bank of Montreal, in order to have the holders of the Treasury Bonds (issued under the resolution of the 12th of May, 1915) surrender and deliver them up in exchange for the new lithographed bonds (issued under the resolution of the Council of the City of Maisonneuve of January 11th, 1918) and generally to carry the latter resolution into effect; and to sign and execute all deeds, documents and other instruments requisite thereto, and to approve of the form of the receipts and other documents that may be executed between the Bank of the Bondholders. CARRIED UNANIMOUSLY.

Moved by Alderman Leon Gelinas,
Seconded by Alderman J.A.Gagnon,

And unanimously resolved:

THAT in order to facilitate and obtain the consent of the holders of the treasury bonds issued under the authority of the resolution of the 12th day of May, 1915, to exchange the same for the bonds issued under the authority of the resolution of the 11th of January, 1918, application has been made to the Legislature of the Province of Quebec, at its present session, to authorize the City of Maisonneuve to pay to the holders of the said treasury bonds a bonus of two per cent of the value of the bonds held by each of them respectively and if and so soon as the said Legislation has been obtained, the said bonus will be paid accordingly. CARRIED UNANIMOUSLY.

It was moved by Alderman Leon Gelinas,
seconded by Alderman J.A.Gagnon,

And unanimously resolved:

THAT WHEREAS under the authority of a resolution of the Council of the City of Maisonneuve duly passed on the 22nd day of September, 1915, the City of Maisonneuve was authorized to create and issue FIVE HUNDRED Coupon Treasury Bonds of the denomination of \$1,000. each, numbered from 001 to 500, both numbers inclusive, dated the first day of May, 1915, redeemable on the first day of May, 1918, and bearing interest until fully repaid at the rate of six per centum per annum, payable half-yearly on the first day of May and November in each year; and

WHEREAS the said Treasury Bonds were duly created, issued and negotiated by the City of Maisonneuve for good and valuable consideration, and the said bonds are all now outstanding in the hands of the holders of same; and

WHEREAS under the existing conditions the City of Mai-

sonneuve is unable to provide for the payment of the capital of the said Treasury Bonds at maturity; and

WHEREAS it is in the interest of the City of Maisonneuve and of the inhabitants and rate-payers, and it is necessary and expedient that the time for the payment of the Capital of the indebtedness represented by the said bonds should be extended in the manner and form hereinafter set forth;

BE IT THEREFORE AND IT IS HEREBY RESOLVED:

1. THAT the City of Maisonneuve be and it is hereby authorized and empowered to create and lithograph Coupon Bonds aggregating in face value the sum of \$500,000. which bonds are to be issued to the holders of the Treasury Bonds issued under the authority of the resolution of the 22nd of September, 1915 in exchange for the said Treasury Bonds now held by them respectively, and for no other purpose whatsoever.

2. THAT the bonds to be issued hereunder shall be in denominations of \$1000. each, and numbered consecutively from 001 to 500 both numbers inclusive.

3. THAT the bonds to be issued hereunder shall be dated the first day of May, 1918 and shall be payable on the first day of May, 1920, or at such earlier date as the same may become payable as hereinafter provided. Interest shall run on the said bonds at the rate of six per centum per annum payable semi-annually on the first day of May and November in each year.

4. THE said bonds shall be payable to bearer in Gold Coin of its present standard of weight and fineness at the chief office of the Bank of Montreal in the City of Montreal, Canada, or at the holder's option at the Agency of the Bank of Montreal, in the City of New York, State of New York, United States of America, or at the chief office of the Bank of Montreal, in the City of London, England. Payments in London, England, shall be made at the fixed rate of exchange of \$4.86-2/3 to the pound sterling.

5. INTEREST Coupons representing the semi-annual payments of interest shall be attached to each bond, and bear the number thereof, and such interest coupons shall be payable to bearer in Gold Coin at the places fixed for the payment of the bonds.

6. THE said bonds shall bear the seal of the City of Maisonneuve, and they shall be signed by the Mayor and countersigned by the Secretary-Treasurer of the said City of Maisonneuve. Interest Coupons shall bear the lithographed fac-simile of the signatures of the Mayor and Secretary-Treasurer of the City of Maisonneuve.

7. NOTWITHSTANDING anything herein contained, the City of Maisonneuve shall have the right to redeem on any interest date the whole of the bonds to be issued hereunder, aggregating \$500,000. at the price of 101%, and accrued interest, provided ninety days notice is given of such redemption by three insertions in a newspaper published in each of the Cities of Montreal, Canada, New York, U.S.A., and London, England. Interest shall cease to run on the said bonds as and from the date duly fixed for their redemption in accordance with the provisions hereof.

8. THE said bonds and Interest Coupons shall be substantially in the following form, or to like effect:-

(Form of Bond)

"DOMINION OF CANADA"

"PROVINCE of QUEBEC"

"CITY OF MAISONNEUVE"

"No.

\$1,000.00"

KNOW ALL MEN BY THESE PRESENTS that the City of Maisonneuve, in the Province of Quebec, Canada, is indebted to and for value received, promises to pay to the bearer the sum of ONE THOUSAND DOLLARS in gold coin of its present standard of weight and fineness, on the first day of May One Thousand Nine Hundred and twenty, or on such earlier date as the same may become payable as hereinafter provided with interest thereon until repaid at the rate of six per centum per annum, payable semi-annually on the first day of November and of May, in each year upon presentation and surrender of the proper interest coupons hereto annexed as they severally become due. Both the principal and interest of this treasury bond are payable at the holder's option at the Chief Office of the Bank of Montreal in the City of Montreal, Canada, or at the agency of the Bank of Montreal in the City of New York, State of New York, United States of America, or at the chief office of the Bank of Montreal in the City of London, England. Payments in London, England, shall be made at the fixed rate of exchange of \$4.86-2/3 to the pound sterling."

"Notwithstanding anything herein contained the City of Maisonneuve shall have the right to redeem on any interest date the whole of the issue of the said treasury bonds at the price of 101% and accrued interest provided ninety days' notice is given of such redemption by three insertions in a newspaper published in each of the Cities of Montreal, Canada, New York U.S.A, and London, England. Interest shall cease to run on the said treasury bonds as and from the date duly fixed for their redemption as herein provided."

"The City of Maisonneuve is hereby held and firmly bound, and its faith and credit and taxing power are hereby pledged from the prompt payment of the principal and interest of this treasury bond at maturity."

"This treasury bond is one of a series of treasury bonds numbered consecutively from 001 to 500 both numbers inclusive and amounting in the aggregate to FIVE HUNDRED THOUSAND DOLLARS issued by the City of Maisonneuve under and by authority of and in full compliance with the provisions of the laws of the Province of Quebec and the Charter of the City of Maisonneuve and amendments thereto and a resolution of the Council of the City of Maisonneuve."

"It is hereby certified, recited and declared that all acts, conditions and things necessary to be done and to exist precedent to and in the issuance of this treasury bond have been properly done, fulfilled and performed and do exist in regular and due form as required by the laws of the Province of Quebec, the Charter of the City of Maisonneuve and amendments thereto and the By-Laws and resolutions of the Council of the said City of Maisonneuve."

"This treasury bond is issued only to replace a treasury bond of like amount, tenor and effect (except as to date of issue and maturity) forming part of a series of treasury bonds for the same aggregate face amount, dated the first day of May, 1915, maturing the first day of May, 1918 and created by resolution of the Council of the City passed the twenty-second day of September, 1915."

"IN WITNESS WHEREOF the City of Maisonneuve has caused these presents to be signed by its Mayor and countersigned by its Secretary-Treasurer, the seal of the said Corporation to be hereunto affixed and this treasury bond to be dated at the City of Maisonneuve, as of the first day of May, One thousand nine hundred and eighteen."

"COUNTERSIGNED:

"Secretary-Treasurer

"Mayor"

(Form of Interest Coupon)

" \$30.00

\$30.00"

"ON THE FIRST DAY of _____ 19____, the City of
"Maisonneuve will pay to the bearer THIRTY DOLLARS in gold
"coin, at the holder's option, at the chief office of the
"Bank of Montreal in the City of Montreal Canada, or at the
"agency of the Bank of Montreal in the City of New York, State
"of New York, U.S.A. or its equivalent in sterling at the chief
"office of the Bank of Montreal in the City of London, En-
"gland, being six months' interest due on its treasury bond
"dated the first day of May, 1918."

"Bond No. . . "

"Secretary-Treasurer"

"Mayor"

9. THE Council of the City of Maisonneuve is hereby
authorized to appropriate semi-annually out of the funds of
the City of Maisonneuve a sufficient sum to pay the interest
on the said bonds amounting semi-annually to \$15,000.00; and
there is hereby specially appropriated out of the taxes im-
posed upon the taxable immovable property situate within the
City limits a sufficient sum to pay the interest on the said
bonds as hereinabove provided.

10. THAT the bonds to be created and lithographed under
the authority of the present resolution shall be surrendered
and delivered up to the holders of the outstanding Treasury
Bonds issued under the authority of the said resolution of the
22nd September, 1915, in exchange for a like capital amount
of the bonds now held by the said holders respectively.

11. THAT the bonds to be created and lithographed he-
reunder, or any of them, as and when exchanged for the outstan-
ding bonds as herein provided, shall constitute good, valid and
legal obligations of the City of Maisonneuve, and shall have
the same force and effect to all intents and purposes of the
original bonds which they replace.

12. IT is the purport and intent of this agreement to
merely create a new title and evidence of existing indebted-
ness of the City of Maisonneuve extending the time for the
payment of the capital of such indebtedness, and to provide
for the issue of Coupons representing the semi-annual payments
of interest to accrue during the period of the extension.
CARRIED UNANIMOUSLY.

Moved by Alderman Leon Gelinas,
Seconded by Alderman J.A.Gagnon,

And unanimously resolved:

That the Secretary-Treasurer of the City of Maisonneuve
be and he is hereby authorized to deposit with the Bank of Mont-
real at its head office, Montreal, the Treasury Bonds newly li-
thographed and issued under the authority of the resolution of
the City passed on the 11th day of January, 1918, and to make all
arrangements that he may deem necessary or expedient in the in-
terests of the City with the Bank of Montreal, in order to have
the holders of the Treasury Bonds (issued under the resolution
of the 22nd September, 1915) surrender and deliver them up in ex-
change for the new lithographed bonds (issued under the reso-
lution of the Council of the City of Maisonneuve of the 11th
January 1918) and generally to carry the latter resolution into
effect; and to sign and execute all deeds, documents, and other
instruments requisite thereto, and to approve of the form of
the receipts and other documents that may be executed between
the Bank and the Bondholders. CARRIED UNANIMOUSLY.

Moved by Alderman Leon Gelinas,
Seconded by Alderman J.A.Gagnon,

And unanimously resolved:

That in order to facilitate and obtain the consent of
the holders of the treasury bonds issued under the authority
of the resolution of the 10th of March, 1915, to exchange the
same for the bonds issued under the authority of the resolution
of the 11th day of January, 1918, application has been made to
the Legislature of the Province of Quebec, at its present ses-
sion, to authorize the City of Maisonneuve to pay to the hol-
ders of the said treasury bonds a bonus of two per cent of the
par value of the bonds held by each of them respectively and if
and so soon as the said Legislation has been obtained, the
said bonus will be paid accordingly. CARRIED UNANIMOUSLY.

Lecture d'une lettre en date du 10 Janvier, 1918 de
Milton Hersey Co. Ltd offrant leurs services comme analystes, ins-
pecteurs et expérimentateurs de tous matériaux à l'usage du
département des chemins, de même que comme analystes en baté-
riologie: déposée aux archives.

Et la séance est levée.

Levi Tremblay Maire.
J.A. Gagnon Sec. Trés.

Maisonneuve, 16 Janvier, 1918.

Assemblée régulière.

Présents: M. le Maire Lévi Tremblay,
MM. les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A. Gagnon,
Dr. M. Lefebvre,
J.C. Taylor et
J.O. Tremblay, formant la totalité
des membres de ce Conseil. Lecture et approbation des assem-
blées de ce Conseil depuis le 9 janvier courant à date.

Lecture d'une lettre en date du 8 Janvier, 1918 de Bell
Telephone Co. of Canada s'informant des rues que la Cité de Mai-
sonneuve a l'intention de paver durant le cours de l'année: dé-
posée aux archives, la Cité ne pouvant rien décider avant d'avoir
obtenu de nouveaux pouvoirs de la Législature.

Lecture de diverses applications comme évaluateur, sa-
voir: MM. Geo. V. Kneen, H. J. Harrison, appuyé par Maisonneuve
Speaking Association, Robert Gilbert et J.G. Hétu.

Proposé par M. J. A. Gagnon,
Secondé par M. J. O. Tremblay,
Et r é s o l u :

Que MM. Roch Limoges, Théophile Leclaire et Geo. V. Kneen
soient engagés comme évaluateurs de la Cité de Maisonneuve
pour l'année courante, au salaire de \$600.00 chacun, suivant
les termes de la loi 63 Victoria, Chapitre 53, Article 9 ré-
gissant cette charge.

M. John C. Taylor dissident.

(Form of Interest Coupon)

"\$30.00

\$30.00"

"ON THE FIRST DAY of _____ 19____, the City of
"Maisonneuve will pay to the bearer THIRTY DOLLARS in gold
"coin, at the holder's option, at the chief office of the
"Bank of Montreal in the City of Montreal Canada, or at the
"agency of the Bank of Montreal in the City of New York, State
"of New York, U.S.A, or its equivalent in sterling at the chief
"office of the Bank of Montreal in the City of London, En-
"gland, being six months' interest due on its treasury bond
"dated the first day of May, 1918."

"Bond No. . . "

"Secretary-Treasurer"

"Mayor"

9. THE Council of the City of Maisonneuve is hereby
authorized to appropriate semi-annually out of the funds of
the City of Maisonneuve a sufficient sum to pay the interest
on the said bonds amounting semi-annually to \$15,000.00; and
there is hereby specially appropriated out of the taxes im-
posed upon the taxable immoveable property situate within the
City limits a sufficient sum to pay the interest on the said
bonds as hereinabove provided.

10. THAT the bonds to be created and lithographed under
the authority of the present resolution shall be surrendered
and delivered up to the holders of the outstanding Treasury
Bonds issued under the authority of the said resolution of the
22nd September, 1915, in exchange for a like capital amount
of the bonds now held by the said holders respectively.

11. THAT the bonds to be created and lithographed he-
reunder, or any of them, as and when exchanged for the outstan-
ding bonds as herein provided, shall constitute good, valid and
legal obligations of the City of Maisonneuve, and shall have
the same force and effect to all intents and purposes of the
original bonds which they replace.

12. IT is the purport and intent of this agreement to
merely create a new title and evidence of existing indebted-
ness of the City of Maisonneuve extending the time for the
payment of the capital of such indebtedness, and to provide
for the issue of Coupons representing the semi-annual payments
of interest to accrue during the period of the extension.
CARRIED UNANIMOUSLY.

Moved by Alderman Leon Gelinas,
Seconded by Alderman J.A.Gagnon,

And unanimously resolved:

That the Secretary-Treasurer of the City of Maisonneuve
be and he is hereby authorized to deposit with the Bank of Mont-
real at its head office, Montreal, the Treasury Bonds newly li-
thographed and issued under the authority of the resolution of
the City passed on the 11th day of January, 1918, and to make all
arrangements that he may deem necessary or expedient in the in-
terests of the City, with the Bank of Montreal, in order to have
the holders of the Treasury Bonds (issued under the resolution
of the 22nd September, 1915) surrender and deliver them up in ex-
change for the new lithographed bonds (issued under the reso-
lution of the Council of the City of Maisonneuve of the 11th
January 1918) and generally to carry the latter resolution into
effect; and to sign and execute all deeds, documents, and other
instruments requisite thereto, and to approve of the form of
the receipts and other documents that may be executed between
the Bank and the Bondholders. CARRIED UNANIMOUSLY.

Moved by Alderman Leon Gelinas,
Seconded by Alderman J.A.Gagnon,

And unanimously resolved:

That in order to facilitate and obtain the consent of
the holders of the treasury bonds issued under the authority
of the resolution of the 10th of March, 1915, to exchange the
same for the bonds issued under the authority of the resolution
of the 11th day of January, 1918, application has been made to
the Legislature of the Province of Quebec, at its present ses-
sion, to authorize the City of Maisonneuve to pay to the hol-
ders of the said treasury bonds a bonus of two per cent of the
par value of the bonds held by each of them respectively and if
and so soon as the said Legislation has been obtained, the
said bonus will be paid accordingly. CARRIED UNANIMOUSLY.

Lecture d'une lettre en date du 10 Janvier, 1918 de
Milton Hersey Co.Ltd offrant leurs services comme analystes, ins-
pecteurs et expérimentateurs de tous matériaux à l'usage du
département des chemins, de même que comme analystes en baté-
riologie: déposée aux archives.

Et la séance est levée.

Levi Tremblay Maire.
J.A.Gagnon Sec. Trés.

Maisonneuve, 16 Janvier, 1918.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévi Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant la totalité
des membres de ce Conseil. Lecture et approbation des assem-
blées de ce Conseil depuis le 9 janvier courant à date.

Lecture d'une lettre en date du 8 Janvier, 1918 de Bell
Téléphone Co.of Canada s'informant des rues que la Cité de Mai-
sonneuve a l'intention de paver durant le cours de l'année: dé-
posée aux archives, la Cité ne pouvant rien décider avant d'avoir
obtenu de nouveaux pouvoirs de la Législature.

Lecture de diverses applications comme évaluateur, sa-
voir: MM.Geo.V.Kneen, H.J.Harrison, appuyé par Maisonneuve
Speaking Association, Robert Gilbert et J.G.Hétu.

Proposé par M.J.A.Gagnon,
Secondé par M.J.O.Tremblay,
Et r é s o l u :

Que MM.Roch Limoges, Théophile Leclaire et Geo.V.Kneen
soient engagés comme évaluateurs de la Cité de Maisonneuve
pour l'année courante, au salaire de \$600.00 chacun, suivant
les termes de la loi 63 Victoria, Chapitre 53, Article 9 ré-
gissant cette charge.

M.John C.Taylor dissident.

Lecture d'une lettre en date du 14 Janvier, 1918 de M. Gédéon Danis au sujet de la suppression des salles de pool, billard et quilles et faisant certaines suggestions à cet effet.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Chef Marchessault soit prié de faire un rapport au Conseil, à sa prochaine assemblée, sur les salles de pool et billard contre lesquelles il y aurait eu des plaintes durant l'année écoulée.

Lecture d'une lettre en date du 15 janvier, 1918 de M.A. Tousignant suggérant de changer le nom de la rue Bastien afin d'éviter certains inconvénients dans le service postal, etc.

Proposé et résolu unanimement:

Que le nom de la rue "Bastien" soit changé en celui de "Rue Tousignant", nom qui portera à l'avenir ladite rue; et que M. Tousignant en soit informé.

Lecture de diverses applications à la position de clerc du marché, savoir: MM. Nap. Martineau, H. Hayden, P. Leduc, Alex. Hurtubise et J.G. Hétu.

Proposé par M.J.O. Tremblay,
Secondé par M. Léon Gélinas,

Et unanimement résolu:

Que M. Nap. Martineau soit appointé à la position de clerc du marché public pour l'année courante, comme successeur de feu J.A. Williams. Cet engagement prendra effet le 23 courant et est fait à raison de \$22.00 par semaine; M. Martineau devant assumer tous les devoirs inhérents à cette charge, et se faire assermenter comme tel.

Lecture d'une requête adressée au T-Hon. Sir Lomer Gouin & aux membres de la Législature Provinciale, - présentée au Conseil Municipal de Maisonneuve le 16 janvier, 1918, comportant 435 signatures recueillies parmi les industriels, hommes d'affaires, contribuables tant de la Cité de Montréal que de la Cité de Maisonneuve, pour l'ouverture de la rue Sherbrooke depuis les limites est de Montréal jusqu'au Bout-de-l'Île.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Conseil Municipal de Maisonneuve endosse fortement cette requête dont il reconnaît le bien-fondé, et recommande à la Législature Provinciale, comme il l'a déjà fait d'ailleurs à maintes reprises, de décréter sans délai l'ouverture de la rue Sherbrooke dans la partie sus-designée.

Lecture du rapport hebdomadaire de M. le Dr. P. Lussier: déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 10 janvier, 1918 de M. C.E. Flamand acceptant, avec remerciements, la charge qui vient de lui être confiée dans le département des licences: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 14 Janvier, 1918 de M. J.I. Chouinard donnant avis qu'il transporte tous les droits qui lui ont été conférés par le règlement No. 154 de la Cité, à Star Shoe, Limited: renvoyée aux aviseurs légaux.

Lecture d'une lettre en date du 16 Janvier, 1918 de MM. Perron, Taschereau & al, avocats, avec projet de règlement y annexé, à l'effet d'amender le règlement No. 155 de la Cité accordant certains privilèges à Tetrault Shoe Manufacturing Co.: renvoyée aux aviseurs légaux.

Le rapport de M. l'Ingénieur Marius Dufresne sur la complétion des travaux du Boulevard Pie IX, dans la Municipalité de Montréal-Nord, déjà soumis au Conseil à son assemblée du 14 novembre dernier (1917), est de nouveau présenté.

Il est proposé et résolu unanimement:

Qu'avant de pourvoir au paiement de la somme de \$1,028. mentionnée au susdit rapport, le Secrétaire soit autorisé d'en donner communication à la Municipalité de Montréal-Nord et d'obtenir de cette dernière son appréciation sur les susdits travaux de même que l'autorisation de payer aux entrepreneurs toute balance due sur lesdits travaux.

La demande de MM. Jos. Charlebois et Robert Elliott formulée dans leur lettre en date du 28 décembre, 1917 pour l'érection d'une bâtisse temporaire sur le Parc Viau, est de nouveau soumise au Conseil.

Il est proposé par M. Léon Gélinas,
secondé par M. J.A. Gagnon,
Et résolu:

Que le Conseil regrette de ne pouvoir octroyer ce permis; et qu'information en soit donnée à MM. Charlebois et Elliott.

Proposé par M. J.A. Gagnon,
Secondé par M. J.O. Tremblay,

Et unanimement résolu:

Que M. Arsène Marchessault soit nommé inspecteur des bâtisses de la Cité de Maisonneuve pour le terme d'un an à compter de l'expiration de l'engagement de son prédécesseur, M. Théo. Leclaire, au salaire annuel de \$600.00 payable mensuellement.

L'inspecteur des bâtisses doit se tenir à l'Hôtel-de-Ville tous les jours de 9 à 12 hrs. a.m. pour l'exercice de ses fonctions comme tel. Il doit en plus surveiller tous les travaux incombant à sa charge, et faire au Conseil un rapport mensuel sur les opérations de son département.

Proposé par M. J.O. Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que M. J. Bte. Tardif, assistant clerc du marché, soit continué dans ses fonctions jusqu'au 31 de ce mois; et que la résolution de ce Conseil en date du 28 décembre dernier (1917) se rapportant à M. J. B. Tardif soit modifiée en conséquence.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à verser entre les mains de Madame J.A. Williams qui est restée veuve sans aucune ressource pécuniaire, la somme de cent diastres (\$100.00) comme indemnité pour diminution de salaire qu'avait subi M. J.A. Williams alors qu'il était en fonction comme clerc du marché.

Attendu qu'une action a été intentée par la Cité de Maisonneuve contre Alexandre Michaud, Ecr., le ou vers le 14

14 mai, 1915, portant le No. 4546 des dossiers de la Cour Supérieure, à Montréal, par laquelle action la Cité réclame la somme de sept mille quatre cent quatre piastres et soixante-treize centins (\$7,404.73) pour taxes;

Attendu que ledit Alexandre Michaud, Ecr., a, de son côté, le ou vers le 21 juillet, 1915, intenté une action contre la dite Cité, portant le No. 3572 des dossiers de ladite Cour, par laquelle il réclame de la Cité la somme de quinze mille cent quarante piastres (\$15,140.00), valeur d'une lisière de terrain sur laquelle la Cité aurait empiété pour l'élargissement du Boulevard Morgan;

Attendu que la Cité a intenté une autre action contre ledit A. Michaud, Ecr., le ou vers le 26 janvier, 1917, portant le No. 1112 des dossiers de ladite Cour et réclamant une somme de onze mille huit cent sept piastres et vingt-sept centins (\$11,807.27) pour taxes.

A ces causes il est proposé par M. L. Gélinas, secondé par M. J. A. Gagnon,

Et résolu:

Que tous les susdits litiges et droits contentieux sont par les présentes définitivement réglés, chaque partie payant ses frais et comme suit: les parties retirent leurs dites actions et s'en donnent quittance en considération de la transaction suivante, à savoir: la Cité de Maisonneuve achète les lots Nos. 59, 60 & 61 du lot originaire No. 7 des plan et livre de renvoi officiels du Village incorporé d'Hochelaga, moins toutefois une lisière de terrain de dix pieds à être cédée gratuitement à la Cité de Maisonneuve, à prendre sur le côté latéral du susdit lot No. 59 et dont ci-après question, à un prix pouvant être moindre mais ne devant pas excéder l'évaluation municipale de l'année 1916-17, et payable:

1o. En par ladite Cité assumant l'hypothèque existant en faveur de James Morgan au montant de ou environ \$29,000.00 et le terme courant d'intérêt;

2o. La somme de \$16,000.00 payable comptant;

3o. La balance payable dans un an avec intérêt de 5%. Cette dite somme de \$16,000.00 mentionnée comme payable comptant ne sera payée qu'en autant que ledit A. Michaud paie à ladite Cité préalablement, une somme au moins égale en à compte sur les taxes qu'il doit, comme ci-dessus.

En outre, ledit M. A. Michaud devra s'engager à céder sans délai à la Cité de Maisonneuve, par acte notarié, une lisière de terrain de dix pieds de profondeur à prendre sur le côté latéral de chacun des lots Nos. 50 & 59 de la subdivision du lot originaire No. 7 des plan et livre de renvoi officiels du Village incorporé d'Hochelaga; du reste le dit M. Michaud s'était déjà engagé à céder à la Cité de Maisonneuve ces lisières de terrain et il en est particulièrement question à une résolution du Conseil de ladite Cité, en date du 7 octobre, 1914.

Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à signer un contrat notarié en conformité avec les présentes, sauf toutes telles ratifications que de droit.

Cette résolution ne vaudra qu'en autant qu'elle aura été soumise à la Législature provinciale pour approbation, et lors même qu'elle serait revêtue de l'approbation de la dite législature, il sera loisible au Conseil de la Cité de Maisonneuve de reconsidérer la dite résolution et l'adopter ou la rejeter selon qu'il le jugera à propos. Adopté.

Proposé par M. L. Gélinas,

Proposé par M. L. Gélinas,
Secondé par M. J. A. Gagnon,

Et unanimement résolu:

Que le billet de la Cité au montant de (\$20,000.00) Vingt mille piastres sur la Banque d'Hochelaga, succursale Maisonneuve, en faveur de The Elder Eban Asphalt Co. Ltd., échéant le 30 janvier courant, soit renouvelé par un autre billet à deux mois d'échéance à compter de cette dernière date au montant de quinze mille piastres (\$15,000.00) en faveur de la même compagnie, le Secrétaire-Trésorier étant présentement autorisé à verser une somme de cinq mille (\$5,000.00) piastres en à compte du susdit billet le jour de son échéance.

Et que M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer ce billet en renouvellement pour et au nom de la Cité.

Et la séance est levée.

J. A. Gagnon Maire
L. Gélinas Sec.-Trés.

Maisonneuve, 23 Janvier, 1918.

Assemblée régulière.

Aucun membre n'étant présent, l'assemblée n'a pas lieu.

Sec. Trés.

Maisonneuve, 26 Janvier, 1918.

Assemblée spéciale.

Présents: M. le Maire Lévis Tremblay,
MM. les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J. A. Gagnon,
Dr. M. Lefebvre,
J. C. Taylor et
J. O. Tremblay, formant la totalité
des membres de ce Conseil.

Il est constaté que les avis requis ont été dûment signifiés.

M. l'avocat Beauregard, au nom de son client M. Noël Beauregard, ex-proprétaire de l'Hôtel "St Lawrence Sea Port, Ltd.", est entendu devant le Conseil en Comité et intercede pour l'octroi d'une licence d'hôtel en faveur de ce dernier, ce à quoi le Conseil déclare ne pouvoir se rendre attendu qu'il ne peut favoriser M. Beauregard au détriment des autres hôteliers, et attendu aussi qu'aucune plainte n'a été faite contre les hôtels qui ont exploité dans les limites de cette Cité durant l'année 1917. - L'application de M. Beauregard ne peut donc être prise en considération.

Lecture de certificats des électeurs en faveur des per-

personnes suivantes qui désirent obtenir une licence d'hôtel dans les limites de la Cité de Maisonneuve, pour l'année 1918-19, savoir:

Dame.A.Labelle, Dme Léa Lépine (Vve H Dubois), Présidente de Dubois Hôtel, Limitée, Conrad Cléroux, Wm. Gagnon, Z.St. Cerny, E.Chalifour, Dominique Masson, Dme.R.Dauphinais (Vve W. Ménard), Président de "Exchange Hotel, Ltd", Médéric Dufour, E. Desgroseilliers, Alf.Grenier, Louis Larue, A.Théorêt, A.Galar-do & E.Fortier.

Proposé par M.J.O.Tremblay,
Secondé par M.J.A.Gagnon,

Et unanimement résolu:

1. Que l'application de Madame Julie Boucher, veuve de feu Alphonse Labelle, demandant une licence d'hôtel pour l'année 1918-19, au No. 27 rue Notre-Dame, à Maisonneuve, soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.
2. Que l'application de Madame Léa Lépine, veuve de feu Henri Dubois, Présidente de "Dubois Hotel, Limitée", demandant une licence d'hôtel pour l'année 1918-19, au No. 99 rue Notre-Dame, à Maisonneuve, soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.
3. Que l'application de M.Conrad Cléroux demandant une licence d'hôtel au No.551 rue Notre-Dame, à Maisonneuve, pour l'année 1918-19, soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.
4. Que l'application de M.William Gagnon demandant une licence d'hôtel pour l'année 1918-19 au No.595 rue Notre-Dame, à Maisonneuve, soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.
5. Que l'application de M.Z.St.Cerny demandant une licence d'hôtel pour l'année 1918-19 au No. 847 rue Notre-Dame, à Maisonneuve, soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.
6. Que l'application de M.E.Chalifour demandant une licence d'hôtel pour l'année 1918-19 au No. 322 rue Ste Catherine, à Maisonneuve, soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.
7. Que l'application de M.Dominique Masson demandant une licence d'hôtel pour l'année 1918-19 au No. 527 rue Ste Catherine, à Maisonneuve soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.
8. Que l'application de Dame.Rosilda Dauphinais, veuve de feu W.Ménard, Présidente de "Exchange Hotel, Ltée", demandant une licence d'hôtel pour l'année 1918-19 au No. 575 rue Ste Catherine, à Maisonneuve soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

9.

9. Que l'application de M.A.Galar-do demandant une licence d'hôtel pour l'année 1918-19 au No. 755 rue Ontario, à Maisonneuve, soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

10. Que l'application de M.A.Théorêt demandant une licence d'hôtel pour l'année 1918-19, au No. 599 rue Ontario, à Maisonneuve, soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

11. Que l'application de M.Louis Larue demandant une licence d'hôtel pour l'année 1918-19 au No. 561 rue Ontario, à Maisonneuve soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

12. Que l'application de M.Alf.Grenier demandant une licence d'hôtel pour l'année 1918-19 au No. 529 rue Ontario à Maisonneuve soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

13. Que l'application de M.E.Desgroseilliers demandant une licence d'hôtel pour l'année 1918-19 au No. 378 rue Ontario à Maisonneuve soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

14. Que l'application de M.Médéric Dufour demandant une licence d'hôtel pour l'année 1918-19 au No. 859 rue Ste Catherine, à Maisonneuve, soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

15. Que l'application de M.E.Fortier demandant une licence d'hôtel pour l'année 1918-19 au No. 687 rue Lasalle, à Maisonneuve, soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

Lecture de certificats des électeurs demandant la confirmation des licences de magasin de détail de liqueurs enivrantes pour l'année 1918-19, en faveur des personnes suivantes, savoir:

MM. A.Paquette	417	Notre-Dame
Jos.Dubois	554	do
E.Leboeuf	89	Ste Catherine
H.A.E.Morin	121	do
Geo.Mayrand	366	do
Théo.Toupin	539	do
La Montplaisir	582	do
W.K.Vasilakis	605	do
Geo.Naud	697	Adam
Dme Art Pelletier née Agnès Dame	283	do
P.J.Guay	104	do
E.Beauvais	241	do
J.Jacobson	215	Ontario
M.A.Payette	217	do
Jos.Larochelle	723	do
W.Bourassa	426	Letourneux
Aug.Pigeon	228	Lasalle
J.F.Parent	466	Lasalle
J.A.Matteau	522	do
James Ethier	164	Orléans
Jos. Blain	222	Bourbonnière
Dme Alf.Desjarlins née Esther Rous-sel	2353	do
		Proncé

Proposé et résolu unanimement:

Que les certificats de licences de magasin ci-dessus demandés soient confirmés en faveur des personnes susdites et aux endroits y indiqués; et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à les signer pour et au nom de la Cité.

Proposé par M.Oscar Lalonde,
Secondé par M.Léon Gélinas,

Et unanimement résolu:

Que la résolution de ce Conseil du 13 Avril, 1917 décrétant la suppression des salles de pool et billard à compter du 30 avril, 1918, soit biffée et rescindée à toutes fins que de droit, et

Que l'existence desdites salles de pool et billard, de l'avis du Conseil Municipal, soit et est prolongée jusqu'au 30 Avril, 1919. Cependant toute nouvelle application de particuliers désirant exploiter une salle de pool et billard, devra au préalable être munie de certificats nécessaires attestant que l'applicant est dûment qualifié pour tenir un établissement de ce genre.

Et la séance est levée.

L.1
J.W. Smith *Leon Tremblay*
Maire.
Sec.Trés.

Maisonneuve, 30 Janvier, 1918.

Assemblée régulière.

Aucun membre n'étant présent, l'assemblée n'a pas lieu.

J.W. Smith
Sec. Trés.

Maisonneuve, 2 Février, 1918.

Assemblée spéciale.

Présents: M.le Maire Lévis Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,

J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay et

Oscar Lalonde, formant la totalité
des membres de ce Conseil.

Il est constaté que les avis requis pour cette assemblée ont été dûment signifiés.

On prend en considération les item de l'ordre du jour du 23 Janvier, 1918 qui n'ont pas encore été expédiés.

Lecture d'une lettre en date du 22 Janvier, 1918 de M. H.Gervais demandant l'autorisation de transférer sa licence de laitier étranger à M.R.Tetrault: accordée.

Lecture d'une lettre en date du 18 Janvier, 1918, des aviseurs légaux, MM.Baker & Robitaille, transmettant une lettre en date du 9 du même mois à eux adressée par W.R.L.Shanks, avocat de la Montreal L.H. & P.Co, au sujet de l'évaluation et ajustement de taxes sur partie du lot originaire No.3 apparaissant au nom de "Royal Trust Co.", au rôle d'évaluation.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire soit autorisé de répondre à la Compagnie Montreal L H & P Co. que la réduction faite sur l'évaluation de sa propriété à Maisonneuve n'est que pour l'année courante seulement, c'est-à-dire s'étendant de mai, 1917, à Mai, 1918; et que les taxes sur cette propriété devront être payées conformément aux comptes qui lui ont été adressés.

Lecture d'une lettre en date du 22 Janvier, 1918, de M. René T.Leclerc renouvelant l'offre déjà faite au sujet de l'achat de \$2,300,000.00 d'obligations de la Cité de Maisonneuve: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 21 janvier, 1918, de The Maisonneuve English-Speaking Association au sujet de l'engagement des évaluateurs.

RESOLU: De répondre à la susdite Association que l'engagement des évaluateurs n'est toujours fait que pour le terme d'un an et que chaque année les mêmes évaluateurs peuvent être réengagés comme tels au désir du conseil: c'est ce qui a été fait pour l'année courante.

Lecture d'une lettre en date du 23 Janvier, 1918 de M. Geo.Surprenant demandant une extension de délai pour la mise en opération de son établissement et demandant d'amender en conséquence le règlement municipal No.153: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

en date du
19 janvier,
1918.

Lecture d'une réponse des aviseurs légaux, MM.Baker et Robitaille, sur le droit de la Cité de permettre à M.J.I. Chouinard le transfert de ses droits à Star Shoe Co.Ltd: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une réponse en date du 19 Janvier, 1918, des aviseurs légaux, MM.Baker & Robitaille, sur le droit de la Cité d'accorder une extension de délai à Tetrault Shoe Mfg.Co.pour la mise en opération de sa manufacture à Maisonneuve: renvoyée au Conseil en Comité.

Le Secrétaire donne communication au Conseil de la réception d'un chèque au montant de \$8,615.25 de l'Inspecteur en Chef du Sou du Pauvre, Québec, comme la part de la Cité dans la perception du Sou du Pauvre durant l'année 1917.

Lecture d'une lettre en date du 16 janvier, 1918 de M. L.A.Caron acceptant, avec remerciements, sa charge d'auditeur pour l'année courante: déposée aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 22 Janvier, 1918 de M. Alex.Chouinard remerciant le Conseil pour la remise qui lui a été

faite relativement au coût de la réparation d'un lampadaire brisé par accident: déposée aux archives.

Lecture d'un avis en date du 22 janvier, 1918 de M.W. Rivet, par son procureur, M.Z. Fontaine, relativement à un accident survenu à Madame W. Rivet, née Julie Venne, le 24 novembre, 1917: renvoyé aux aviseurs légaux.

Lecture d'un rapport en date du 22 Janvier, 1918 de M. Théo. Leclaire, Inspecteur des bâtisses, sur la réclamation de Dame. Nap. Bissonnette pour bris de corniche et console à une bâtisse lui appartenant portant le No. 576 rue Notre-Dame.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé d'offrir à Dame. Bissonnette la somme de \$10.00, montant auquel l'Inspecteur des bâtisses a évalué les dommages ainsi subis.

Lecture d'une lettre en date du 22 Janvier, 1918 de Dame. J.A. Williams remerciant le Conseil pour indemnité: déposée aux archives.

Un compte en date du 21 Janvier, 1918 du Fonds Patriotique et de la Croix Rouge, au montant de \$1,000.00 est présenté au Conseil et renvoyé au Conseil en Comité.

On procède ensuite aux items de l'ordre du jour du 30 Janvier, 1918.

Lecture d'une lettre en date du 10 Janvier, 1918 de The Maisonneuve English-Speaking Association se plaignant de nuisance causée par l'exploitation d'une licence de club par le Club L.O. David: déposée aux archives.

Attendu que l'exemption du service militaire en faveur de M. Léon Larose a été rappelée;

Attendu que M. Larose est à l'emploi de la Cité de Maisonneuve depuis 1914 comme assistant électricien et ingénieur, et que comme tel il est parfaitement initié et compétent à cette charge. -Le rouage des machineries du système frigorifique et d'éclairage exige un homme parfaitement qualifié, et il est très important que ce soit quelqu'un déjà habitué à ce genre d'ouvrage qui exige un service de jour et de nuit;

Attendu que la Cité de Maisonneuve a absolument besoin des services de M. Léon Larose et qu'il serait difficile de le remplacer par un autre;

Attendu que le départ de M. Larose occasionnerait la nomination de deux employés pour le remplacer, soit un ingénieur et un électricien, car il est très difficile de trouver quelqu'un qui puisse remplir les deux charges simultanément;

Que pour les raisons ci-dessus, la Cité de Maisonneuve demande l'exemption du service militaire en faveur de son employé, M. Léon Larose.

Proposé et résolu unanimement:

Que la résolution de ce Conseil en date du 28 Décembre, 1917 appointant MM. D. Roy et C.E. Flamand au service de la Cité,

qui y ont été insérés par erreur

en remplacement de MM. V. Villeneuve et J.B. Tardif soit amendée en en biffant les mots "et ce jusqu'à nouvel ordre" et en y substituant les mots: "pour le terme d'un an à compter du 15 janvier prochain (1918)"; et qu'ainsi amendée cette résolution soit maintenue en vigueur à toutes fins que de droit.

Proposé par M.J.O. Tremblay,
Secondé par M.J.A. Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que le Clerc du Marché reçoive instructions de louer à M.L.T. Booth, locataire du marché, pour la moitié du prix ordinaire, un étal avoisinant le sien pour y déposer de la marchandise pourvu, bien entendu, que cet étal ne soit pas utilisé pour y vendre de la marchandise. Il sera loisible à la Cité en aucun temps, de louer cet étal à tout marchand qui lui en fera la demande, au taux ordinaire de la location des autres étaux; mais advenant ce cas, M. Booth aura la préférence de garder cet étal en en assumant le prix du loyer.

Lecture du rapport hebdomadaire de M. le Dr. P. Lussier: déposé aux archives.

Lecture du rapport mensuel de M. Théo. Leclaire sur les opérations du département des bâtisses durant le mois de janvier écoulé: déposé aux archives.

Lecture d'une lettre en date du 27 Janvier, 1918 du Revd. A.C. Assah remerciant le Conseil pour l'exemption de taxes qui vient de lui être accordée sur son logement: déposée aux archives.

Lecture d'une réponse en date du 28 janvier, 1918, de la Municipalité de Montréal-Nord différant jusqu'au printemps prochain l'autorisation de payer certain montant dû à Quinlan & Robertson Co. Ltd. pour la confection des travaux du Boulevard Pie IX: renvoyée au Conseil en Comité.

M. Janin, accompagné de M. Vallée, avocat, au nom de Quinlan & Robertson Co. Ltd., est entendu devant le Conseil au sujet du règlement de la cause jugée de cette dernière vs Cité de Maisonneuve; cette question est renvoyée à la prochaine assemblée.

Lecture d'une lettre en date du 29 Janvier, 1918 de M. René T. Leclerc au sujet de l'offre déjà faite à la Cité le 16 et 22 du même mois, relativement à l'achat de \$2,300,000.00 d'obligations de ladite Cité à certaines conditions: renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre en date du 29 Janvier, 1918 de M. Théo. Leclaire, inspecteur des bâtisses, résignant sa position comme tel en faveur de M. Arsène Marchessault, pour la balance du terme de son engagement expirant le 22 mars prochain, et acceptant sa position d'évaluateur pour l'année courante: déposée aux archives.

Proposé par M. Léon Gélinas,
Secondé par M. J.O. Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que M. le Dr. M. Lefebvre soit nommé pro-Maire pour le prochain terme de quatre mois à compter du 1er février, 1918.

Proposé et résolu unanimement:

Qu'il soit imposé une licence de \$5.50 à M. St. Cyr, agent pour la Singer Sewing Machine, pour la balance de l'année restant à courir.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Et unanimement résolu:

Que le billet de la Cité de Maisonneuve au montant de (\$483,238.00) quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent trente-huit piastres sur la Banque d'Hochelaga, succursale Maisonneuve, en faveur de la susdite Banque, échu le 1er février courant, soit renouvelé par un autre billet à deux mois d'échéance à compter de cette dernière date, pour le même montant.

Et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer ce billet en renouvellement pour et au nom de la Cité.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à lundi, le 4 Février courant, à 4 hrs.p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 4 Février, 1918, à 4 hrs.p.m.,

l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir:

M.le Maire Lévis Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay formant un

quorum.

Proposé par M.Dr.M.Lefebvre,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à M. G.J.A.Riopelle la somme de \$185.00 pour photographie du Conseil, groupe 1915-16.

Proposé et résolu unanimement:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à MM.Baker & Robitaille, aviseurs légaux de la Cité, la somme de \$2,000.00 en à compte sur les causes pendantes de ladite Cité.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.C.Taylor,
Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à M. Armand Piquette, rédacteur de l'Union de Maisonneuve, la somme de \$50.00 pour services rendus; de même qu'une somme de \$25.00 à M. W.J.Jeffrey, reporter de la "Gazette" aussi pour services rendus.

Le Conseil prend connaissance d'un acte de transport consenti par M.Joseph Isidore Chouinard à Star Shoe Company, Limited en date du 2 janvier, 1918, reçu par le Notaire J.E.Lebeau, par lequel ledit M.Chouinard transporte entr'autres tous ses droits et privilèges acquis de la Cité de Maisonneuve en vertu du règlement municipal No.154 qui a été adopté par le Conseil de la dite Cité de Maisonneuve;

Le Conseil prend aussi connaissance d'un acte à être

reçu par le Notaire J.T.Legault dans lequel sont parties Star Shoe Co.Ltd. et la Cité de Maisonneuve aux termes duquel la Cité de Maisonneuve reconnaît la Star Shoe Co.Ltd. comme l'ayant-droit de J.I.Chouinard pour les fins du règlement municipal No.154 sus-mentionné;

Le Conseil prend de plus connaissance du projet de contrat préparé par le Notaire J.T.Legault dans lequel la Star Shoe Co.Ltd. et la Cité de Maisonneuve sont parties à un acte de fidéi-commis concernant l'émission de cent soixante-quinze mille piastres de débetures (\$175,000.00) à être émises par la Star Shoe Co.Ltd et garanties par la Cité de Maisonneuve et par lequel contrat ladite Cité accorde aussi une exemption de taxes de vingt ans; dans ce même acte la Sun Trust Co.Limited intervient aussi pour agir comme fidéi-commissaire.

Il est alors proposé par M.Léon Gélinas,
secondé par M.J.O.Tremblay,

Et unanimement résolu:

Que le transport fait par M.Joseph Isidore Chouinard à la Star Shoe Co.Ltd. soit et est par les présentes accepté et ratifié; que The Sun Trust Co.Ltd. soit acceptée comme fidéi-commissaire pour agir sur l'émission des dites débetures; que les deux projets de contrats ci-dessus mentionnés préparés par M.le Notaire J.T.Legault soient approuvés et que M.le Maire et le Président des Finances soient et sont autorisés à signer lesdits contrats pour et au nom de la Cité.

ATTENDU que les circonstances ont empêché Tetrault Shoe Manufacturing Co.Ltd, successeur de Tetrault Shoe Manufacturing Company et ayant-droit, dans les privilèges et avantages résultant du règlement No.155 de la Cité de Maisonneuve, de commencer la construction et l'installation de l'établissement prévu dans ce règlement;

ATTENDU que Tetrault Shoe Manufacturing Co.Ltd. a demandé en conséquence à la Cité de Maisonneuve de consentir à une extension du délai fixé dans le règlement, et après examen des faits, ce Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'accorder cette extension pour un délai additionnel de six mois;

Il est proposé par M. Léon Gélinas,
secondé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Qu'un délai de six mois soit accordé à Tetrault Shoe Manufacturing Co.Ltd. pour l'exécution du règlement No.155.

~~QU'IL SOIT ORDONNE ET STATUE, et il est par les présentes ordonné et stipulé par règlement de la Cité de Maisonneuve comme suit:~~

10. Le règlement No. 155 de la Cité de Maisonneuve octroyant certains avantages à Tetrault Shoe Manufacturing Co. Ltd, ses successeurs, ayants-droit à l'établissement d'une manufacture de chaussures dans la Cité de Maisonneuve, est par les présentes amendé comme il est dit ci-après.

20. L'Article VII, sous-paragraphe A du règlement No. 155 est amendé en en retranchant, à la fin les mots "le tout devant être terminé et installé dans un délai de six mois après la date de l'entrée en vigueur de ce règlement" et en remplaçant ces mots par les suivants: "le tout devant être terminé et installé dans un délai de douze mois à partir du 15 décembre, 1917".

30. L'Article VII, sous-paragraphe B, est amendé en remplaçant, au commencement, les mots "commencer les opérations dans cet établissement industriel immédiatement après le délai

"de six mois ci-dessus mentionné" par les mots suivants: "commencer les opérations dans cet établissement industriel immédiatement après le délai de douze mois ci-dessus mentionné."

40. Le présent règlement viendra en force après avoir reçu les approbations et autorisations requises par la loi et sera publié en la manière ordinaire et n'entrera en vigueur, à tout événement, que dans le délai fixé par la loi après telle publication.

Le rapport de M.l'ingénieur Marius Dufresne en date du 7 Novembre, 1917 sur la complétion des travaux du Blv. Pie IX à l'intersection du chemin de fer Montreal Park & Island, déjà soumis à ce Conseil à ses assemblées du 14 Novembre dernier (1917) et 16 Janvier, 1918, est de nouveau présenté.

Il est proposé par M.Léon Gélinas,
secondé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Attendu que suivant le susdit rapport de M.Marius Dufresne, il y a lieu de payer à Quinlan & Robertson, Ltd. la somme de \$1,028.00;

Attendu qu'il y a lieu également de payer à Quinlan & Robertson, Ltd. la somme de \$730.00 étant la balance retenue du mandat M.Dufresne, en date du 4 septembre, 1917, appert résolution de ce Conseil du 3 octobre, 1917;

Attendu que ces deux montants de \$1,028.00 et \$730.00 forment un total de \$1,758.00,

Qu'ordre soit donné à la Banque d'Hochelaga, où ces débiteures sont déposées, de remettre à Quinlan & Robertson, Limited une débiteure de \$1,000 de la paroisse de Montréal-Nord ci-devant Sault-au-Recollet, et d'en prendre reçu;

Et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer, pour et au nom de ladite Municipalité Montréal-Nord, par un chèque de la Cité de Maisonneuve, la différence de \$758.00 restant due.

Que le Secrétaire-Trésorier soit de plus autorisé à payer à Quinlan & Robertson, Ltd. pour et au nom de la Municipalité St.Michel de Laval, une somme de \$160.00 restée due et que le Conseil s'est engagé à payer à ladite Compagnie Quinlan & Robertson, Ltd, lors de la complétion du Blv Pie IX dans les deux municipalités de St.Michel de Laval et Montréal-Nord, appert résolution de ce Conseil du 25 octobre, 1916.

Et la séance est levée.

Léon Tremblay Maire.

J. O. Tremblay Sec. Trés.

Maisonneuve, 6 Fevrier, 1918.

Assemblée régulière.

Présents: M.le Maire Lévi Tremblay,
MM.les Conseillers J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant un quorum.

Lecture et approbation des minutes des assemblées de ce Conseil depuis le 16 janvier, 1918, jusqu'au 30 janvier, 1918.

Proposé par M.J.O.Tremblay,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que la résolution de ce Conseil adoptée à son assemblée du 9 Janvier, 1918, autorisant les aviseurs légaux de la Cité, MM.Baker & Robitaille, à inscrire en cour Suprême la cause Quinlan & Robertson, Ltd vs Cité de Maisonneuve, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Son Honneur le Maire soumet à l'assemblée deux états des montants dus à Quinlan & Robertson, Limited, par les municipalités du Sault-au-Recollet (maintenant Ville de Montréal-Nord) et de St.Michel de Laval (maintenant Ville St.Michel), aux termes du contrat accordé à cette Compagnie pour le pavage du Boulevard Pie IX: Voir acte reçu devant Me.A.Z.Gratton, N.P. en date du 30 janvier, 1915. -Le montant dû par la Ville de Montréal-Nord est de \$15,649.01 et celui dû par la Ville St.Michel est de \$24,929.50. Ces deux montants comprennent le total de la réclamation de Quinlan & Robertson, Limited, dont partie était réclamée dans une action dirigée contre la Cité de Maisonneuve, décidée contre elle par la Cour d'Appel en décembre dernier; partie fait l'objet d'une autre cause aussi dirigée contre la Cité de Maisonneuve, actuellement pendante en Cour Supérieure, le reliquat étant pour réclamations accumulées depuis que les deux actions ci-dessus ont été intentées.

La Cité de Maisonneuve reconnaissant l'exatitute de ces états et reconnaissant à la suite du jugement rendu par la Cour d'Appel, dont elle a décidé de ne pas appeler, devoir les montants y mentionnés à Quinlan & Robertson, Limited,

Il est proposé par M. J.A. Gagnon,
secondé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Qu'ordre soit donné à la Banque d'Hochelaga, de remettre à Quinlan & Robertson, Limited: cinq cent deux coupons (502) de la Ville de Montréal Nord et sept cent soixante-six (766) coupons de la Ville St.Michel, qui lui ont été confiés en Fidei-Commis, et que le Secrétaire-Trésorier reçoive instructions d'émettre en faveur de Quinlan & Robertson, Limited, deux chèques aux montants respectifs de \$589.01 et de \$1,949.50 représentant l'intérêt sur lesdits coupons émis par la Ville Montréal Nord et par la Ville St.Michel, et un troisième chèque de \$953.87 en faveur de Perron, Taschereau, Rinfret & al en paiement de leurs frais taxables dans les causes ci-dessus.

Instruction est donnée aux aviseurs légaux de voir à ce qu'une déclaration de règlement hors de Cour soit produite. Copie de la présente résolution devra être adressée aux Villes de Montréal-Nord et de St.Michel.

Lecture du rapport hebdomadaire de M.le Dr.P.Lussier: déposé aux archives.

Un projet d'arrangement pour limitation de taxes en faveur de St.Lawrence Sugar Refineries, Limited est présenté au Conseil et renvoyé au Conseil en Comité.

Un projet d'arrangement pour limitation de taxes en faveur de Shawinigan Water & Power Co. est présenté au Conseil et renvoyé au Conseil en Comité.

Proposé

Proposé par M.J.O.Tremblay,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et unanimement résolu:

Que toutes les questions traitées et décidées à l'assemblée spéciale de ce Conseil du 2 février courant et amendement, qui n'auraient pas été particulièrement mentionnées à l'ordre du jour, soient et sont par les présentes ratifiées à toutes fins que de droit, savoir:

1. Concernant la demande d'exemption du service militaire en faveur de M.Léon Larose;
2. Concernant l'engagement pour un an de MM.D.Roy et C.E.Flamand;
3. Renouvelant le billet de la Cité au montant de \$483,238.00 en faveur de la Banque d'Hochelaga, Maisonneuve.
4. Louant à réduction un étal au marché à M.L.T.Booth.
5. Extension de délai en faveur de Tetrault Shoe Mfg.Co. pour l'exécution du règlement No.155;
6. Transport par J.I.Chouinard à Star Shoe Co.Ltd. des droits acquis en vertu du règlement No.154;
7. Paiement des sommes de \$1,758.00 et \$160.00 à Quinlan & Robertson, Ltd, étant la balance restant due pour la confection des travaux Blv.Pie IX dans les municipalités Sault-au-Recollet et St.Michel de Laval.
8. Paiement d'un compte de \$185.00 à J.G.A.Riopelle pour photographie du Conseil, groupe 1915-16;
9. Autorisation donnée au Secrétaire-Trésorier de payer une somme de \$2,000.00 à MM.Baker & Robitaille, aviseurs légaux de la Cité en à compte sur les causes pendantes de la Cité.
10. Autorisation au Secrétaire-Trésorier de payer une somme de \$50.00 au rédacteur de l'Union de Maisonneuve, et \$25.00 au reporter de la Gazette.

Proposé par M.J.A.Gagnon,
Secondé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à la Banque d'Hochelaga, succursale Maisonneuve, la somme de \$5,745.97 pour intérêts accrus au 1er février dernier (1918), sur le billet de la Cité en faveur de ladite Banque, au montant de \$483,238.00 renouvelé à cette dernière date.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à la Banque d'Hochelaga, bureau chef, la somme de \$5,509.09 pour frais et intérêts encourus au sujet du paiement de coupons de débentures échus le 1er novembre dernier (1917).

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à vendredi, le 8 février courant, à 4 hrs.p.m., au lieu ordinaire des réunions.

Advenant ce 8 Février, 1918, à 4 hrs.p.m.,

l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir:

M.le Maire Lévie Tremblay,
MM.les Conseillers Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant un

quorum.

Lecture

Lecture et approbation des minutes de l'assemblée spéciale du 2 février courant et ajournement du 4 février aussi courant.

M.l'Echevin Oscar Lalonde enregistre sa dissidence sur les motions concernant J.I.Chouinard et Tetrault Shoe Mfg.Co. apparaissant à l'ajournement du 4 février crt., sus-mentionné.

Proposé par M.J.A.Gagnon,
Secondé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que cette assemblée soit suspendue pour quelques instants.

-Après quelques moments de suspension, l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir:

M.le Maire Lévie Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant un

quorum.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A.Gagnon,
Et r é s o l u :

Que le paiement de \$250.00 fait par le Secrétaire-Trésorier le 23 janvier dernier (1918) aux aviseurs légaux de la Cité, MM.Baker & Robitaille, sur autorisation de M.le Maire et de M.le Président des Finances, soit et est par les présentes ratifié à toutes fins que de droit. -M.Oscar Lalonde, dissident.

Proposé par M.Léon Gélinas,
Secondé par M.J.A.Gagnon,

Attendu qu'il est opportun et dans l'intérêt de la Cité de Maisonneuve:

(A) D'en venir à un nouvel arrangement avec The St. Lawrence Sugar Refineries, Limited, pour établir et déterminer le montant auquel ses propriétés imposables, dans les limites de la municipalité, seront évaluées sur le rôle d'évaluation municipale, pour une période de dix années à compter du premier jour de mai, 1917;

(B) De convenir avec The St Lawrence Sugar Refineries, Ltd. qui exerce son industrie et se livre à l'exploitation de ses usines dans les limites de la Cité de Maisonneuve, d'une somme de deniers payables annuellement pour une période de dix années à compter du premier jour de mai, 1917, en commutation de toutes taxes municipales.

Attendu que The St Lawrence Sugar Refineries, Ltd a fait une demande au Conseil exposant les raisons sur lesquelles elle se base pour se plaindre du montant de l'évaluation actuellement faite de ses propriétés imposables dans les limites de la municipalité.

Attendu que, dans l'opinion de ce Conseil, une évaluation fixée à un million de piastres (\$1,000,000.00) représente d'une façon raisonnable et équitable la valeur des propriétés imposables, bâtisses, usines, machines et améliorations de The St Lawrence Sugar Refineries, Ltd, dans les limites de la municipalité.

Attendu que depuis la date de l'expiration du dernier

arrangement, ladite Compagnie n'a cessé de demander à la Cité de Maisonneuve une extension de privilèges dans le même sens, et qu'il convient de faire droit à cette demande,

Il est conséquencé résolu:

10. La Cité de Maisonneuve, représentée par son Conseil municipal, convient, par les présentes, avec The St Lawrence Sugar Refineries, Limited, d'établir l'évaluation des propriétés imposables, bâtisses, constructions, machines et améliorations de cette Compagnie, dans les limites de la municipalité, pour une période de dix années à compter du premier jour de mai, 1917 à la somme de \$1,000,000.00.

2. Que les rôles d'évaluation de la Cité de Maisonneuve soient préparés en conséquence pendant ladite période de dix années de façon à établir l'évaluation des propriétés de The St Lawrence Refineries, Limited à la somme de \$1,000,000.00, et, qu'à tout événement, ce Conseil s'engage à maintenir l'évaluation des propriétés de ladite Compagnie sur les rôles d'évaluation au montant susdit de \$1,000,000.00.

3. Que le rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, pour l'année 1917 soit corrigé en substituant ladite somme de \$1,000,000.00 pour l'évaluation établie sur lesdites propriétés laquelle était en vigueur pendant l'année 1917.

4. Qu'il est par les présentes convenu avec The St Lawrence Sugar Refineries, Ltd. que, pour son industrie et son exploitation ainsi que les terrains, bâtisses, constructions, usines, machines et améliorations occupés et employés par cette industrie et cette exploitation dans les limites de la Cité de Maisonneuve, cette Compagnie paiera annuellement une somme de deniers de dix mille piastres (\$10,000.00) pour une période de dix années à compter du 1er mai, 1917 en commutation de toutes taxes municipales.

5. Que chacune des clauses de la présente résolution soit et elle est considérée comme une convention distincte et indépendante.

6. Que la présente résolution prenne effet immédiatement. Adopté.

Proposé par M.J.A.Gagnon,
Secondé par M.J.O.Tremblay,
Et r é s o l u :

Que la Cité de Maisonneuve achète de M.C.C.Tison un dynamo "Dartton" pour le service des incendies, au prix de \$300.00.

-M.Oscar Lalonde dissident.

Proposé par M.J.A.Gagnon,
Secondé par M.J.O.Tremblay,
Et unanimement résolu:

Que la demande de Madame Lapointe, No.449 rue Adam, Maisonneuve, pour placer son bébé âgé de six mois, soit renvoyée à M.le Dr.P.Lussier avec instructions de placer cet enfant s'il y a lieu.

Proposé par M.J.C.Taylor,
Et unanimement résolu:

Que l'usage de la salle du marché soit accordé au Revd. Ballantyne pour la soirée du 8 mars prochain (1918), et ce gratuitement.

Lecture d'un certificat des électeurs demandant la confirmation d'une licence de magasin de détail de liqueurs enivrantes, pour l'année 1918-19, en faveur de M.William Doyle au No.395 rue Letourneux, Maisonneuve.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette demande soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

Lecture d'un certificat des électeurs demandant la confirmation d'une licence de magasin de détail de liqueurs enivrantes, pour l'année 1918-19, en faveur de M.Wilfrid Bé-lair, au No. 600 rue Lafontaine, Maisonneuve.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette demande soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

Lecture d'un certificat des électeurs demandant la confirmation d'une licence de magasin de détail de liqueurs enivrantes, pour l'année 1918-19, en faveur de M.D.DeSantis, au No.647 Notre-Dame, Maisonneuve.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette demande soit accordée; que le certificat en soit confirmé et que M.le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

Proposé et résolu unanimement:

Que les comptes apparaissant à la liste numéro trois cent douze (No.312), s'élevant à la somme de Cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept piastres et dix centins (\$135,197.10), soumise ce jour au Conseil, soient approuvés et payés après vérification et apposition d'initiales par M.le Maire, le Président des Finances, le Comptable en Chef et le Secrétaire-Trésorier.

Proposé et résolu unanimement:

Que cette assemblée soit et est par les présentes ajournée à samedi, le 9 février courant, à midi, au lieu ordinaire des réunions.

J.W. Stanton *Levi Tremblay*

Advenant ce

Advenant ce 9 Février, 1918, à 12 hrs a.m.,

l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir:

M.le Maire Lévis Tremblay,
MM.les Conseillers Léon Gélinas,
Oscar Lalonde,
J.A.Gagnon,
Dr.M.Lefebvre,
J.C.Taylor et
J.O.Tremblay, formant la tota-

lité des membres de ce Conseil.

Lecture et approbation des minutes de l'assemblée régulière du 6 février courant et ajournement.

M.l'Echevin Oscar Lalonde enrégistre de nouveau sa dissidence relativement à l'adoption des minutes se rapportant à Tetrault Shoe Mfg.Co.Ltd, J.I.Chouinard et paiement d'une somme de \$2,000.00 aux aviseurs légaux de la Cité, MM.Baker et Robitaille en à compte sur les causes pendantes de la Cité.

Et la séance est levée.

Lévis Tremblay Maire.
J.O. Lalonde Sec. Trés.